



EASO

Rapport d'information
sur les pays d'origine
(COI)

Iraq

Circulation interne



Février 2019



EASO

Rapport d'information
sur les pays d'origine
(COI)

Iraq

Circulation interne

De plus amples informations sur l'Union européenne sont disponibles sur l'internet (<http://europa.eu>).

ISBN: 978-92-9485-052-2

doi: 10.2847/45088

© European Asylum Support Office (EASO) 2019

La reproduction est autorisée, moyennant mention de la source, sauf indication contraire.

Pour les contenus reproduits dans la présente publication et appartenant à des tierces parties, se référer aux mentions relatives aux droits d'auteur des dites tierces parties.

Photo de couverture: © iStock, Bagdad et le Tigre, 2013, [url](#)

Remerciements

Le présent rapport a été rédigé par le secteur «Pays d'origine et de transit» de l'EASO. Par ailleurs, les services nationaux d'asile et de migration ci-dessous ont procédé à une relecture du présent rapport:

Estonie, Police et service des gardes-frontières

Hongrie, Bureau de l'immigration et de l'asile, Centre de documentation

Le présent rapport a également été relu par M^{me} Géraldine Chatelard, socio-anthropologue et historienne du Moyen-Orient contemporain. G. Chatelard est consultante indépendante et chercheuse en sciences sociales actuellement associée à la branche iraquienne (Erbil) de l'Institut français du Proche-Orient. Au cours des 15 dernières années, elle a mené des recherches et publié des contributions sur les questions de migration et de déplacement dans la région, notamment sur la situation socio-économique et humanitaire en Iraq. Depuis 2014, elle consacre en moyenne un tiers de son temps à mener des recherches sur le terrain dans diverses régions d'Iraq (Kurdistan, Bagdad, Nadjaf, Kerbala, Bassora et d'autres gouvernorats du sud et, plus récemment, Mossoul), notamment en ce qui concerne le déplacement forcé, le retour et la réintégration des migrants et des réfugiés, ainsi que la politique des identités religieuses.

La révision apportée par les départements et experts susmentionnés contribue à la qualité globale du rapport, mais ne suppose pas nécessairement leur approbation formelle du rapport final, qui relève intégralement de la responsabilité de l'EASO.

La traduction (en français) du présent rapport a été relue par EASO.

Table des matières

Remerciements	4
Table des matières	5
Avertissement	7
Glossaire et abréviations.....	8
Introduction.....	10
Méthodologie et sources	10
Structure et utilisation du présent rapport	10
Carte	12
1. Contexte général	13
1.1 Contexte des déplacements internes	13
1.2 Les Rapatriés en provenance d'Europe.....	14
1.3 Dispositions relatives à la liberté de circulation	15
2. Déplacements et accessibilité en général	16
2.1 Documents de voyage pour le retour	16
2.2 Vols internationaux à destination de l'Iraq et les vols intérieurs	17
2.3 Voyage par la route et passage des postes de contrôle	17
2.4 Documents d'état civil	20
2.4.1 Généralités.....	20
2.4.2 Registre de famille, cartes nationales d'état civil, certificats de nationalité.....	20
2.4.3 Documents d'état civil perdus, manquants ou détruits	21
2.4.4 Obtention/réacquisition d'une carte d'identité et d'un certificat de nationalité en Iraq...	21
2.4.5 Réacquisition d'une carte d'identité et d'un certificat de nationalité depuis l'étranger ...	23
2.5 Liens familiaux et capital social.....	24
3. Accessibilité au niveau des gouvernorats	26
3.1 Bagdad	26
3.1.1 Exigences juridiques et pratiques pour séjourner à Bagdad	27
3.2 Kirkouk et les territoires contestés d'Iraq.....	30
3.3 Gouvernorats du sud.....	32
3.3.1 Babel/Babylone	32
3.3.2 Kerbala.....	33
3.3.3 Nadjaf	33
3.3.4 Wassit	34
3.3.5 Dhi Qar, Missan, Muthanna et Qadissiya	35
3.3.6 Bassora.....	35

3.4 Région du Kurdistan iraquien.....	36
3.4.1 Erbil.....	42
3.4.2 Dohuk.....	46
3.4.3 Sulaymaniyah.....	47
3.5 Gouvernorats du centre-nord.....	48
3.5.1 Anbar, Salah ad-Din, Diyala, Ninive	48
4. Difficultés de certains groupes en matière de circulation	52
4.1 Les déplacés internes ayant des liens avec l'EIL ou une affiliation présumée à l'EIL	52
4.2 Enfants nés sous le régime de l'EIL et ne disposant pas de documents d'état civil	53
4.3 Femmes.....	54
Bibliographie	56
Termes de référence	64

Avertissement

Le présent rapport a été rédigé conformément à la méthodologie du Bureau d'appui relative aux rapports d'information sur le(s) pays d'origine (2012) ⁽¹⁾. Il s'appuie sur des sources d'information soigneusement sélectionnées. Toutes les sources utilisées sont référencées.

Les informations contenues dans le présent rapport ont fait l'objet de recherches, d'évaluations et d'analyses approfondies. Le présent document ne prétend toutefois pas être exhaustif. Le fait que certains événements, certaines personnes ou certaines organisations ne sont pas mentionnés dans le présent rapport ne signifie pas que ces événements ne se sont pas produits ou que les personnes ou organisations concernées n'existent pas. Les événements survenus après la finalisation du présent rapport n'y sont pas mentionnés.

Par ailleurs, le présent rapport ne permet pas de se prononcer sur l'issue ou le bien-fondé d'une demande de protection internationale particulière. La terminologie utilisée ne doit pas être considérée comme révélatrice d'une position juridique particulière.

Des termes tels que «réfugié», «risque» et toute autre terminologie similaire sont utilisés de façon générique et non au sens de la définition juridique figurant dans l'acquis de l'Union en matière d'asile, dans la convention de 1951 relative au statut des réfugiés et dans le protocole de 1967 relatif au statut des réfugiés.

Ni l'EASO ni quiconque agissant en son nom ne peut être tenu pour responsable de l'utilisation qui pourrait être faite des informations contenues dans la présente publication.

La rédaction du présent rapport a été achevée en novembre 2018. Les événements survenus après cette date ne sont pas mentionnés. La section «Méthodologie» de l'[Introduction](#) contient de plus amples informations sur la période couverte par le présent document.

⁽¹⁾ La méthodologie de l'EASO se base en grande partie sur les lignes directrices communes à l'UE pour le traitement de l'information sur les pays d'origine (2008) et peut être téléchargée sur le site web de l'EASO: <http://www.easo.europa.eu>.

Glossaire et abréviations

Asayish	Agence de renseignement kurde, dotée d'organes distincts s'agissant de l'Union patriotique du Kurdistan (UPK) et du le Parti démocratique du Kurdistan (PDK)
AVRR	Assisted Voluntary Return and Reintegration (assistance au retour volontaire et à la réintégration)
<i>bitaqat hawwiyat al-ahwal al-shakhsiya</i>	Carte d'identité d'état civil
DIS	Danish Immigration Service (service danois de l'immigration)
Territoires contestés en Iraq	Les territoires contestés se situent dans le nord de l'Iraq et couvrent une partie d'Erbil, ainsi que de Kirkouk, de Salah ad-Din, de Diyala et de Ninive. Le gouvernement central iraquien et le gouvernement régional du Kurdistan se disputent ces territoires depuis 2003. Pour de plus amples informations, voir sources supplémentaires ² .
PDI	Personne(s) déplacée(s) à l'intérieur de son/leur propre pays
IDMC	Internal Displacement Monitoring Centre (centre de suivi des déplacements internes)
OIM	Organisation internationale pour les migrations
FSI	Forces de sécurité iraqiennes
EIIL	État islamique en Iraq et au Levant. Également connu sous le nom d'État islamique en Iraq et en Syrie (EIIS), d'État islamique (EI) ou de Daech
JCCC	Joint Crisis Coordination Centre (centre conjoint de coordination de crise)
CRG	Comités des gouvernorats pour les retours
RKI	Région du Kurdistan iraquien. Région autonome composée d'Erbil, de Dohuk et de Sulaymaniyah
GRK	Gouvernement régional du Kurdistan. Responsable de la région autonome du Kurdistan, autrement dit des gouvernorats d'Erbil, de Dohuk et de Sulaymaniyah
Laissez-passer	Document de voyage délivré par les ambassades iraqiennes
MOMD	Ministry of Migration and Displaced (ministère des migrations et des déplacements)
MOFA	Ministry of Foreign Affairs (ministère des affaires étrangères)
MRG	Minority Rights Group International (groupement international pour les droits des minorités)
<i>Mukhtar</i>	Responsable local au niveau de la plus petite division administrative en Iraq. Ce sont généralement les personnes à contacter pour résoudre les

² Danemark, service de l'immigration du Danemark (DIS) et Norvège (Landinfo), Nord de l'Iraq – Situation en matière de sécurité et situation des personnes déplacées à l'intérieur du pays (PDI) dans les territoires contestés, y compris la possibilité d'entrer dans la région du Kurdistan iraquien (RKI) et d'y accéder, novembre 2018 (https://coi.easo.europa.eu/administration/denmark/PLib/IRAQ_Report_on_security_IDPs_and_access.pdf)

	problèmes du quotidien. Ils ne sont pas élus. Il s'agit souvent d'anciens agents de sécurité qui ont pris leur retraite ou ont atteint l'âge de la retraite.
Peshmerga	Forces armées du gouvernement régional kurde
UMP ou FMP	Unités de mobilisation populaire ou forces de mobilisation populaire. Une organisation fédératrice composée de dizaines de milices principalement chiites de diverses appartenances au gouvernement, à des acteurs ou partis politiques et à des religieux
<i>sijilla al-qayd</i> ou <i>sijil al ahwal al-shakhsiyya</i>	Livret de famille ou registre de famille. Établi au niveau local et mis à jour avec les informations relatives aux naissances, aux décès, aux mariages et à l'état civil
<i>shahadat jinsiyya</i>	Certificat de nationalité
<i>Cheikh</i>	Chefs tribaux communautaires. Participent au règlement des différends
HCR	Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés

Introduction

L'objet de ce rapport est de présenter une vue d'ensemble des questions juridiques et pratiques relatives à l'accès, la liberté de circulation et les déplacements interne en Irak.

Ce rapport doit être consulté en parallèle avec le document «[EASO COI Report – Iraq: Key socio-economic indicators](#)» (EASO, rapport d'information sur les pays d'origine: Iraq – indicateurs socio-économiques clés), lequel vise à fournir des informations sur les principaux indicateurs socio-économiques de l'Iraq. Le rapport précité se concentre sur les villes de Bassora, Erbil et Bagdad et met en évidence certains aspects relatifs à la situation des déplacés internes dans ces régions, ainsi qu'à la situation des femmes et des enfants. Les indicateurs pertinents qui ont été utilisés comprennent la situation économique générale, l'accès à l'emploi et aux moyens de subsistance, la pauvreté, la sécurité alimentaire, la sécurité de l'eau, le logement et les conditions de vie, l'accès aux soins, l'accès à l'éducation, l'accès à des services de soutien et d'assistance, ainsi que le rôle des réseaux de soutien.

Méthodologie et sources

Les termes de références de ce rapport ont été définis par EASO, sur la base de réunions tenues avec des experts politiques de l'UE, et les observations émises par ces derniers, dans le cadre d'un exercice du Réseau sur les orientations par pays concernant l'Iraq.

Les recherches ont été menées suivant la méthodologie d'EASO relative aux rapports d'informations sur le(s) pays d'origine. Les informations recueillies sont le résultat d'une analyse fondée sur différentes sources publiques spécialisées, en version électronique et papier. EASO a consulté les sources spécialisées citées dans la bibliographie afin de compléter les informations disponibles dans les sources publiques. En raison de la difficulté de trouver des informations précises et actualisées sur les questions de circulation interne et étant donné que le HCR est l'unique source rendant compte spécifiquement et de manière détaillée de certains aspects relatifs à l'entrée et au séjour dans les gouvernorats, le présent rapport s'appuie sur le document d'avril 2017 du HCR intitulé «Iraq: Relevant COI for Assessments on the Availability of an Internal Flight or Relocation Alternative (IFA/IRA) – Ability of Persons Originating from (Previously or Currently) ISIS-Held or Conflict Areas to Legally Access and Remain in Proposed Areas of Relocation». Lorsque des informations plus récentes étaient disponibles, elles ont été ajoutées. Toutefois, il a été difficile d'obtenir le même niveau de détail que celui du rapport susmentionné, en particulier en ce qui concerne les Arabes sunnites.

Des recherches ont été menées entre juillet 2018 et octobre 2018 et des informations supplémentaires ont été ajoutées au cours du processus de révision, jusqu'à la fin du mois de novembre 2018. Conformément à la méthodologie d'EASO relative aux rapports d'information sur le(s) pays d'origine, les spécialistes COI des départements énumérés dans la section «[Remerciements](#)» ont relu le rapport de leurs pairs. Une relecture externe a également été réalisée. Tous les commentaires formulés par les relecteurs ont été pris en considération et la plupart ont été intégrés dans la version finale du présent rapport.

Structure et utilisation du présent rapport

Le présent rapport vise à fournir des informations utiles pour évaluer la procédure de détermination du statut de protection internationale, y compris le statut de réfugié et de protection subsidiaire, ainsi que pour aider EASO à réaliser son exercice d'orientation par pays sur l'Iraq.

Le rapport est structuré de manière à inscrire la mobilité dans un contexte général, notamment pour les déplacements internes et pour les retours volontaires, ainsi qu'à présenter les dispositions de la

législation relatives à la liberté de circulation. Viennent ensuite des informations générales sur les déplacements à destination et à l'intérieur de l'Iraq, ainsi que sur l'accessibilité du pays; ces informations traitent de certains aspects relatifs aux besoins en matière de documents, des vols, des déplacements par la route, de l'obtention ou de la réobtention de documents d'état civil, ainsi que des liens familiaux et du capital social. La troisième section concerne l'accès et les exigences au niveau des gouvernorats. Elle s'articule autour de groupes pour des raisons organisationnelles uniquement, de la façon suivante: Bagdad, Kirkouk et les territoires contestés, les gouvernorats du sud (notamment Babylone, ainsi que Kerbala, Nadjaf, Wassit, Dhi Qar, Missan, Muthanna, Qadissiya et Bassora), la région du Kurdistan iraquien (Dohuk, Erbil, Sulaymaniyah) et les gouvernorats du centre-nord (Anbar, Salah ad-Din, Diyala et Ninive). Enfin, des questions relatives aux documents d'état civil et à la mobilité de certaines PDI, des enfants nés sous le régime de l'État islamique en Iraq et au Levant (EIL) et des femmes sont abordées.

Ce rapport traduit contient des notes de bas de page et des renvois qui dirigeront le lecteur vers la version anglaise des rapports sur les pays d'origine de l'EASO. Pour utiliser ces renvois, veuillez vous référer aux versions françaises des rapports. Veuillez noter que les numéros de page peuvent varier légèrement entre la version anglaise et la version française.

Carte



Carte: Nations unies, Iraq, carte n° 3835 rév. 6, juillet 2014 ([url](#)).

1. Contexte général

1.1 Contexte des déplacements internes

L'Organisation internationale pour les migrations (OIM) a indiqué qu'en juin 2018, deux millions d'Iraqiens étaient déplacés dans le pays en raison du conflit avec l'EIIL. Depuis les mois de juin et de juillet 2018, près de quatre millions d'Iraqiens sont rentrés dans leur région d'origine ⁽³⁾. En 2017, les efforts du gouvernement pour reprendre Mossoul à l'EIIL ont conduit au déplacement de plus de 800 000 personnes en raison des combats ⁽⁴⁾. La Mission d'assistance des Nations unies pour l'Iraq (MANUI) a indiqué que la population rapatriée à Mossoul comptait 564 120 personnes à la fin de l'année 2017 ⁽⁵⁾ et jusqu'à 77 200 personnes en mai 2018 ⁽⁶⁾. Selon des rapports de 2018, les tendances en matière de retours étaient supérieures à celles relatives aux déplacements dans l'ensemble du pays ⁽⁷⁾. Cependant, des «déplacements nouveaux et secondaires» continuent d'être enregistrés ⁽⁸⁾, principalement en raison de la médiocrité ou de l'inexistence des services de base et des moyens de subsistance, de problèmes de sécurité et de risques de présence d'explosifs dans les régions d'origine ⁽⁹⁾.

Pendant la période de conflit avec l'EIIL, celui-ci a empêché les civils de quitter les zones qu'il contrôlait et a sévèrement puni ceux qui tentaient de le faire ⁽¹⁰⁾. De même, selon la publication de 2016 du Minority Rights Group International (MRG) sur les personnes fuyant les zones de conflit, «l'accès à de nombreux gouvernorats est bloqué pour ceux qui n'ont pas de garant local ou la possibilité de payer pour un garant local» ⁽¹¹⁾. Il a été relevé dans une étude sur les retours réalisée en novembre 2018 par l'Internal Displacement Monitoring Centre (IDMC – centre de suivi des déplacements internes) qu'en ce qui concerne les obstacles au retour des PDI, «les règles qui régissent le déménagement dans une ville située dans une autre partie du pays voire dans le même gouvernorat sont opaques»: les PDI doivent présenter des documents ou sont incapables d'en obtenir, se heurtent à des restrictions en matière de circulation qui «semblent être imposées en fonction de leur identité ethnique et religieuse», risquent d'être arrêtées en raison de leur appartenance présumée à l'EIIL, ou rencontrent des difficultés pour obtenir les habilitations de sécurité nécessaires à leur retour ⁽¹²⁾. Toutefois, il est reconnu que la région du Kurdistan iraquien (RKI) a accepté un grand nombre de PDI fuyant le conflit ⁽¹³⁾. Selon certaines sources, la RKI aurait accueilli entre 30 % et 40 % (soit entre 1 million et 1,5 million) d'Iraqiens déplacés depuis la crise de 2014 liée à l'EIIL ⁽¹⁴⁾.

⁽³⁾ IOM, Returns Continue While Obstacles to Return Remain in Iraq, June 2018 ([url](#)); IOM Iraq: Timeline of displacement and returns (as of 30 June 2018), 10 July 2018 ([url](#)); IOM, Iraq: Displacement Tracking Matrix – DTM Round 100, July 2018 ([url](#)), p. 1.

⁽⁴⁾ IDMC/NRC, Global Report on Internal Displacement 2018, May 2018 ([url](#)), p. 22.

⁽⁵⁾ UNAMI, Report on Human Rights in Iraq – July to December 2017, 8 July 2018 ([url](#)), p. 2.

⁽⁶⁾ USAID, Iraq – Complex Emergency Factsheet #7, Fiscal Year (FY) 2018 (source: IOM), 11 May 2018, ([url](#)), p. 2.

⁽⁷⁾ IOM, Iraq: DTM Round 96, May 2018 ([url](#)), p. 1; IOM, Iraq: Displacement Tracking Matrix – DTM Round 100, July 2018 ([url](#)), p. 1.

⁽⁸⁾ UN, Security Council, Implementation of Resolution 2367 (2017); Report of the Secretary-General [S/2018/677], 9 July 2018 ([url](#)), p. 11.

⁽⁹⁾ UNAMI, Briefing to the Security Council by the SRSG for Iraq Ján Kubiš – New York, 30 May 2018 ([url](#)), p. 15.

⁽¹⁰⁾ UN, Human Rights Council, Report of the Special Rapporteur on the human rights of internally displaced persons on his mission to Iraq (A/HRC/32/35/Add.1), 5 April 2016 ([url](#)), para. 40; MRG, Humanitarian challenges in Iraq's displacement crisis, 22 December 2016 ([url](#)), pp. 8-9; USDOS, Country Reports on Human Rights for 2017 – Iraq, 20 April 2018, ([url](#)), p. 30.

⁽¹¹⁾ MRG, Humanitarian challenges in Iraq's displacement crisis, 22 December 2016 ([url](#)), p. 5.

⁽¹²⁾ IDMC/NRC, Nowhere to Return To: Iraq's Search for Durable Solutions Continues, November 2018, ([url](#)), p. 30.

⁽¹³⁾ Chatham House, Internal Displacement in the Kurdistan Region of Iraq: Impact, Response and Options 16-18 May 2016, 1 July 2017 ([url](#)), p. 2.

⁽¹⁴⁾ MERI, Displacement-Emigration-Return: Understanding Uncertain in the Context of Iraq, January 2018 ([url](#)), p. 7.

1.2 Les Rapatriés en provenance d'Europe

Une étude réalisée par l'OIM en février 2018, portant sur le suivi de 675 ressortissants iraqiens de retour d'Europe, a permis de constater que la majorité d'entre eux (64 %) étaient rentrés avec l'aide de l'OIM, tandis que 26 % étaient revenus par leurs propres moyens et que 10 % avaient reçu le soutien d'une ONG ⁽¹⁵⁾. L'OIM fournit une assistance au retour volontaire et à la réintégration (Assisted Voluntary Return and Reintegration, AVRR), qui comprend l'organisation du voyage et la réservation des billets, une aide à la délivrance des documents de voyage dans les consulats et dans le pays d'origine, une assistance aéroportuaire au départ et au retour, ainsi qu'un soutien en nature à la réintégration et une aide financière en espèces [en fonction des programmes nationaux] ⁽¹⁶⁾.

L'OIM a fourni un soutien AVRR à 3 607 Iraquiens en 2015 ⁽¹⁷⁾, à 12 776 Iraquiens en 2016 et à 7 096 Iraquiens en 2017, on observe donc une diminution de 44 % des retours volontaires par rapport à l'année précédente ⁽¹⁸⁾. La majorité de ces personnes rentraient en Iraq après avoir quitté un pays européen ou la Turquie:

Pays	Iraquiens rentrés grâce à l'AVRR en 2017
Allemagne	2 866
Finlande	1 102
Grèce	813
Autriche	686
Belgique	376
Pays-Bas	292
Bulgarie	220
Norvège	181
Turquie	176
Serbie	80
Suisse	32
Roumanie	27
Danemark	20
Luxembourg	15
Macédoine	10
Slovaquie	8
Estonie	6
Total	6 910 ⁽¹⁹⁾

Selon l'OIM, lorsqu'on s'intéresse aux motivations des migrants de revenir au moyen de l'AVRR, «l'examen des caractéristiques des retours des demandeurs d'asile iraqiens semble indiquer que le lieu d'origine d'un migrant en Iraq influence son intention de revenir ou non. En d'autres termes, plus il a été risqué et difficile pour le demandeur d'asile de quitter l'Iraq et moins il est susceptible

⁽¹⁵⁾ IOM, Iraq – Returnees from Europe: A DTM Snapshot Report on Iraqi Nationals Upon Return in Iraq (February 2018), 8 May 2018 ([url](#)), p. 19.

⁽¹⁶⁾ IOM and Italy, Assisted Voluntary Reintegration and Return – AVRR of Third Country Nationals hosted in Italy, n.d. ([url](#)); IOM, IOM helps Iraqi Migrants Voluntarily Return Home from Belgium, 2 February 2016 ([url](#)).

⁽¹⁷⁾ IOM, Assessing the Risks of Migration Along the Central and Eastern Mediterranean Routes: Iraq and Nigeria as Case Study Countries, 2016 ([url](#)), p. 42.

⁽¹⁸⁾ IOM, Annual Report for 2017 (C/109/4), 18 June 2018 ([url](#)), p. 39; IOM, Assisted Voluntary Return and Reintegration – 2017 Key Highlights, 2018 ([url](#)), p. 13.

⁽¹⁹⁾ Table generated from information in IOM, Assisted Voluntary Return and Reintegration – 2017 Key Highlights, 2018 ([url](#)), pp. 56-65.

d'envisager d'y retourner ⁽²⁰⁾. L'étude de 2018 de l'OIM portant sur 675 personnes rentrées en Iraq en provenance d'Europe a révélé que 42 % d'entre elles étaient retournées dans le pays après s'être lassées d'attendre en Europe, que 38 % avaient une famille souhaitant les voir rentrer et que 26 % étaient des demandeurs d'asile déboutés ⁽²¹⁾. Dans le cadre de la même étude, il était demandé aux personnes interrogées de recenser les principales difficultés auxquelles elles étaient confrontées à leur retour en Iraq. Selon les conclusions de cette étude, la «difficulté majeure essentiellement rencontrée par les personnes soumises à un retour était de trouver un emploi ou une activité génératrice de revenus (57 %)». Un certain nombre de difficultés secondaires ont été mentionnées, notamment celle de trouver un logement abordable (17,5 %), les problèmes mentaux ou psychologiques (12 %) et le fait de «se heurter à des réactions négatives» de la part de la famille et des amis en Iraq (9 %) ⁽²²⁾.

1.3 Dispositions relatives à la liberté de circulation

Les Iraquiens jouissent de la «liberté de circulation, de déplacement et de résidence à l'intérieur et à l'extérieur de l'Iraq» prévue à l'article 44 de la Constitution iraquienne ⁽²³⁾. Celle-ci dispose également qu'«[a]ucun Iraquien ne peut être exilé, déplacé ou privé de son droit de retourner dans son pays d'origine» ⁽²⁴⁾.

L'Iraq s'est également doté, depuis juillet 2008, d'une politique nationale en matière de déplacement qui prévoit pour les PDI un large éventail de droits à la protection, à un statut juridique, aux services sociaux de base, à la santé, à l'alimentation, au logement, à la liberté d'expression et à la liberté de circulation ⁽²⁵⁾. La politique nationale interdit explicitement les déplacements arbitraires tels que les expulsions forcées, la destruction d'habitations et l'expropriation de terres ⁽²⁶⁾. Au titre des dispositions relatives au droit à la liberté de circulation, le point 6.9 dispose ce qui suit:

«[I]es autorités compétentes ont la responsabilité de veiller à ce que les PDI jouissent du droit de circuler librement et de choisir leur lieu de résidence. Cela comprend également le droit de rentrer et de se réadapter dans leur lieu d'origine ou de résidence habituelle, de s'intégrer au niveau local ou de se réinstaller ailleurs en Iraq. Nul ne sera forcé arbitrairement ou illégalement de rester dans un territoire, une zone ou une région donné(e) et nul ne se verra contraint de quitter une terre, une zone ou une région donnée. Le gouvernement veille à ce que la liberté de circulation et le choix du lieu de résidence d'une personne ne soient soumis à aucune restriction, à l'exception de celles prévues par la législation, jugées nécessaires pour des raisons se rapportant à la sécurité nationale, à l'ordre public ou à la santé publique, à la morale ou aux droits et libertés des autres personnes. Les gouvernorats et les autorités locales n'empêchent pas les PDI de résider dans leur région et ne créent pas d'obstacles à cet effet. Le gouvernement iraquien est conscient des conséquences qui ont résulté, au niveau régional, de l'imposition de mesures internes faisant obstacle aux personnes qui ont cherché à se mettre en sécurité» ⁽²⁷⁾.

Le ministère des migrations et des déplacements (Ministry of Migration and Displaced, MOMD), créé après 2003, est l'organe fédéral chargé de traiter les questions relatives aux PDI et aux personnes

⁽²⁰⁾ IOM, *Assessing the Risks of Migration Along the Central and Eastern Mediterranean Routes: Iraq and Nigeria as Case Study Countries*, 2016 ([url](#)), p. 43.

⁽²¹⁾ IOM, *Iraq – Returnees from Europe: A DTM Snapshot Report on Iraqi Nationals Upon Return in Iraq* (February 2018), 8 May 2018 ([url](#)), p. 20.

⁽²²⁾ IOM, *Iraq – Returnees from Europe: A DTM Snapshot Report on Iraqi Nationals Upon Return in Iraq* (February 2018), 8 May 2018 ([url](#)), p. 20.

⁽²³⁾ Iraq, *Constitution of the Republic of Iraq 2005*, 15 October 2005, ([url](#)).

⁽²⁴⁾ Iraq, *Constitution of the Republic of Iraq 2005*, 15 October 2005, ([url](#)).

⁽²⁵⁾ Iraq, *National Policy on Displacement*, July 2008 ([url](#)).

⁽²⁶⁾ Iraq, *National Policy on Displacement*, July 2008 ([url](#)), para. 6.3.

⁽²⁷⁾ Iraq, *National Policy on Displacement*, July 2008 ([url](#)), para. 6.9.

soumises à un retour dans le cadre de la politique nationale en matière de déplacement. Il dispose de services dans tous les gouvernorats ⁽²⁸⁾.

À la suite de la crise de 2014 liée à l'EIL, l'Iraq a mis en place un organe appelé «Comité suprême pour l'aide aux personnes déplacées» afin de coordonner l'action intersectorielle et, dans la RKI, le ministère de l'intérieur du gouvernement régional du Kurdistan (GRK) a créé la cellule conjointe de coordination de crise (Joint Crisis Coordination Centre, JCCC) pour superviser son action en réponse à la crise liée aux déplacements de population ⁽²⁹⁾.

2. Déplacements et accessibilité en général

2.1 Documents de voyage pour le retour

La législation de l'ancien régime du parti Baas exigeant des permis de sortie pour les voyages vers des destinations extérieures n'a pas été formellement abrogée, comme c'est le cas de la plupart des législations et règlements antérieurs à avril 2003. Toutefois, ils sont légalement remplacés par la Constitution de 2005 et par les législations que le Conseil des représentants d'Iraq a adoptées depuis 2006. Par conséquent, il y a lieu de prendre comme référence les dispositions de la Constitution relatives à la liberté de circulation ⁽³⁰⁾. Selon le département d'État des États-Unis (United States Department of State, USDOS), il aurait été signalé que l'exigence d'un «permis de sortie» n'était pas «systématiquement appliquée» ⁽³¹⁾. Le ministère australien des affaires étrangères et du commerce (Department of Foreign Affairs and Trade, DFAT) a qualifié d'«illégal» la sortie sans permis, mais a également déclaré «n'avoir pas connaissance de poursuites [...] pour sortie clandestine» ⁽³²⁾.

Le service danois de l'immigration (Danish Immigration Service, DIS) a observé, à l'issue de sa mission d'enquête de 2015, que «les citoyens iraqiens qui souhaitent entrer en Iraq par un aéroport de la RKI doivent être en possession d'un passeport ou d'un laissez-passer iraquien en cours de validité» ⁽³³⁾. Telle est la situation actuelle à tous les points d'entrée en Iraq, selon Géraldine Chatelard, qui a constaté que les passeports périmés doivent être remplacés par un laissez-passer ⁽³⁴⁾.

Le site web du ministère iraquien des affaires étrangères indique que les Iraquiens peuvent se voir délivrer, dans les missions consulaires à l'étranger, un laissez-passer pour «un aller simple» afin d'entrer dans le pays ⁽³⁵⁾. Les laissez-passer ne sont pas valables pour des déplacements ultérieurs ⁽³⁶⁾.

De tels documents peuvent être délivrés à l'étranger dans les cas suivants:

- «si un ressortissant iraquien veut rentrer en Iraq, mais a perdu son passeport;
- si un ressortissant iraquien s'est vu confisquer son passeport et souhaite rentrer en Iraq;
- si un ressortissant iraquien est expulsé vers l'Iraq;

⁽²⁸⁾ Chatelard, G., commentaire formulé au cours de la révision du présent rapport, 10 octobre 2018.

⁽²⁹⁾ MERI, Displacement-Emigration-Return: Understanding Uncertain in the Context of Iraq, January 2018 ([url](#)), p. 38.

⁽³⁰⁾ Chatelard, G., commentaire formulé au cours de la révision du présent rapport, 10 octobre 2018.

⁽³¹⁾ USDOS, Country Reports on Human Rights for 2017 – Iraq, 20 April 2018, ([url](#)), p. 30

⁽³²⁾ Australia, DFAT, Country Information Report – Iraq, 9 October 2018 ([url](#)), p. 29.

⁽³³⁾ Denmark, DIS (Danish Immigration Service), The Kurdistan Region of Iraq (KRI); Access, Possibility of Protection, Security and Humanitarian Situation; Report from fact finding mission to Erbil, the Kurdistan Region of Iraq (KRI) and Beirut, Lebanon, 26 September to 6 October 2015, 12 April 2016 ([url](#)), p. 133.

⁽³⁴⁾ Chatelard, G., commentaire formulé au cours de la révision du présent rapport, 10 octobre 2018.

⁽³⁵⁾ Iraq, MoFA, Pass Doc, n.d., ([url](#)).

⁽³⁶⁾ Australia, DFAT, Country Information Report – Iraq, 9 October 2018 ([url](#)), p. 30.

- si un ressortissant étranger arrive en Iraq en provenance d'un lieu inconnu, ou s'il est citoyen d'un pays qui n'est pas représenté en Iraq et souhaite rentrer dans son pays d'origine, à condition que les autorités dudit pays acceptent ce retour»⁽³⁷⁾.

Pour délivrer le laissez-passer, les services irakiens vérifieront l'identité/la nationalité de la personne soumise à un retour sur la base de documents de référence en Iraq, confirmeront que la personne rentre volontairement et vérifieront ses antécédents judiciaires en instance dans les dossiers du ministère de l'intérieur⁽³⁸⁾.

Lors de l'entrée dans tous les aéroports internationaux, les informations d'identité sont enregistrées, quelle que soit la nationalité, et les autorités arrêteront les personnes qui ont commis une infraction pénale et contre lesquelles un mandat d'arrêt a été délivré⁽³⁹⁾.

2.2 Vols internationaux à destination de l'Iraq et les vols intérieurs

Des vols commerciaux internationaux arrivent dans plusieurs aéroports d'Iraq: l'aéroport international de Bagdad (BGW/ORBI)⁽⁴⁰⁾, l'aéroport international d'Erbil (EBL/ORER)⁽⁴¹⁾, l'aéroport international de Sulaymaniyah (ISU/ORSU)⁽⁴²⁾, l'aéroport international de Nadjaf (NJF/ORNI)⁽⁴³⁾ et l'aéroport international de Bassora (BSR/ORMM)⁽⁴⁴⁾. L'aéroport de Nassiriya ne serait qu'une petite infrastructure⁽⁴⁵⁾ accueillant principalement des vols intérieurs et quelques vols en provenance d'Iran, le plus souvent de façon saisonnière (pendant la saison du deuil et du pèlerinage chiites), lorsque la capacité de l'aéroport de Nadjaf est saturée⁽⁴⁶⁾.

Plusieurs compagnies aériennes nationales exploitent des vols reliant des villes irakiennes. Ainsi, Iraqi Airways permet de voyager entre Bagdad, Bassora, Erbil, Nadjaf, Nassiriya et Sulaymaniyah⁽⁴⁷⁾, tandis que Fly Baghdad propose des vols intérieurs entre Bagdad, Erbil et Sulaymaniyah⁽⁴⁸⁾.

2.3 Voyage par la route et passage des postes de contrôle

Le passage par des postes de contrôle est une réalité quotidienne en Iraq; pour les franchir, il faut décliner son identité⁽⁴⁹⁾ en fournissant des documents d'identité⁽⁵⁰⁾. Les postes de contrôle sont souvent gérés par différents acteurs armés en accord avec le gouvernement, appliquant des règles peu claires et assujetties aux «caprices» des responsables des postes en question⁽⁵¹⁾. Selon le Programme alimentaire mondial (PAM), la sécurité des routes est affectée par le conflit en cours et des «variations imprévisibles en matière d'accessibilité» se produisent, les forces de sécurité irakiennes et les forces kurdes contrôlant des secteurs avec plusieurs postes de contrôle⁽⁵²⁾. Lors de sa révision du présent rapport, Géraldine Chatelard a fait part des observations qui suivent:

⁽³⁷⁾ Norway, Landinfo, Iraq: Travel documents and other identity documents (Source: Iraq, MFA – broken link), 16 December 2015 ([url](#)), p. 12.

⁽³⁸⁾ Australia, DFAT, Country Information Report – Iraq, 9 October 2018 ([url](#)), p. 30.

⁽³⁹⁾ Australia, DFAT, Country Information Report – Iraq, 9 October 2018 ([url](#)), p. 30.

⁽⁴⁰⁾ BIA, Baghdad Airport Arrivals, Dated: 26 June 2018, ([url](#)).

⁽⁴¹⁾ EIA, Flight Information, Dated: 26 June 2018, ([url](#)),

⁽⁴²⁾ Sulaymaniyah International Airport, Arrivals, n.d., ([url](#)), accessed 27 June 2018

⁽⁴³⁾ Flightradar24, Al Najaf International Airport (NJF/ORNI), Arrivals, n.d. ([url](#)).

⁽⁴⁴⁾ Flightradar24, Basra International Airport (BSR/ORMM), Arrivals, n.d. ([url](#)).

⁽⁴⁵⁾ Niqash, Dhi Qar's New Airport Mocked by Iraqis, n.d., ([url](#)).

⁽⁴⁶⁾ Chatelard, G., commentaire formulé au cours de la révision du présent rapport, 10 octobre 2018.

⁽⁴⁷⁾ Iraqi Airways, Domestic Flights, n.d., ([url](#)); Iraq's Economic Center, The First International Flight From Nasiriya Airport to Iran, 21 May 2017, ([url](#)),).

⁽⁴⁸⁾ Fly Baghdad, Home, n.d. ([url](#)),).

⁽⁴⁹⁾ Norway, Landinfo, Irak: Situasjonen for sunnimuslim i Bagdad, 23 June 2017 ([url](#)), para. 3.5.

⁽⁵⁰⁾ EU, EC, European Civil Protection and Humanitarian Aid Operations – Iraq, 23 January 2018 ([url](#)).

⁽⁵¹⁾ New York Times (The), In Iraq, I Found Checkpoints as Endless as the Whims of Armed Men, 2 April 2018 ([url](#)).

⁽⁵²⁾ WFP, Logistics Capacity Assessment - 2.3 Iraq Road Network, 29 May 2018 ([url](#)).

«Des postes de contrôle permanents sont établis à l'entrée de tous les gouvernorats sur toutes les routes principales. Dans les régions du centre et du sud, ils sont gérés par la police fédérale iraquienne. Entre les gouvernorats de la RKI, ils sont gérés par les Asayish (agence de renseignement kurde). D'autres postes de contrôle permanents sont en place à l'entrée de toutes les grandes villes, tenus par la police locale. Il existe d'autres postes de contrôle permanents ou temporaires sur plusieurs artères à l'intérieur des villes et à l'entrée de bâtiments administratifs ou de complexes (comme les aéroports). À Bagdad et dans d'autres villes, l'accès à des quartiers entiers peut être contrôlé par une série de postes de contrôle et parfois limité aux détenteurs de permis spéciaux comme dans la zone internationale de Bagdad. Les contrôles d'identité ne sont pas systématiques et dépendent du niveau de sécurité. Si on le leur demande et au moment où cela leur est demandé, les voyageurs doivent présenter des documents d'identité qui peuvent être de différents types: pour les fonctionnaires, une carte professionnelle peut suffire. Dans d'autres cas, il peut être demandé aux voyageurs de fournir plusieurs pièces d'identité, notamment au moins leur carte d'identité nationale et leur carte de citoyenneté. Dans le cas d'un déplacement d'une province à une autre, il peut leur être demandé de présenter une justification écrite de leur voyage vers une province donnée (il peut s'agir d'une lettre de leur employeur, d'une attestation fournie par un hôpital ou, mieux encore, d'une lettre de l'organisation ou de l'organisme public qu'ils visiteront dans le gouvernorat où ils souhaitent entrer). Il en va ainsi dans tout le pays, indépendamment de l'appartenance ethno-religieuse. Il se produit des déplacements de sunnites vers les régions à majorité chiite, et inversement. Des déplacements s'effectuent également entre la RKI et le reste de l'Iraq. Il est cependant risqué de se déplacer sans être en possession des documents appropriés. En l'absence de ces documents, le fait d'appartenir au même groupe ethno-religieux que les forces armées qui gèrent tel ou tel poste de contrôle facilite le passage.

Une situation particulière existe dans les gouvernorats repris à l'EILL, où plusieurs milices des unités de mobilisation populaire (UMP) ont installé des postes sur les routes principales et secondaires de manière à établir un contrôle sur le territoire et sur les déplacements. Les remarques ci-après se rapportent principalement à ce contexte particulier.

En outre, entre la RKI et Ninive, Kirkouk, Salah ad-Din et Diyala, les Asayish (service de police kurde chargé de la sécurité) gèrent des postes de contrôle surveillant l'accès à la RKI, tandis qu'à portée de vue, d'autres postes tenus par la police fédérale iraquienne permettent de contrôler l'accès à ces gouvernorats. Les contrôles d'identité y sont systématiques»⁽⁵³⁾.

Selon le directeur du MRG, qui s'est exprimé lors d'une réunion d'experts COI spécialistes de l'Iraq organisée par l'EASO en avril 2017, les postes de contrôle peuvent être gérés par plusieurs milices différentes, ayant souvent «différentes identités confessionnelles ou ethniques». Il estime qu'«il est devenu impossible de se déplacer dans le pays à moins que vos papiers ne soient en règle et que, dans de nombreux cas, vous n'apparteniez au groupe ethnique ou religieux qui vous permet d'avoir accès à telle région ou à tel gouvernorat d'Iraq en particulier», et que cette situation a «des conséquences immédiates pour la sécurité des individus»⁽⁵⁴⁾. Les forces de sécurité aux postes de contrôle consulteraient des bases de données nominatives relatives aux personnes recherchées soupçonnées d'appartenir à l'EI pour voir si certains noms y figurent; le cas échéant, selon Human Rights Watch, il

⁽⁵³⁾ Chatelard, G., commentaire formulé au cours de la révision du présent rapport, 10 octobre 2018.

⁽⁵⁴⁾ EU, EASO, Practical Cooperation Meeting Report – Iraq in April 2017 (Source: Mark Lattimer, MRG), July 2017 ([url](#)), pp. 17-18.

arrive que la personne soit détenue et portée disparue ou risque un placement en détention ⁽⁵⁵⁾. Un policier local de Ninive interrogé en 2018 par le Ceasefire Centre for Civilian Rights (centre Cessez-le-feu pour les droits civils), organisation chargée du suivi du conflit ⁽⁵⁶⁾, a de même expliqué que lorsqu'une nouvelle personne est de passage dans le quartier, la police lui demande sa carte d'identité et la conserve jusqu'à ce qu'elle reparte. Si elle n'a pas de pièce d'identité, il est demandé à sa famille d'en apporter, faute de quoi, la personne est considérée comme «suspecte». Le *mukhtar* local ⁽⁵⁷⁾ est alors consulté et la personne est éventuellement confiée à la police ⁽⁵⁸⁾. Il s'agit d'instructions officielles, qui sont cependant rarement mises en œuvre dans la pratique ⁽⁵⁹⁾.

Un fonctionnaire de l'ambassade de Norvège interrogé par Landinfo dans le cadre d'un rapport de 2017 a indiqué que les sunnites ont plus de difficultés à franchir les postes de contrôle car ils peuvent être particulièrement visés par des arrestations arbitraires s'ils sont soupçonnés de sympathie pour l'EIIL et, de ce fait, être victimes d'abus ⁽⁶⁰⁾. Le HCR estime que les Arabes sunnites et les Turkmènes sunnites des secteurs anciennement détenus par l'EIIL seraient particulièrement «exposés à un risque de traitement discriminatoire» lors du franchissement de postes de contrôle par les routes entre les gouvernorats, ainsi qu'entre l'aéroport de Bagdad et la ville ⁽⁶¹⁾.

La corruption et les pots-de-vin aux postes de contrôle aux frontières et aux principaux postes de contrôle internes seraient «endémiques», certains partis politiques et groupes paramilitaires étant impliqués dans le trafic d'êtres humains et dans le trafic de drogues ⁽⁶²⁾. Les forces de sécurité officielles et des groupes privés passeraient souvent des accords pour contrôler des postes de contrôle afin d'en tirer des «taxes informelles» ⁽⁶³⁾.

Le ministère britannique des affaires étrangères décrit les déplacements routiers en Iraq comme très dangereux, en raison d'incessants attentats à la bombe en bord de route et attaques contre des véhicules, de faux postes de contrôle et de vols qualifiés ⁽⁶⁴⁾. Selon certaines sources, la route entre Bagdad et Kirkouk serait particulièrement dangereuse, du fait de la présence de faux postes de contrôle établis par l'EIIL et des cas d'enlèvements de civils et de membres des forces de sécurité signalés en 2018 ⁽⁶⁵⁾.

⁽⁵⁵⁾ EU, EASO, Practical Cooperation Meeting Report – Iraq in April 2017 (Source: Belkis Wille, HRW), July 2017 ([url](#)), p. 13.

⁽⁵⁶⁾ Ceasefire Centre for Civilian Rights is an international civilian-led group that conducts conflict monitoring in Iraq and promotes civilians rights in conflict situations. Ceasefire Centre for Civilian Rights, Civilian-led monitoring in Iraq, n.d. ([url](#)).

⁽⁵⁷⁾ Pour le HCR, le terme *mukhtar* désigne un responsable local au niveau de la plus petite division administrative en Iraq. Ce sont généralement les personnes à contacter pour résoudre les problèmes quotidiens. Ils ne sont pas élus. Il s'agit souvent d'anciens agents de sécurité qui ont pris leur retraite ou atteint l'âge de la retraite (Denmark, DIS (Danish Immigration Service) and Norway (Landinfo), Northern Iraq – Security Situation and the Situation for Internally Displaced Persons (IDPs) in the Disputed Areas, Including the Possibility to Enter and Access the Kurdistan Region of Iraq (KRI), November 2018 ([url](#)), p. 8).

⁽⁵⁸⁾ Ceasefire Centre for Civilian Rights, Mosul: Civilian Protection Challenges Post-ISIS, May 2018 ([url](#)), p. 9.

⁽⁵⁹⁾ Chatelard, G., commentaire formulé au cours de la révision du présent rapport, 10 octobre 2018.

⁽⁶⁰⁾ Norway, Landinfo, Irak: Situasjonen for sunnimuslimere i Bagdad, 23 June 2017 ([url](#)), para. 3.5, para. 4.5, and para. 4.6.

⁽⁶¹⁾ UNHCR, Iraq: Relevant COI for Assessments on the Availability of an Internal Flight or Relocation Alternative (IFA/IRA): Ability of Persons Originating from (Previously or Currently) ISIS-Held or Conflict Areas to Legally Access and Remain in Proposed Areas of Relocation, 12 April 2017 ([url](#)), p. 3.

⁽⁶²⁾ Hasan, H., Beyond Security: Stabilization, Governance, and Socioeconomic Challenges in Iraq, Atlantic Council, July 2018 ([url](#)), pp. 12-13.

⁽⁶³⁾ Hasan, H., Beyond Security: Stabilization, Governance, and Socioeconomic Challenges in Iraq, Atlantic Council, July 2018 ([url](#)), pp. 12-13.

⁽⁶⁴⁾ UK, Foreign Travel Advice – Iraq, n.d. ([url](#)).

⁽⁶⁵⁾ National (The), ISIS attacks resurgent on Iraq's 'Highway of Death', 7 July 2018 ([url](#)); Reuters, Islamic State makes comeback in Iraq with switch to guerrilla tactics, 24 July 2018 ([url](#)).

2.4 Documents d'état civil

2.4.1 Généralités

En Iraq, des documents d'état civil appropriés sont nécessaires pour pouvoir continuer à se consacrer à ses occupations quotidiennes et accéder aux droits fondamentaux ⁽⁶⁶⁾, aux services publics ⁽⁶⁷⁾, à l'éducation ⁽⁶⁸⁾, à l'aide alimentaire ⁽⁶⁹⁾, au logement ⁽⁷⁰⁾ et à l'emploi ⁽⁷¹⁾, s'inscrire en vue de percevoir des aides de l'État ⁽⁷²⁾ ou de bénéficier d'une aide sociale, louer une habitation, s'enregistrer auprès des services de police du quartier ou encore vendre des véhicules ou des objets volumineux ⁽⁷³⁾. Des documents d'état civil sont nécessaires pour pouvoir circuler à l'intérieur et autour du pays et franchir les postes de contrôle ⁽⁷⁴⁾. Selon plusieurs sources, les personnes dépourvues de documents d'identité valables jouissent d'une liberté de circulation restreinte et peuvent courir le risque d'être arrêtées ⁽⁷⁵⁾.

2.4.2 Registre de famille, cartes nationales d'état civil, certificats de nationalité

Tous les Iraquiens doivent être munis d'une carte nationale d'état civil, délivrée par la direction de l'état civil, qui relève de la direction générale de la nationalité du ministère de l'intérieur ⁽⁷⁶⁾. En arabe, elle est appelée *bitaqaat hawwiyat al-ahwal al-shakhsiya* ⁽⁷⁷⁾. Elle est délivrée dans le district dans lequel la personne concernée est inscrite et sur la base des informations figurant dans son registre de famille ⁽⁷⁸⁾. Le registre de famille (également appelé «livret de famille», «recensement de la famille», *sijilla al-qayd* ou *sijil al ahwal al ahwal al-shakhsiyya* ^[79]), tenu manuellement, est établi au niveau local dans l'un des 300 bureaux de l'état civil environ, répartis dans tout l'Iraq. Les informations sont mises à jour en cas de naissances, de décès, de mariages et de changement d'état civil. Selon Landinfo, «le registre de famille constitue le fondement permettant la délivrance des cartes d'identité nationales et des certificats de nationalité, sur la base desquels les passeports peuvent à leur tour être délivrés» ⁽⁸⁰⁾.

Landinfo qualifie la carte d'identité de «document personnel le plus important» pour les Iraquiens, parce qu'elle est exigée dans le cadre de tout contact avec les autorités et pour l'accès à des services notamment en matière de santé, d'aide sociale et d'accès à l'éducation, ainsi que pour l'achat et la

⁽⁶⁶⁾ UNHCR, UNHCR IDP Operational Update 1-31 January 2016, 31 January 2016 ([url](#)).

⁽⁶⁷⁾ EU, EASO, Practical Cooperation Meeting Report – Iraq in April 2017 (Source: Mark Lattimer, MRG), July 2017 ([url](#)), pp. 17-18; AI, The Condemned: Women and Children Isolated, Trapped and Exploited in Iraq, April 2018 ([url](#)), pp. 22-23; Independent, Iraq's generation of stateless ISIS children are being 'punished for the crimes of their fathers', 18 May 2017 ([url](#)); MRG, Humanitarian challenges in Iraq's displacement crisis, 22 December 2016 ([url](#)), p. 9; Human Rights Watch, Iraq: Families of Alleged ISIS Members Denied IDs, 25 February 2018, ([url](#)).

⁽⁶⁸⁾ USDOS, Country Reports on Human Rights Practices for 2017 – Iraq, 20 April 2018 ([url](#)), p. 4.

⁽⁶⁹⁾ USDOS, Country Reports on Human Rights Practices for 2017 – Iraq, 20 April 2018 ([url](#)), p. 4.

⁽⁷⁰⁾ USDOS, Country Reports on Human Rights Practices for 2017 – Iraq, 20 April 2018 ([url](#)), p. 4.

⁽⁷¹⁾ UNHCR, UNHCR IDP Operational Update 1-31 January 2016, 31 January 2016 ([url](#)).

⁽⁷²⁾ MRG, Humanitarian challenges in Iraq's displacement crisis, 22 December 2016 ([url](#)), p. 5.

⁽⁷³⁾ Ceasefire Centre for Civilian Rights, Mosul: Civilian Protection Challenges Post-ISIS, May 2018 ([url](#)), p. 9.

⁽⁷⁴⁾ EU, EASO, Practical Cooperation Meeting Report – Iraq in April 2017 (Source: Mark Lattimer, MRG), July 2017 ([url](#)), p. 17; Independent, Iraq's generation of stateless ISIS children are being 'punished for the crimes of their fathers', 18 May 2017 ([url](#)).

⁽⁷⁵⁾ Ceasefire Centre for Civilian Rights, Mosul: Civilian Protection Challenges Post-ISIS, May 2018 ([url](#)), p. 9; Human Rights Watch, Iraq: Families of Alleged ISIS Members Denied IDs, 25 February 2018 ([url](#)); UNHCR, UNHCR IDP Operational Update 1-31 January 2016, 31 January 2016 ([url](#)); Denmark, DIS (Danish Immigration Service) and Norway (Landinfo), Northern Iraq – Security Situation and the Situation for Internally Displaced Persons (IDPs) in the Disputed Areas, Including the Possibility to Enter and Access the Kurdistan Region of Iraq (KRI), November 2018 ([url](#)), p. 31.

⁽⁷⁶⁾ Norway, Landinfo, Iraq: Travel documents and other identity documents, 16 December 2015 ([url](#)), pp. 17-18.

⁽⁷⁷⁾ Chatelard, G., commentaire formulé au cours de la révision du présent rapport, 10 octobre 2018.

⁽⁷⁸⁾ Norway, Landinfo, Iraq: Travel documents and other identity documents, 16 December 2015, ([url](#)), pp. 17-18.

⁽⁷⁹⁾ Chatelard, G., commentaire formulé au cours de la révision du présent rapport, 10 octobre 2018.

⁽⁸⁰⁾ Norway, Landinfo, Iraq: Travel documents and other identity documents, 16 December 2015 ([url](#)), p. 15.

vente de biens tels que des logements ou des véhicules. C'est également le document «passerelle» indispensable à l'obtention d'autres documents légaux officiels comme les passeports ⁽⁸¹⁾.

Un certificat de nationalité (*shahadat jinsiyya*), délivré sur demande à tout ressortissant iraquien, «est nécessaire pour postuler un emploi dans le secteur public, ainsi que dans le contexte de l'éducation et lors du recours à d'autres services publics. En outre, le certificat de nationalité est un document de base requis pour les demandes de passeport, d'actes de naissance des enfants, d'acte de mariage et d'acte de décès ⁽⁸²⁾. Les enfants l'obtiennent normalement vers l'âge de 12 ans ⁽⁸³⁾.

Dans la pratique, la carte d'identité et le certificat de nationalité sont tous deux requis pour accéder aux services énumérés au deuxième paragraphe ci-avant, et peuvent également être exigés lors des passages aux postes de contrôle. Apparemment, les Iraquiens «gardent toujours les deux documents sur eux» ⁽⁸⁴⁾.

2.4.3 Documents d'état civil perdus, manquants ou détruits

Pendant la période de conflit avec l'EIL, les cas de documents d'identité civile manquants ou perdus à l'occasion d'une fuite ou d'une destruction d'habitation étaient fréquents ⁽⁸⁵⁾. De nombreux Iraquiens qui vivaient dans les zones tenues par l'EIL ont perdu un ou plusieurs de leurs documents d'état civil, se les ont fait confisquer par l'EIL ⁽⁸⁶⁾, ou ont reçu de la part de celui-ci des documents non reconnus par le gouvernement ⁽⁸⁷⁾. L'ONU a estimé qu'en 2016, pas moins de 50 % des familles déplacées comptaient au moins un membre dépourvu de papiers d'identité civile essentiels ⁽⁸⁸⁾. Dans son rapport de recherche de 2016 sur les PDI de Ninive et d'Anbar, le MRG a constaté que 78 % des plus de 50 PDI interrogées (pour la plupart des Anbaris qui avaient été déplacés vers Bagdad) avaient rencontré des difficultés pour obtenir de nouveaux documents d'état civil. Cette situation serait liée à un taux élevé d'analphabétisme et exacerbée par une suspicion collective à l'égard des Arabes sunnites issus des zones auparavant tenues par l'EI ⁽⁸⁹⁾. Landinfo a indiqué que les personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays ont fréquemment besoin d'aide pour obtenir leur nouvelle carte d'identité nationale si elles vivent dans un autre lieu que celui où elles sont enregistrées, car la carte en question est délivrée dans leur district d'origine conformément à leur registre de famille ⁽⁹⁰⁾. Il en va de même pour le certificat de nationalité ⁽⁹¹⁾. Selon une publication du DIS et de Landinfo datée de novembre 2018, l'absence de documents d'état civil permettant de s'insérer dans la société iraquienne constitue un «obstacle majeur» au retour des PDI ⁽⁹²⁾.

2.4.4 Obtention/réacquisition d'une carte d'identité et d'un certificat de nationalité en Iraq

Environ 300 bureaux de la direction de l'état civil sont répartis dans tout le pays ⁽⁹³⁾. Landinfo a expliqué que pour demander une carte d'identité, les demandeurs doivent contacter le bureau où ils sont enregistrés et présenter les documents nécessaires (demande remplie et signée par le chef de

⁽⁸¹⁾ Norway, Landinfo, Iraq: Travel documents and other identity documents, 16 December 2015 ([url](#)), p. 17.

⁽⁸²⁾ Norway, Landinfo, Iraq: Travel documents and other identity documents, 16 December 2015 ([url](#)), p. 24.

⁽⁸³⁾ Norway, Landinfo, Iraq: Travel documents and other identity documents, 16 December 2015 ([url](#)), p. 24.

⁽⁸⁴⁾ Chatelard, G., commentaire formulé au cours de la révision du présent rapport, 10 octobre 2018.

⁽⁸⁵⁾ MRG, Humanitarian challenges in Iraq's displacement crisis, 22 December 2016 ([url](#)), p. 5.

⁽⁸⁶⁾ AI, The Condemned: Women and Children Isolated, Trapped and Exploited in Iraq, April 2018 ([url](#)), p. 22.

⁽⁸⁷⁾ UNHCR, Thousands of displaced Iraqis obtain vital legal documents with UNHCR's help, 22 January 2018 ([url](#)).

⁽⁸⁸⁾ UN, Human Rights Council, Report of the Special Rapporteur on the human rights of internally displaced persons on his mission to Iraq (A/HRC/32/35/Add.1), 5 April 2016 ([url](#)), para. 14

⁽⁸⁹⁾ MRG, Humanitarian challenges in Iraq's displacement crisis, 22 December 2016 ([url](#)), p. 5.

⁽⁹⁰⁾ Norway, Landinfo, Iraq: Travel documents and other identity documents, 16 December 2015 ([url](#)), p. 18.

⁽⁹¹⁾ Chatelard, G., commentaire formulé au cours de la révision du présent rapport, 10 octobre 2018.

⁽⁹²⁾ Denmark, DIS (Danish Immigration Service) and Norway (Landinfo), Northern Iraq – Security Situation and the Situation for Internally Displaced Persons (IDPs) in the Disputed Areas, Including the Possibility to Enter and Access the Kurdistan Region of Iraq (KRI), November 2018 ([url](#)), p. 30.

⁽⁹³⁾ Norway, Landinfo, Iraq: Travel documents and other identity documents, 16 December 2015 ([url](#)), p. 15.

famille, le tuteur ou l'avocat), ainsi qu'une preuve d'identité, telle qu'un acte de naissance ou la carte d'identité d'un parent proche (comme le père ou le grand-père), qui est vérifiée sur la base des registres centraux de la population. Ils doivent en outre s'acquitter d'un montant de 1 000 dinars irakiens et fournir deux photos d'identité ⁽⁹⁴⁾.

En ce qui concerne la carte de nationalité, les personnes doivent s'adresser à la direction de la nationalité (*Da'irat al-Jinsiyya*) du gouvernorat dans lequel elles sont inscrites. Il existe une direction de ce type dans chaque gouvernorat, hormis à Bagdad. Un membre de la famille au premier degré doit fournir son propre certificat de nationalité sur lequel figure le numéro sous lequel la famille est enregistrée dans le recensement de la famille (*sijillat al-qayd*) et attester que le demandeur a un lien avec lui ⁽⁹⁵⁾. Pour recouvrer des documents d'état civil, les PDI doivent se rendre dans les bureaux des zones d'où elles sont originaires ⁽⁹⁶⁾; cela vaut aussi bien pour la carte d'identité que pour le certificat de nationalité ⁽⁹⁷⁾. Ceci étant, depuis 2014 et la conquête de territoire par l'EIL dans certaines parties de Ninive et d'Anbar, des bureaux provisoires ont été mis en place à cette fin à Dohuk, à Bagdad et à Kerbala ⁽⁹⁸⁾. Landinfo a indiqué que des cartes d'identité peuvent être délivrées par l'intermédiaire d'un représentant par procuration autorisé qui dispose des documents et des informations nécessaires à l'établissement de l'identité. Landinfo a toutefois précisé qu'en cas de perte, une carte ne peut être délivrée qu'au titulaire qui se présente en personne au bureau ⁽⁹⁹⁾.

Depuis septembre 2015, de nouvelles cartes d'identité biométriques électroniques sont également délivrées. Elles sont destinées à remplacer l'ancienne carte d'identité et l'ancien certificat de nationalité. Comme elles ne peuvent pas être délivrées par l'intermédiaire des ambassades irakiennes ⁽¹⁰⁰⁾, les Irakiens se trouvant à l'étranger doivent se rendre en Iraq pour en obtenir une ⁽¹⁰¹⁾. Il n'est pas possible de les délivrer à un représentant par procuration, car il est nécessaire de relever les empreintes digitales et de numériser l'image de l'iris ⁽¹⁰²⁾. Selon G. Chatelard, «malgré des communications répétées annonçant que les données d'identité et de nationalité allaient être fusionnées en un seul document comportant un numéro d'identification personnel, la mise en œuvre a pris du retard» ⁽¹⁰³⁾. En novembre 2018, le DIS et Landinfo ont fait savoir que le système avait été mis en œuvre dans les grandes villes de la RKI, ayant constaté qu'à Erbil, 11 bureaux sur 43 pouvaient délivrer ce document et qu'environ 180 000 habitants (sur une population qui en compte deux millions) avaient reçu la nouvelle carte ⁽¹⁰⁴⁾. Les anciennes cartes d'identité sont encore utilisées et délivrées ⁽¹⁰⁵⁾.

En 2014, le HCR aurait contribué aux efforts visant à favoriser la réobtention de documents, en apportant son soutien au ministère des migrations et des déplacements et au ministère de l'intérieur pour la mise en place de centres à cet effet pour les PDI ayant fui Mossoul, Salah ad-Din, Diyala, Anbar

⁽⁹⁴⁾ Norway, Landinfo, Iraq: Travel documents and other identity documents, 16 December 2015 ([url](#)), pp. 18-19.

⁽⁹⁵⁾ Chatelard, G., commentaire formulé au cours de la révision du présent rapport, 10 octobre 2018.

⁽⁹⁶⁾ MRG, Humanitarian challenges in Iraq's displacement crisis, 22 December 2016 ([url](#)), pp. 5, 11; Denmark, DIS (Danish Immigration Service) and Norway (Landinfo), Northern Iraq – Security Situation and the Situation for Internally Displaced Persons (IDPs) in the Disputed Areas, Including the Possibility to Enter and Access the Kurdistan Region of Iraq (KRI), November 2018 ([url](#)), p. 31.

⁽⁹⁷⁾ Chatelard, G., commentaire formulé au cours de la révision du présent rapport, 10 octobre 2018.

⁽⁹⁸⁾ Norway, Landinfo, Norway, Landinfo, Iraq: Travel documents and other identity documents, 16 December 2015 ([url](#)), para. 7.2.

⁽⁹⁹⁾ Norway, Landinfo, Iraq: Travel documents and other identity documents, 16 December 2015, ([url](#)), pp. 18-19.

⁽¹⁰⁰⁾ Denmark, DIS (Danish Immigration Service) and Norway (Landinfo), Kurdistan Region of Iraq (KRI): Report on issuance of the new Iraqi ID card, November 2018 ([url](#)), p. 6.

⁽¹⁰¹⁾ Denmark, DIS (Danish Immigration Service) and Norway (Landinfo), Kurdistan Region of Iraq (KRI): Report on issuance of the new Iraqi ID card, November 2018 ([url](#)), p. 6.

⁽¹⁰²⁾ Norway, Landinfo, Irak: Reisedokumenter og andre ID-dokumenter, 11 April 2018 ([url](#)), p. 4, para. 6.5.

⁽¹⁰³⁾ Chatelard, G., commentaire formulé au cours de la révision du présent rapport, 10 octobre 2018.

⁽¹⁰⁴⁾ Denmark, DIS (Danish Immigration Service) and Norway (Landinfo), Kurdistan Region of Iraq (KRI): Report on issuance of the new Iraqi ID card, November 2018 ([url](#)), p. 6.

⁽¹⁰⁵⁾ Denmark, DIS (Danish Immigration Service) and Norway (Landinfo), Kurdistan Region of Iraq (KRI): Report on issuance of the new Iraqi ID card, November 2018 ([url](#)), p. 6.

et Kirkouk, ainsi qu'à Anbar. En 2015-2016, le HCR a porté assistance à 7 000 enfants déplacés à l'intérieur du pays, dont beaucoup ont bénéficié d'une aide pour l'obtention de documents d'état civil ⁽¹⁰⁶⁾. Le HCR a indiqué qu'au cours de l'année 2017, 18 600 «Iraquiens vulnérables» avaient reçu des documents légaux et que plus de 23 300 avaient bénéficié d'une assistance juridique en matière de documents par l'intermédiaire de ses centres, tribunaux mobiles ou équipes mobiles en charge des documents ⁽¹⁰⁷⁾.

D'après les expériences évoquées par les PDI interrogées par le MRG, il n'existe «pas d'enregistrement standard ou d'exigences relatives aux demandes» que les bureaux gouvernementaux respectent, et le processus de demande de redélivrance est complexe, «non normalisé et chargé d'allégations de corruption» ⁽¹⁰⁸⁾.

Human Rights Watch a fait état du refus de pièces d'identité aux familles de personnes soupçonnées de faire partie de l'EI; les personnes qui veulent obtenir de nouveaux documents d'état civil ou des documents de remplacement doivent «d'abord se procurer un formulaire de demande auprès d'un juge et l'apporter à la direction de la fonction publique, où des agents du renseignement et du service de sécurité nationale effectuent un contrôle de sécurité. Les demandeurs échouent automatiquement à ce contrôle s'ils figurent sur une liste de personnes recherchées et leur demande est rejetée ⁽¹⁰⁹⁾. L'obtention d'une habilitation de sécurité est également nécessaire pour réclamer au gouvernement réparation pour les préjudices ou les dommages matériels causés par le conflit, en vertu de la Loi n° 20 sur l'indemnisation des victimes d'opérations militaires, d'erreurs militaires et d'actes terroristes (2009) ⁽¹¹⁰⁾. En 2018, Human Rights Watch a rapporté que des habilitations de sécurité avaient été refusées par les forces du service de sécurité nationale iraquien aux parents proches de personnes soupçonnées d'appartenir à l'EIL ⁽¹¹¹⁾.

2.4.5 Réacquisition d'une carte d'identité et d'un certificat de nationalité depuis l'étranger

Des informations concernant les procédures et les conditions à remplir pour l'obtention de certains documents d'état civil depuis l'étranger sont disponibles sur le site web du ministère des affaires étrangères et disponibles en anglais auprès du consulat d'Iraq à Londres. Ce site web donne des instructions aux demandeurs dont la carte d'état civil est perdue ou endommagée et qui ont besoin de la faire remplacer:

- le formulaire de demande (disponible à l'ambassade) doit être joint à la demande;
- il doit être rempli par l'homme ou la femme chef de famille, le détenteur du dossier, le tuteur ou l'avocat, et comporter explicitement sa signature et son nom complet;
- le consul prend note de la déclaration du demandeur au verso du formulaire susmentionné, mentionne le nom complet du demandeur et y appose l'empreinte de son pouce; la déclaration est signée par le consul ⁽¹¹²⁾.

Landinfo a observé que si un demandeur n'est pas en mesure de valider son identité, il lui sera difficile d'obtenir une nouvelle carte à l'étranger ⁽¹¹³⁾.

Pour les certificats de nationalité, les demandes sont également reçues par l'intermédiaire des ambassades qui les transfèrent à la direction compétente. Un membre de la famille au premier degré devra également fournir son propre certificat de nationalité sur lequel figure le numéro sous lequel la

⁽¹⁰⁶⁾ UNHCR, In Search of Solutions: Addressing Statelessness in the Middle East and North Africa, September 2016 ([url](#)), p. 9.

⁽¹⁰⁷⁾ UNHCR, Thousands of displaced Iraqis obtain vital legal documents with UNHCR's help, 22 January 2018 ([url](#)).

⁽¹⁰⁸⁾ MRG, Humanitarian challenges in Iraq's displacement crisis, 22 December 2016 ([url](#)), pp. 5, 9.

⁽¹⁰⁹⁾ Human Rights Watch, Iraq: Families of Alleged ISIS Members Denied IDs, 25 February 2018 ([url](#)).

⁽¹¹⁰⁾ Ceasefire Centre for Civilian Rights, Mosul: Civilian Protection Challenges Post-ISIS, May 2018 ([url](#)), p. 9; Human Rights Watch, Iraq: ISIS Suspects' Homes Confiscated, 19 April 2018 ([url](#)).

⁽¹¹¹⁾ Human Rights Watch, Iraq: ISIS Suspects' Homes Confiscated, 19 April 2018 ([url](#)).

⁽¹¹²⁾ Iraq, MoFA, Iraqi Embassy to the UK, Frequently Asked Questions, n.d. ([url](#)); Iraq, MoFA, FAQ's, n.d. ([url](#)).

⁽¹¹³⁾ Norway, Landinfo, Iraq: Travel documents and other identity documents, 16 December 2015 ([url](#)), p. 19.

famille est enregistrée dans le recensement de la famille (*sijillat al-qayd*) et attester que le demandeur a un lien avec lui ⁽¹¹⁴⁾.

2.5 Liens familiaux et capital social

Dans son rapport « Integrated Location Assessment II » publiée en octobre 2017, l'OIM a constaté que pour 30 % des familles déplacées en Iraq interrogées dans le cadre de cette étude, le choix de la destination à l'intérieur de l'Iraq était principalement motivé par la présence de la famille au sens large, de parents et d'amis, ainsi que par la présence d'une communauté ethnoreligieuse semblable ⁽¹¹⁵⁾. En ce qui concerne la situation des minorités qui se déplacent, le MRG remarque que celles-ci pourraient rencontrer des difficultés en fonction de l'endroit où elles s'installent. La même source explique que « la tendance dominante au cours de ces dernières années consiste en ce que de nombreuses minorités ont quitté des villes et des quartiers à caractère mixte pour aller s'installer dans des endroits où elles forment la majorité » ⁽¹¹⁶⁾.

Au sujet des rapatriés en provenance d'Europe plus particulièrement, l'OIM a observé, sur la base d'une étude de 2016 portant sur les expériences vécues par les rapatriés en Iraq, que le capital social ou les réseaux de liens sociaux revêt(ent) « plus d'importance que l'aide à l'intégration, en particulier dans les cas où des demandeurs d'asile décident de rentrer chez eux pour renouer le contact avec ces réseaux, malgré l'instabilité initiale » ⁽¹¹⁷⁾. Une étude réalisée par l'OIM en février 2018, portant sur le suivi de 675 ressortissants iraqiens de retour d'Europe, a permis de constater que 5,9 % des personnes interrogées considéraient l'absence d'un réseau de soutien social composé de membres de la famille et d'amis comme une difficulté majeure lors du retour au pays après une tentative de migration vers l'Europe ⁽¹¹⁸⁾. Selon le MRG, du fait que la corruption, le népotisme et les réseaux de favoritisme exercent une forte influence sur les institutions publiques d'Iraq et de la RKI, « il est extrêmement difficile d'avoir accès aux services de base et d'accomplir de simples démarches administratives auprès des services gouvernementaux si l'on n'a pas de relations personnelles ou familiales » ⁽¹¹⁹⁾.

Dans un rapport publié en octobre 2018, le DFAT estimait que la réinstallation à l'intérieur de la RKI était « difficile pour quiconque ne pouvant compter sur un garant ou des réseaux existants dans la région » ⁽¹²⁰⁾. Selon des responsables kurdes interrogés par le DIS/Landinfo, les demandeurs d'asile déboutés qui retournent en Iraq « auraient des difficultés à rentrer chez eux, s'ils ne disposent pas d'un réseau pour les soutenir ». Ils ont indiqué que cela était particulièrement vrai pour les femmes seules, étant donné qu'il n'y a pas assez d'espace et de soutien pour leur offrir des refuges ⁽¹²¹⁾. Dans le même rapport, l'OIM expliquait que, dans le cadre du processus d'intégration des personnes soumises à un retour, le soutien communautaire est essentiel. La réintégration est plus facile pour celles qui ont de bonnes relations familiales, tandis que les personnes soumises à un retour et sans famille éprouveraient des difficultés dues au coût élevé de la vie. L'OIM a également indiqué que les capacités et les infrastructures communautaires étaient essentielles pour la réintégration, car les possibilités

⁽¹¹⁴⁾ Chatelard, G., commentaire formulé au cours de la révision du présent rapport, 10 octobre 2018.

⁽¹¹⁵⁾ IOM, Integrated Location Assessment II: Part I – Thematic Overview, October 2017 ([url](#)), p. 2.

⁽¹¹⁶⁾ Puttick, M., courrier électronique à l'EASO, 3 août 2018.

⁽¹¹⁷⁾ IOM, Assessing the Risks of Migration Along the Central and Eastern Mediterranean Routes: Iraq and Nigeria as Case Study Countries, 2016 ([url](#)), pp. 79-80.

⁽¹¹⁸⁾ IOM, Iraq – Returnees from Europe: A DTM Snapshot Report on Iraqi Nationals Upon Return in Iraq (February 2018), 8 May 2018 ([url](#)), p. 20.

⁽¹¹⁹⁾ Puttick, M., courrier électronique à l'EASO, 3 août 2018.

⁽¹²⁰⁾ Australia, DFAT, Country Information Report – Iraq, 9 October 2018 ([url](#)), p. 29.

⁽¹²¹⁾ Denmark, DIS (Danish Immigration Service) and Norway (Landinfo), Northern Iraq – Security Situation and the Situation for Internally Displaced Persons (IDPs) in the Disputed Areas, Including the Possibility to Enter and Access the Kurdistan Region of Iraq (KRI), November 2018 ([url](#)), p. 39.

dans les zones rurales sont très rares et que, selon cette organisation, la plupart des personnes soumises à un retour se rendent dans les zones rurales de Sulaymaniyah, de Halabja et de Rania ⁽¹²²⁾.

⁽¹²²⁾ Denmark, DIS (Danish Immigration Service) and Norway (Landinfo), Northern Iraq – Security Situation and the Situation for Internally Displaced Persons (IDPs) in the Disputed Areas, Including the Possibility to Enter and Access the Kurdistan Region of Iraq (KRI), November 2018 ([url](#)), p. 39.

3. Accessibilité au niveau des gouvernorats

3.1 Bagdad

L'aéroport de Bagdad est situé à 16 kilomètres à l'ouest du centre-ville ⁽¹²³⁾. Une société de sécurité privée (G4S) ⁽¹²⁴⁾ assure tous les principaux aspects de la sécurité aéroportuaire et de la sécurité physique 24 heures sur 24 au premier poste de contrôle situé au niveau de l'accès principal ⁽¹²⁵⁾. L'aéroport international de Bagdad indique sur son site web à l'intention des voyageurs que la situation en Iraq est instable et imprévisible et qu'il est recommandé aux passagers à destination de cet aéroport d'organiser préalablement à leur arrivée un transport sûr pour la suite de leur trajet ⁽¹²⁶⁾. Des taxis et des bus pour le centre de Bagdad sont disponibles à l'aéroport. En outre, un hôtel qui bénéficie d'une habilitation de sécurité des Nations unies se trouve à l'intérieur du complexe aéroportuaire ⁽¹²⁷⁾.

De nombreux postes de contrôle gouvernementaux sont présents dans tout Bagdad même et des postes de contrôle improvisés peuvent également apparaître sans préavis ⁽¹²⁸⁾ dans certains endroits ⁽¹²⁹⁾. Selon l'ambassade de Norvège en Jordanie, interrogée par Landinfo, les habitants de Bagdad doivent franchir quotidiennement des postes de contrôle pour vaquer à leurs occupations quotidiennes dans la ville ⁽¹³⁰⁾.

D'après certaines informations, la police et l'armée gèrent les postes de contrôle situés sur les grands axes traversant la ville, tandis que les rues secondaires sont plus souvent confiées à des unités de mobilisation populaire (UMP), notamment dans les quartiers où sunnites et chiites se côtoient ⁽¹³¹⁾. Les UMP majoritairement chiites sont libres d'agir dans la ville, selon une source interrogée par Landinfo ⁽¹³²⁾. Bagdad serait divisée en quartiers contrôlés par différentes milices, chacune respectant les quartiers des autres, même si ce n'est pas officiel; les résidents locaux savent qui régit la zone, ce qui n'est pas le cas des visiteurs ⁽¹³³⁾. Landinfo observe qu'il peut être difficile d'identifier les milices auxquelles appartiennent les miliciens, bien que leurs voitures et leurs postes de contrôle arborent généralement des logos et des drapeaux bien visibles ⁽¹³⁴⁾. À Bagdad, leur plus grande présence ouverte semble se concentrer dans les zones chiites qu'ils contrôlent, même s'ils opèrent également dans une large mesure dans le reste de la ville, selon Landinfo ⁽¹³⁵⁾. Sans fournir de liste exhaustive, des sources ont mentionné les exemples suivants de milices qui dominent différentes parties de Bagdad (quoique Landinfo ait observé, en septembre 2017, qu'il peut y avoir dans chaque district plusieurs milices qui dominent leur propre secteur de la ville ^[136]). Voici quelques exemples:

⁽¹²³⁾ BIA, Baghdad International Airport – Baghdad Airport (BGW), n.d. ([url](#))

⁽¹²⁴⁾ ISW, courrier électronique à l'EASO, 11 juillet 2018; WFP, Logistics Capacity Assessment - 2.2.1 Iraq Baghdad International Airport, March 2015, ([url](#))

⁽¹²⁵⁾ WFP, Logistics Capacity Assessment - 2.2.1 Iraq Baghdad International Airport, March 2015, ([url](#))

⁽¹²⁶⁾ BIA (Baghdad International Airport), Baghdad International Airport – Baghdad Airport (BGW), n.d. ([url](#)).

⁽¹²⁷⁾ Chatelard, G., commentaire formulé au cours de la révision du présent rapport, 10 octobre 2018.

⁽¹²⁸⁾ OSAC, Iraq 2018 Crime and Safety Report Baghdad, 12 February 2018, ([url](#)).

⁽¹²⁹⁾ Chatelard, G., commentaire formulé au cours de la révision du présent rapport, 10 octobre 2018.

⁽¹³⁰⁾ Norway, Landinfo, Irak: Situasjonen for sunnimuslimere i Bagdad, 23 June 2017 ([url](#)), para. 3.1.

⁽¹³¹⁾ Norway, Landinfo, Irak: Situasjonen for sunnimuslimere i Bagdad, 23 June 2017 ([url](#)), para. 3.1.

⁽¹³²⁾ Norway, Landinfo, Irak: Situasjonen for sunnimuslimere i Bagdad, 23 June 2017 ([url](#)), para. 3.1.

⁽¹³³⁾ Norway, Landinfo, Irak: Militser i Bagdad, 15 September 2017 ([url](#)), p. 2.

⁽¹³⁴⁾ Norway, Landinfo, Irak: Situasjonen for sunnimuslimere i Bagdad, 23 June 2017 ([url](#)), para. 3.1.

⁽¹³⁵⁾ Norway, Landinfo, Irak: Situasjonen for sunnimuslimere i Bagdad, 23 June 2017 ([url](#)), para. 3.1.

⁽¹³⁶⁾ Norway, Landinfo, Irak: Militser i Bagdad, 15 September 2017 ([url](#)), p. 2.

- Asaïb ahl al-Haq (la «Ligue des vertueux») domine les districts de Dora et de Karrada ⁽¹³⁷⁾, la rue de Palestine dans l'est du centre-ville ⁽¹³⁸⁾ et opère également dans le district de Shula ⁽¹³⁹⁾.
- Saraya al-Salaam (les «Brigades de la paix») domine Sadr City (mais peut y être contestée par d'autres milices ^[140]), Al-Shaab ⁽¹⁴¹⁾ et le district de Shula au nord-ouest de la ville ⁽¹⁴²⁾; elle est aussi présente à Rusafa et à Karkh ⁽¹⁴³⁾.
- Saraya Ashura (les «Brigades Ashura») domine la banlieue de Karrada ⁽¹⁴⁴⁾.
- La Brigade Badr domine la banlieue du quartier de Masbakh à Karrada ⁽¹⁴⁵⁾.
- Les Peshmerga kurdes dominent le quartier Al-Jadriya de Karrada ⁽¹⁴⁶⁾.

En avril 2017, le HCR écrivait ceci:

«[s]elon leur profil, certains Iraquiens qui ne sont pas originaires de Bagdad peuvent risquer une arrestation arbitraire à n'importe quel poste de contrôle entre l'aéroport international et la ville de Bagdad. Cela concerne en particulier les Arabes sunnites et les Turkmènes sunnites originaires de régions (anciennement ou actuellement) aux mains de l'EI ou en proie à des conflits: il existe à leur sujet des informations faisant état d'arrestations arbitraires et de détentions au secret en raison d'une conviction selon laquelle ils soutiendraient l'EI» ⁽¹⁴⁷⁾.

G. Chatelard a de même observé que les sunnites risquaient de subir le harcèlement de milices ou de la police fédérale, dont les recrues sont très majoritairement chiïtes, non pas nécessairement parce qu'ils résident (ou résidaient) dans des zones précédemment contrôlées par l'EIIL, mais aussi peut-être parce qu'ils portent un nom de famille ou un nom tribal lié à ces régions, comme Samarra'i, Rawi, Falouji, ou un prénom typiquement sunnite comme Omar, Othman, Marwan ou Soufian ⁽¹⁴⁸⁾.

3.1.1 Exigences juridiques et pratiques pour séjourner à Bagdad

Selon le HCR, les conditions à remplir et les documents nécessaires pour résider à Bagdad varient d'un quartier à l'autre et dépendent souvent de la personne responsable de la localité considérée, par exemple le *mukhtar*, ou de l'agent qui s'occupe des postes de contrôle gérés par les FSI ou par les UMP ⁽¹⁴⁹⁾. Les exigences sont «plus strictes» dans les districts de Bagdad qui comptent un plus grand nombre de PDI, tels que les zones majoritairement sunnites d'Adhamiya, de Karkh, d'Abu Ghraïb et de Mahmoudiya ⁽¹⁵⁰⁾. Bagdad accueille 14 % de toutes les PDI, principalement en provenance d'Anbar et de Ninive, et principalement réinstallées à Karkh, où se trouvent 40 % de toutes les PDI de la ville (soit

⁽¹³⁷⁾ Norway, Landinfo, Irak: Situasjonen for sunnimuslimere i Bagdad, 23 June 2017 ([url](#)), para. 3.1.

⁽¹³⁸⁾ Norway, Landinfo, Irak: Militser i Bagdad, 15 September 2017 ([url](#)), p. 2.

⁽¹³⁹⁾ ISW, courrier électronique à l'EASO, 11 juillet 2018

⁽¹⁴⁰⁾ Norway, Landinfo, Irak: Militser i Bagdad, 15 September 2017 ([url](#)), p. 2.

⁽¹⁴¹⁾ Norway, Landinfo, Irak: Situasjonen for sunnimuslimere i Bagdad, 23 June 2017 ([url](#)), para. 3.1.

⁽¹⁴²⁾ Norway, Landinfo, Irak: Militser i Bagdad, 15 September 2017 ([url](#)), p. 2.

⁽¹⁴³⁾ ISW, courrier électronique à l'EASO, 11 juillet 2018

⁽¹⁴⁴⁾ Norway, Landinfo, Irak: Situasjonen for sunnimuslimere i Bagdad, 23 June 2017 ([url](#)), para. 3.1.

⁽¹⁴⁵⁾ Norway, Landinfo, Irak: Militser i Bagdad, 15 September 2017 ([url](#)), p. 2.

⁽¹⁴⁶⁾ Norway, Landinfo, Irak: Militser i Bagdad, 15 September 2017 ([url](#)), p. 2.

⁽¹⁴⁷⁾ UNHCR, Iraq: Relevant COI for Assessments on the Availability of an Internal Flight or Relocation Alternative (IFA/IRA): Ability of Persons Originating from (Previously or Currently) ISIS-Held or Conflict Areas to Legally Access and Remain in Proposed Areas of Relocation, 12 April 2017 ([url](#)), p. 3.

⁽¹⁴⁸⁾ Chatelard, G., commentaire formulé au cours de la révision du présent rapport, 10 octobre 2018.

⁽¹⁴⁹⁾ UNHCR, Iraq: Relevant COI for Assessments on the Availability of an Internal Flight or Relocation Alternative (IFA/IRA): Ability of Persons Originating from (Previously or Currently) ISIS-Held or Conflict Areas to Legally Access and Remain in Proposed Areas of Relocation, 12 April 2017 ([url](#)), p. 3 (Section II).

⁽¹⁵⁰⁾ UNHCR, Iraq: Relevant COI for Assessments on the Availability of an Internal Flight or Relocation Alternative (IFA/IRA): Ability of Persons Originating from (Previously or Currently) ISIS-Held or Conflict Areas to Legally Access and Remain in Proposed Areas of Relocation, 12 April 2017 ([url](#)), p. 3 (Section II).

20 503 personnes), et à Abu Ghraïb, qui en rassemble 30 % (11 558 personnes) ⁽¹⁵¹⁾. Les autres quartiers de Bagdad abritant des PDI sont Adhamiya (5 553), Al-Rusafa (4 526), Kadhimiya (4 180), Mahmoudiya (2 877), Madain (852), Thawra 2 (679) et Thawra 1 (32) ⁽¹⁵²⁾. Près de 60 % des PDI à Bagdad vivent dans des logements locatifs et près de 40 % au sein de familles d'accueil, contre 5 % dans des abris précaires ⁽¹⁵³⁾. Le HCR a indiqué que les personnes qui s'installent dans des «campements informels n'ont généralement pas besoin d'une lettre d'appui ni d'un garant; elles doivent toutefois se soumettre à un contrôle de sécurité et se déclarer auprès des autorités du camp» ⁽¹⁵⁴⁾.

Personnes en provenance de l'étranger

Selon le HCR, en raison de «préjugés et de soupçons généralisés à l'égard des personnes d'origine arabe sunnite, en particulier lorsqu'elles viennent d'une zone actuellement ou précédemment sous le contrôle de l'EI, les Arabes sunnites qui rentrent de l'étranger en Iraq auraient des difficultés à s'assurer le soutien d'un garant ⁽¹⁵⁵⁾ ou à obtenir une lettre d'appui de la part du *mukhtar*/du conseil local s'ils n'ont pas de famille ou d'autres liens sur place à Bagdad» ⁽¹⁵⁶⁾. G. Chatelard a constaté que ces difficultés peuvent aussi tenir à leur nom de famille ou au nom de leur tribu ⁽¹⁵⁷⁾.

PDI, personnes issues de régions anciennement tenues par l'EIL

Selon le HCR, dans une publication de février 2018, les personnes originaires de régions contrôlées par l'EIL ou affectées par le conflit qui souhaitent s'installer à Bagdad, soit aux côtés de leur famille ou dans un appartement locatif, «doivent, en principe, satisfaire aux exigences cumulatives suivantes»:

- a) «une lettre d'appui du *mukhtar* et du conseil local confirmant qu'il s'agit d'une PDI résidant (ou ayant l'intention de résider) dans le quartier ou dans la zone du conseil local concerné(e);
- b) l'habilitation de sécurité de cinq autorités de sécurité différentes (sécurité nationale, service de renseignement de la police fédérale, service de renseignement de la police locale, commandement opérationnel de Bagdad, service de renseignement des FSI);
- c) la caution d'un résident du quartier dans lequel la personne en question cherche à s'installer [le garant doit être originaire de Bagdad, comme indiqué sur sa carte d'identité; de plus, il doit être mentionné sur sa carte de logement qu'il s'agit bien d'un résident de la ville]; le garant doit présenter quatre pièces d'identité, à savoir une carte d'identité, un certificat de nationalité, une carte faisant état d'une adresse (acceptée uniquement si elle a été établie au nom du garant) et une carte de rationnement/du système public de distribution (SPD); dans certains cas, le garant serait invité à fournir d'autres documents, tels qu'une lettre d'appui du *mukhtar* ou du conseil local confirmant qu'il réside bien à l'endroit indiqué» ⁽¹⁵⁸⁾.

Le HCR a précisé que les éléments requis susmentionnés «doivent être obtenus sans délai à l'arrivée de la personne dans le quartier dans lequel elle cherche à s'installer». En outre, le HCR a noté que ces

⁽¹⁵¹⁾ IOM, Integrated Location Assessment II: Part II - Governorate Profiles, October 2017 ([url](#)), p. 5.

⁽¹⁵²⁾ IOM, Integrated Location Assessment II: Part II - Governorate Profiles, October 2017 ([url](#)), p. 5.

⁽¹⁵³⁾ IOM, Integrated Location Assessment II: Part II - Governorate Profiles, October 2017 ([url](#)), p. 5.

⁽¹⁵⁴⁾ UNHCR, UNHCR Letter to Legal Counsel in the Netherlands re Guidance on the Application of an IFA/IRA in Baghdad, Iraq, 5 February 2018 ([url](#)), p. 3 (footnote 9).

⁽¹⁵⁵⁾ Également appelé *kafil* (garant) ou *kafala* (caution); Chatelard, G., commentaire formulé au cours de la révision du présent rapport, 10 octobre 2018.

⁽¹⁵⁶⁾ UNHCR, Iraq: Relevant COI for Assessments on the Availability of an Internal Flight or Relocation Alternative (IFA/IRA): Ability of Persons Originating from (Previously or Currently) ISIS-Held or Conflict Areas to Legally Access and Remain in Proposed Areas of Relocation, 12 April 2017 ([url](#)), p. 4.

⁽¹⁵⁷⁾ Chatelard, G., commentaire formulé au cours de la révision du présent rapport, 10 octobre 2018.

⁽¹⁵⁸⁾ UNHCR, UNHCR Letter to Legal Counsel in the Netherlands re Guidance on the Application of an IFA/IRA in Baghdad, Iraq, 5 February 2018 ([url](#)), p. 3.

exigences ne sont pas fondées sur la législation, ne font pas l'objet d'un suivi officiel et ne sont pas assorties d'un mécanisme de plaintes. Le HCR a fait savoir en février 2018 que «la résidence n'est pas garantie et reste à la discrétion des autorités locales ou organes de sécurité concerné(e)s». En outre, les demandes d'habilitation de sécurité peuvent entraîner un risque d'arrestation en vertu de la législation antiterroriste pour certains Iraquiens, selon leur profil, notamment pour les Arabes sunnites et les Turkmènes sunnites provenant de territoires anciennement détenus par l'EIIL⁽¹⁵⁹⁾ ou pour les personnes qui ont là-bas des liens familiaux⁽¹⁶⁰⁾.

Le HCR a signalé que «toute personne ne satisfaisant pas à toutes les exigences en matière de résidence énumérées ci-avant n'est pas autorisée à résider à Bagdad» et, lors des raids de sécurité et aux postes de contrôle, court «un risque d'arrestation et de détention» en vertu de la législation antiterroriste⁽¹⁶¹⁾. L'OIM a indiqué à Landinfo qu'un garant est exigé dans tous les districts de Bagdad et que si une PDI passe d'une partie de la ville à une autre, il lui faut à nouveau un garant (il peut toutefois s'agir de la même personne). Dans le cadre d'un changement de lieu de cet ordre, il est nécessaire de suivre la procédure pour présenter une nouvelle demande d'installation⁽¹⁶²⁾.

Selon l'ambassade de Norvège en Jordanie, interrogée par Landinfo en 2017, des restrictions du trafic à l'entrée et à la sortie de certaines parties de Bagdad limitent la liberté de circulation dans la ville. Par exemple, les PDI ne peuvent pas entrer dans le district d'Amiriya à moins de pouvoir prouver qu'elles y ont un garant⁽¹⁶³⁾. Dans son rapport de mars 2017, l'OIM a indiqué que les seuls cas de discrimination à l'égard des PDI et d'expulsions forcées avaient été enregistrés dans le district bagdadien de Thawra 2, qui est l'un des deux districts de Sadr City⁽¹⁶⁴⁾. D'après le suivi publié par l'OIM en octobre 2017, 1 % des PDI et des personnes rapatriées à Bagdad avaient fait état d'expulsions forcées et 90 % s'étaient dites libres de circuler⁽¹⁶⁵⁾.

Le HCR observe qu'à Bagdad, les exigences en matière de résidence pour les Arabes sunnites originaires d'anciens territoires de l'EIIL «deviennent généralement plus strictes à la suite d'incidents de sécurité» parce que ceux-ci sont «dans une large mesure attribués» aux sunnites⁽¹⁶⁶⁾.

Miriam Puttick, en charge des droits civils auprès du MRG, a également constaté qu'en raison de l'homogénéisation des quartiers de Bagdad à la suite des évolutions de ces dernières années sur le plan religieux, «la faisabilité d'une réinstallation à Bagdad dépend fortement de l'identité ethnique/religieuse, et une personne est susceptible d'être confrontée à des tensions ou à une discrimination dans un quartier où sa catégorie confessionnelle n'est pas majoritaire». Elle a par ailleurs indiqué que «la violence terroriste est une réalité quotidienne» notamment pour les chiites, ajoutant qu'«il est très onéreux de vivre dans les zones "vertes" ou "orange" plus sûres et qu'il faut pour cela avoir de bonnes relations; cette solution n'est donc pas à la portée de la plupart des gens». Elle explique:

«il peut souvent y avoir des obstacles plus immédiats et plus concrets à l'accès à Bagdad. À plusieurs reprises, pour des raisons de sécurité, les autorités gouvernementales ont imposé des restrictions à la liberté de circulation vers l'intérieur de la ville, soit en restreignant complètement l'entrée pour les résidents

⁽¹⁵⁹⁾ UNHCR, UNHCR Letter to Legal Counsel in the Netherlands re Guidance on the Application of an IFA/IRA in Baghdad, Iraq, 5 February 2018 ([url](#)), p. 3.

⁽¹⁶⁰⁾ Chatelard, G., commentaire formulé au cours de la révision du présent rapport, 10 octobre 2018.

⁽¹⁶¹⁾ UNHCR, UNHCR Letter to Legal Counsel in the Netherlands re Guidance on the Application of an IFA/IRA in Baghdad, Iraq, 5 February 2018 ([url](#)), p. 3.

⁽¹⁶²⁾ Norway, Landinfo, Irak: Situasjonen for sunnimuslim i Bagdad, 23 June 2017 ([url](#)), para. 3.5.

⁽¹⁶³⁾ Norway, Landinfo, Irak: Situasjonen for sunnimuslim i Bagdad, 23 June 2017 ([url](#)), para. 3.5.

⁽¹⁶⁴⁾ IOM, Integrated Location Assessment: Part 2 – Governorate Profiles, March 2017 ([url](#)), p. 12.

⁽¹⁶⁵⁾ IOM, Integrated Location Assessment II: Part II - Governorate Profiles, October 2017 ([url](#)), p. 7.

⁽¹⁶⁶⁾ UNHCR, Iraq: Relevant COI for Assessments on the Availability of an Internal Flight or Relocation Alternative (IFA/IRA): Ability of Persons Originating from (Previously or Currently) ISIS-Held or Conflict Areas to Legally Access and Remain in Proposed Areas of Relocation, 12 April 2017 ([url](#)), p. 5.

d'autres gouvernorats, soit en insistant pour que les personnes cherchant à entrer aient un garant à Bagdad. En l'absence de documents, une personne rencontrera également des difficultés pour franchir les postes de contrôle, ce qui rend la solution de la réinstallation irréalisable pour les personnes qui, pour diverses raisons, peuvent être sans papiers ou avoir perdu les leurs» (167).

En août 2018, le HCR a signalé que depuis octobre 2017, plus de 400 familles de PDI ont été expulsées de Bagdad. En août, 45 familles ont été expulsées du district de Karkh par le commandement opérationnel de Bagdad qui a aussi donné des instructions pour expulser des familles de PDI chrétiennes originaires de Ninive séjournant dans le camp d'Al-Khadhraa; par la suite, 42 familles ont quitté les lieux et se sont réinstallées dans des maisons de location du quartier ou sont retournées dans leur région d'origine. Le HCR a fait observer que «les PDI quittent souvent les camps de Bagdad à la suite de leur expulsion alors qu'elles n'ont pas d'habilitation de sécurité pour vivre hors de ces camps. Cette situation les rend vulnérables aux arrestations ou à de nouvelles expulsions (168).

3.2 Kirkouk et les territoires contestés d'Iraq

Kirkouk est un gouvernorat multiethnique diversifié qui a un statut contesté et indéterminé au regard de la Constitution et qui présente de lourds antécédents de «conflits à peine contenus» (169).

La ville de Kirkouk et son aéroport ont été repris en octobre 2017 par les forces armées iraqiennes après le retrait des forces kurdes lors du basculement du contrôle de la région à la suite du référendum sur l'indépendance kurde (170). Selon certains médias, des représentants du gouvernement ont annoncé que l'aéroport international de Kirkouk ouvrirait ses portes en juillet 2018 pour des vols internationaux et intérieurs (171) et que les premiers vols internationaux civils seraient effectués vers des destinations en Turquie, au Liban et en Iran (172). Toutefois, en septembre 2018, les sites web de suivi des vols ne montraient aucune activité aérienne au départ de Kirkouk (173). Il n'a pas été possible de trouver d'autres informations sur les vols internationaux et intérieurs desservant Kirkouk.

Selon une publication du DIS et de Landinfo, en raison du changement dans le contrôle de Kirkouk en octobre 2017, passé des mains des Kurdes à celles des Iraquiens, un grand nombre de personnes ont été déplacées et des informations contradictoires ont été communiquées quant au nombre de PDI kurdes qui étaient rentrées chez elles (il a été affirmé tantôt que la plupart l'avaient fait, tantôt que ce n'était pas le cas). D'autres PDI seraient rentrées, pour la plupart des Arabes des camps de Kirkouk et de la RKI (174).

En octobre 2018, G. Chatelard a fait remarquer que si l'aéroport de Kirkouk rouvre ses portes à un moment donné, la question des conditions d'entrée et de résidence dépendra de qui aura le dessus sur la ville et sur l'aéroport. Si la situation reste inchangée, les exigences seront semblables à celles qui existent à Bagdad. Si les Kurdes reprennent le contrôle de Kirkouk, la situation sera similaire à celle d'Erbil ou de Sulaymaniyah, comme ce fut le cas avant octobre 2017 (175).

Veuillez consulter les chapitres traitant spécifiquement des gouvernorats pour plus d'informations concernant ceux d'[Erbil](#), de [Ninive](#), d'[Anbar](#), de [Salah ad-Din](#) et de [Diyala](#). Dans le rapport du

(167) Puttick, M., courrier électronique à l'EASO, 3 août 2018.

(168) UNHCR, Iraq Protection Update – August 2018, 31 August 2018 ([url](#)), p. 3.

(169) International Crisis Group, The Contested Iraqi Parliamentary Elections in Kirkuk, 24 May 2018 ([url](#)).

(170) Rudaw, Kirkuk military airfield opens to civilian flights next week: governor, 9 July 2018 ([url](#)).

(171) Kurdistan24, Kirkuk International Airport to reopen next week: Governor, 9 July 2018 ([url](#));

(172) Rudaw, Kirkuk military airfield opens to civilian flights next week: governor, 9 July 2018 ([url](#)).

(173) On 10 September 2018, the following flight tracking websites were consulted for flights operating to Kirkuk (KIK, ORKK) airport and did not show activity: FlightAware, Kirkuk Airport (Kirkuk), n.d. ([url](#)); Flightradar24.com did not list Kirkuk airport; Flightstats, (KIK) Kirkuk Air Base Arrivals, n.d. ([url](#)).

(174) Chatelard, G., commentaire formulé au cours de la révision du présent rapport, 10 octobre 2018.

(175) Chatelard, G., commentaire formulé au cours de la révision du présent rapport, 10 octobre 2018.

DIS/Landinfo concernant les PDI dans le nord de l'Iraq et dans les territoires contestés, il est expliqué ceci:

«Chaque PDI qui souhaite se rendre d'un endroit à un autre a besoin d'habilitations de sécurité.

- Tout d'abord, si une PDI souhaite retourner dans sa région d'origine ou simplement y passer brièvement pour surveiller des biens, pour un état des lieux, etc., cette personne doit d'abord obtenir une autorisation des communautés locales du lieu du déplacement. Cela signifie que si la PDI vit dans un camp, la direction locale du camp doit lui accorder une autorisation de partir. La direction du camp peut lui délivrer une carte d'accès à la journée pour qu'elle puisse quitter le camp. Cependant, le cas échéant, la personne est tenue de remettre ses documents d'identité et, dans certains cas, son téléphone à la direction du camp.
- Deuxièmement, les acteurs locaux de la sécurité du lieu du déplacement doivent accorder une autorisation de partir à la PDI.
- Troisièmement, les acteurs locaux de la sécurité sur la route allant du lieu du déplacement à la région d'origine de la PDI doivent lui accorder une autorisation de passage.
- Enfin, les acteurs locaux de la sécurité et les communautés locales, par exemple les chefs de l'administration civile, autrement dit les *mukhtars*, doivent autoriser la PDI à retourner dans sa région d'origine» ⁽¹⁷⁶⁾.

Le nom de la PDI est vérifié dans des bases de données de sécurité sur les profils de terroristes connus et de «personnes soupçonnées de terrorisme». Comme chaque acteur de la sécurité dispose de bases de données indépendantes relatives à ces profils, la personne fera l'objet de plusieurs vérifications de ce type lors de ses déplacements d'un endroit à l'autre. Si elle réussit l'habilitation de sécurité, elle doit se déclarer en tant que personne soumise à un retour pour être autorisée à rentrer dans sa région d'origine; cependant, certaines PDI ont parfois quitté leur lieu de déplacement sans pouvoir retourner dans leur région d'origine. Les *mukhtars* et les cheikhs locaux jouent un rôle important à cet égard: «s'ils se portent garants de la personne, celle-ci obtiendra l'autorisation de rentrer» ⁽¹⁷⁷⁾.

Selon le DIS et Landinfo,

«[d]ans certains cas, les communautés locales ne veulent pas que certaines personnes ou familles reviennent. Par exemple, il y a à Kirkouk et à Mossoul des zones particulières où des PDI ou groupes de PDI ne peuvent pas retourner. Il arrive qu'une dynamique tribale locale permette de décider si une personne obtient ou non une approbation. En ce qui concerne les Arabes sunnites, souvent seuls ceux qui manifestent clairement leur soutien aux dirigeants locaux ont la possibilité de rentrer chez eux» ⁽¹⁷⁸⁾.

⁽¹⁷⁶⁾ Denmark, DIS (Danish Immigration Service) and Norway (Landinfo), Northern Iraq – Security Situation and the Situation for Internally Displaced Persons (IDPs) in the Disputed Areas, Including the Possibility to Enter and Access the Kurdistan Region of Iraq (KRI), November 2018 ([url](#)), p. 35.

⁽¹⁷⁷⁾ Denmark, DIS (Danish Immigration Service) and Norway (Landinfo), Northern Iraq – Security Situation and the Situation for Internally Displaced Persons (IDPs) in the Disputed Areas, Including the Possibility to Enter and Access the Kurdistan Region of Iraq (KRI), November 2018 ([url](#)), p. 28.

⁽¹⁷⁸⁾ Denmark, DIS (Danish Immigration Service) and Norway (Landinfo), Northern Iraq – Security Situation and the Situation for Internally Displaced Persons (IDPs) in the Disputed Areas, Including the Possibility to Enter and Access the Kurdistan Region of Iraq (KRI), November 2018 ([url](#)), p. 28.

3.3 Gouvernorats du sud

Aux fins du présent rapport, les gouvernorats traités dans cette section sont ceux de Babel/Babylone, de Kerbala, de Nadjaf, de Wassit, de Dhi Qar, de Missan, de Muthanna, de Qadissiya et de Bassora.

Informations générales relatives à l'entrée et à la résidence dans les gouvernorats du sud

Selon G. Chatelard, les exigences de parrainage pour les trajets vers le sud ne visent pas spécifiquement les personnes déplacées issues de territoires anciennement détenus par l'EI, ni d'ailleurs Nadjaf, mais «s'appliquent d'une manière générale». G. Chatelard a fait remarquer qu'une personne souhaitant s'installer à Nadjaf ou dans toute autre province a besoin d'un garant, expliquant que le concept de garant est large: il peut s'agir d'un employeur (il existe de nombreux cas de personnes déplacées de Ninive et d'Anbar qui sont fonctionnaires et ont été transférées administrativement dans le gouvernorat où elles ont dû fuir, y compris à Nadjaf, afin de continuer à travailler), d'un parent ou de tout type d'institution digne de confiance ou de société privée bien établie. Il convient de noter que des médecins spécialistes sunnites présents dans plusieurs hôpitaux à Nadjaf, à Kerbala et dans plusieurs autres villes du sud chiite y travaillent et y vivent pendant la semaine, grâce à la caution de leur employeur, mais généralement sans leur famille restée dans une zone sunnite de Bagdad ou dans un gouvernorat majoritairement sunnite. Le problème n'est pas d'être sunnite dans une zone à majorité chiite ni d'avoir à franchir un poste de contrôle géré par des milices chiites ou par la police fédérale. Il s'agit plutôt pour la personne «de pouvoir obtenir la bonne protection», qui est fonction du système de parrainage ⁽¹⁷⁹⁾. Le DFAT a de même expliqué que dans le sud de l'Iraq, des sources indiquent que «la réinstallation au niveau interne dans le sud est difficile pour les minorités ethniques et religieuses et les chiites sans réseaux familiaux, tribaux ou politiques auraient des difficultés à s'intégrer dans la communauté». Elles ont estimé que la réinstallation est «possible pour quiconque ayant des réseaux locaux, familiaux, tribaux ou politiques et difficile pour les personnes qui n'en ont pas» ⁽¹⁸⁰⁾.

3.3.1 Babel/Babylone

Il n'existe aucun aéroport à Babel (voir la [section 2.2](#) pour des informations concernant les vols).

Le HCR a indiqué que les Iraquiens qui ne sont pas originaires de Babel et qui souhaitent s'y installer à leur retour en Iraq «seraient généralement traités sur un pied d'égalité avec les PDI» ⁽¹⁸¹⁾. Il n'a pas été possible de trouver d'autres informations sur les exigences en matière de résidence pour les personnes originaires de régions autres que les territoires anciennement détenus par l'EIIL.

Les Iraquiens déplacés d'anciens territoires de l'EIIL, en particulier les Arabes sunnites, «n'ont pas été autorisés à entrer dans le gouvernorat depuis avril 2015, qu'ils aient ou non un garant» ⁽¹⁸²⁾. Dans son rapport d'octobre 2017 sur les profils des gouvernorats eu égard aux PDI et aux personnes rapatriées, l'OIM a fait savoir qu'elle n'avait pas enregistré de «retours internes» dans ce gouvernorat parce que les forces de sécurité de Babel «n'autorisent pas les PDI venant de Babylone [Babel] à regagner leur région d'origine» ⁽¹⁸³⁾. Selon la même source, quasiment toutes les familles ayant fui Babylone sont originaires de Jurf al-Sakhr, une zone qui a été libérée de l'EIIL par les milices chiites en 2015. L'OIM a

⁽¹⁷⁹⁾ Chatelard, G., commentaire formulé au cours de la révision du présent rapport, 10 octobre 2018.

⁽¹⁸⁰⁾ Australia, DFAT, Country Information Report – Iraq, 9 October 2018 ([url](#)), p. 29.

⁽¹⁸¹⁾ UNHCR, Iraq: Relevant COI for Assessments on the Availability of an Internal Flight or Relocation Alternative (IFA/IRA): Ability of Persons Originating from (Previously or Currently) ISIS-Held or Conflict Areas to Legally Access and Remain in Proposed Areas of Relocation, 12 April 2017 ([url](#)), p. 5.

⁽¹⁸²⁾ UNHCR, Iraq: Relevant COI for Assessments on the Availability of an Internal Flight or Relocation Alternative (IFA/IRA): Ability of Persons Originating from (Previously or Currently) ISIS-Held or Conflict Areas to Legally Access and Remain in Proposed Areas of Relocation, 12 April 2017 ([url](#)), p. 5.

⁽¹⁸³⁾ IOM, Integrated Location Assessment II: Part II - Governorate Profiles, October 2017 ([url](#)), p. 31.

indiqué qu'il s'agit pour la plupart de musulmans sunnites qui restent déplacés et n'ont pas été autorisés à rentrer chez eux ⁽¹⁸⁴⁾.

3.3.2 Kerbala

À Kerbala, un premier aéroport est en cours de construction ⁽¹⁸⁵⁾. Voir la [section 2.2](#) pour des informations concernant les vols.

Le HCR a indiqué que les Iraquiens qui reviennent de l'étranger et les ressortissants qui ne sont pas originaires de Kerbala et souhaitent s'y installer «seraient généralement traités sur un pied d'égalité avec les PDI» ⁽¹⁸⁶⁾. Il n'a pas été possible de trouver d'autres informations sur les exigences en matière de résidence pour les personnes originaires de régions autres que les territoires anciennement détenus par l'EILL.

Selon le HCR, le gouvernorat de Kerbala n'a pas autorisé les Iraquiens déplacés d'anciens territoires de l'EILL à accéder au gouvernorat depuis 2014 ⁽¹⁸⁷⁾. Il en est ainsi depuis juin 2014, lorsque la prise de contrôle de Mossoul par l'EILL a déclenché les premiers déplacements ⁽¹⁸⁸⁾.

Le HCR a indiqué que cette restriction concernait en particulier les Arabes sunnites et qu'elle s'appliquait indépendamment du fait que la personne dispose ou non d'un garant à Kerbala ⁽¹⁸⁹⁾. G. Chatelard a observé, d'après les entretiens qu'elle a menés, que l'entrée a été autorisée à certaines PDI sunnites en 2014-2015, mais qu'en 2016-2017 et par la suite, «les nouveaux arrivants n'étaient pas autorisés à entrer» ⁽¹⁹⁰⁾.

Kerbala accueille «peu de PDI» selon l'OIM, qui a signalé en octobre 2017 qu'il n'existait «aucun conflit apparent» avec la population d'accueil, exception faite de quelques incidents ponctuels à Al-Musayab ⁽¹⁹¹⁾.

3.3.3 Nadjaf

L'aéroport international de Nadjaf, situé dans l'est de la ville, disposait d'une seule piste en 2016 ⁽¹⁹²⁾, avant l'ajout d'une deuxième piste en 2018 ⁽¹⁹³⁾. En juillet 2018, les vols à destination de l'aéroport de Nadjaf ont été suspendus et déviés vers Bagdad après que l'aéroport de Nadjaf a été brièvement assailli par des manifestants dans le cadre d'une série de manifestations dans le sud de l'Iraq pour dénoncer la corruption du gouvernement et le manque de services de base ⁽¹⁹⁴⁾. Le 13 juillet, devant l'entrée de l'aéroport, un manifestant a été abattu par la police ⁽¹⁹⁵⁾. L'aéroport constitue un «point chaud» pour les manifestations dans le sud de l'Iraq ⁽¹⁹⁶⁾. Il a repris ses activités normales, selon un

⁽¹⁸⁴⁾ IOM, Integrated Location Assessment II: Part II - Governorate Profiles, October 2017 ([url](#)), p. 31.

⁽¹⁸⁵⁾ Chatelard, G., commentaire formulé au cours de la révision du présent rapport, 10 octobre 2018.

⁽¹⁸⁶⁾ UNHCR, Iraq: Relevant COI for Assessments on the Availability of an Internal Flight or Relocation Alternative (IFA/IRA): Ability of Persons Originating from (Previously or Currently) ISIS-Held or Conflict Areas to Legally Access and Remain in Proposed Areas of Relocation, 12 April 2017 ([url](#)), p. 6.

⁽¹⁸⁷⁾ UNHCR, Iraq: Relevant COI for Assessments on the Availability of an Internal Flight or Relocation Alternative (IFA/IRA): Ability of Persons Originating from (Previously or Currently) ISIS-Held or Conflict Areas to Legally Access and Remain in Proposed Areas of Relocation, 12 April 2017 ([url](#)), p. 6.

⁽¹⁸⁸⁾ Chatelard, G., commentaire formulé au cours de la révision du présent rapport, 10 octobre 2018.

⁽¹⁸⁹⁾ UNHCR, Iraq: Relevant COI for Assessments on the Availability of an Internal Flight or Relocation Alternative (IFA/IRA): Ability of Persons Originating from (Previously or Currently) ISIS-Held or Conflict Areas to Legally Access and Remain in Proposed Areas of Relocation, 12 April 2017 ([url](#)), p. 6.

⁽¹⁹⁰⁾ Chatelard, G., commentaire formulé au cours de la révision du présent rapport, 10 octobre 2018.

⁽¹⁹¹⁾ IOM, Integrated Location Assessment II: Part II - Governorate Profiles, October 2017 ([url](#)), p. 33.

⁽¹⁹²⁾ WFP, Logistics Capacity Assessment – 2.2.5 Iraq Al-Najaf International Airport, March 2015 (Updated 6 May 2016) ([url](#)).

⁽¹⁹³⁾ Chatelard, G., commentaire formulé au cours de la révision du présent rapport, 10 octobre 2018.

⁽¹⁹⁴⁾ Reuters, Two protesters killed in clashes with Iraqi police as unrest spreads in the south, 15 July 2018 ([url](#)).

⁽¹⁹⁵⁾ Washington Times, Oil-rich Basra threatens vote to pull away from Iraq, 27 August 2018 ([url](#)).

⁽¹⁹⁶⁾ Washington Times, Oil-rich Basra threatens vote to pull away from Iraq, 27 August 2018 ([url](#)).

article du *Baghdad Post* daté du 18 juillet 2018 ⁽¹⁹⁷⁾. Selon G. Chatelard, l'aéroport de Najaf possède un lourd dispositif de sécurité assuré de manière coordonnée par des entrepreneurs privés et par les FSI. Elle a toutefois souligné que ce dispositif n'avait pas empêché de récents incidents de sécurité de se produire ⁽¹⁹⁸⁾.

Parmi les 73 938 PDI (environ 3 % du total) présentes à Najaf se trouvent 88 % de chiites turkmènes de Ninive, 6 % de chiites shabaks, 2 % de chiites arabes et 2 % de sunnites arabes ⁽¹⁹⁹⁾.

Selon G. Chatelard, de nombreuses PDI chiites, et initialement quelques chrétiens également, ont bénéficié du parrainage d'institutions religieuses chiites ⁽²⁰⁰⁾. En ce qui concerne les sunnites déplacés d'Anbar ayant des garants à Najaf, elle a expliqué que de nombreuses tribus arabes en Iraq ont des branches sunnites et chiites et que ces liens peuvent «éclipser» les appartenances confessionnelles. Des mariages mixtes se font par exemple entre des membres d'une même tribu mais de confessions différentes, et les personnes paient ensemble le «prix du sang», ce qui maintient la solidarité. Elle a observé qu'au cours des récents (et des précédents) déplacements de PDI d'Anbar, un certain nombre de sunnites se sont rendus à Kerbala ou à Najaf et ont pu entrer dans ces gouvernorats parce qu'un parent chiite résidant sur place leur servait de garant. Elle a interrogé plusieurs personnes dans ce cas, notamment des PDI qui, grâce au parrainage d'un parent ou de leur employeur (secteur public), ont pu trouver du travail et un logement à Najaf ou à Kerbala ⁽²⁰¹⁾.

Selon le HCR, les Iraquiens originaires de territoires contrôlés par l'EIL, en particulier les Arabes sunnites, «seraient traités sur un pied d'égalité avec les PDI» s'ils reviennent de l'étranger, et les personnes qui arrivent dans la ville de Najaf et souhaitent y résider auront besoin d'un garant local qui soit une «personnalité bien connue, comme un chef de tribu ou un membre du conseil provincial de Najaf», ainsi que d'une habilitation de sécurité émanant de l'Agence de sécurité nationale ⁽²⁰²⁾. Aucune information complémentaire n'a pu être trouvée.

Il n'a pas été possible de trouver d'autres informations sur les exigences en matière de résidence pour les personnes se réinstallant à Najaf.

3.3.4 Wassit

Il n'existe aucun aéroport à Wassit (voir la [section 2.2](#) pour des informations concernant les vols).

Wassit accueille 1 % des PDI (26 346 personnes) en Iraq. Il s'agit pour la plupart de chiites turkmènes (62 %), de sunnites arabes (16 %), de chiites shabaks (9 %) et de chiites arabes (8 %) ⁽²⁰³⁾.

Selon le HCR, les Iraquiens qui ne sont pas originaires de Wassit et qui souhaitent s'y installer à leur retour en Iraq «seraient généralement traités sur un pied d'égalité avec les PDI» ⁽²⁰⁴⁾. Il n'a pas été possible de trouver d'autres informations sur les exigences en matière de résidence pour les personnes originaires de régions autres que les territoires anciennement détenus par l'EIL.

⁽¹⁹⁷⁾ Reuters, Two protesters killed in clashes with Iraqi police as unrest spreads in the south, 15 July 2018 ([url](#)). *Baghdad Post* (The), Najaf international airport reopens: sources, 18 July 2018 ([url](#)).

⁽¹⁹⁸⁾ Chatelard, G., commentaire formulé au cours de la révision du présent rapport, 10 octobre 2018.

⁽¹⁹⁹⁾ IOM, Integrated Location Assessment II: Part II - Governorate Profiles, October 2017 ([url](#)), p. 49.

⁽²⁰⁰⁾ Chatelard, G., commentaire formulé au cours de la révision du présent rapport, 10 octobre 2018.

⁽²⁰¹⁾ Chatelard, G., commentaire formulé au cours de la révision du présent rapport, 10 octobre 2018.

⁽²⁰²⁾ UNHCR, Iraq: Relevant COI for Assessments on the Availability of an Internal Flight or Relocation Alternative (IFA/IRA): Ability of Persons Originating from (Previously or Currently) ISIS-Held or Conflict Areas to Legally Access and Remain in Proposed Areas of Relocation, 12 April 2017 ([url](#)), p. 6.

⁽²⁰³⁾ IOM, Integrated Location Assessment II: Part II - Governorate Profiles, October 2017 ([url](#)), p. 61.

⁽²⁰⁴⁾ UNHCR, Iraq: Relevant COI for Assessments on the Availability of an Internal Flight or Relocation Alternative (IFA/IRA): Ability of Persons Originating from (Previously or Currently) ISIS-Held or Conflict Areas to Legally Access and Remain in Proposed Areas of Relocation, 12 April 2017 ([url](#)), p. 6.

Les Iraquiens venant d'anciens territoires détenus par l'EIIL, en particulier les Arabes sunnites, auraient besoin d'un garant local «connu des FSI locales et du *mukhtar* de la circonscription» en sus d'une habilitation de sécurité ⁽²⁰⁵⁾. Aucune information complémentaire n'a pu être trouvée.

3.3.5 Dhi Qar, Missan, Muthanna et Qadissiya

Il n'existe pas d'aéroport dans ces endroits, à l'exception de celui qui se trouverait dans le district de Nassiriya, à Dhi Qar (voir la [section 2.2](#) concernant les vols).

Selon le HCR, les Iraquiens de retour de l'étranger qui arrivent dans ces gouvernorats «seraient généralement traités sur un pied d'égalité avec les PDI» ⁽²⁰⁶⁾. Il n'a pas été possible de trouver d'autres informations sur les exigences en matière de résidence pour les personnes originaires de régions autres que les territoires anciennement détenus par l'EIIL.

Le HCR a indiqué que les personnes originaires de régions auparavant contrôlées par l'EIIL, en particulier les Arabes sunnites, «sont tenues de prendre des dispositions préalables pour qu'un garant soit présent au poste de contrôle à l'entrée» et qu'il faut un garant pour pouvoir s'enregistrer auprès du ministère des migrations et des déplacements et obtenir une habilitation de sécurité ⁽²⁰⁷⁾. Il peut apparemment s'agir d'un «résident de longue durée» dans le gouvernorat considéré, notamment d'une connaissance, d'un membre de la même tribu ou d'un parent ⁽²⁰⁸⁾.

3.3.6 Bassora

L'aéroport international de Bassora, situé à 10,5 kilomètres du centre-ville, est le deuxième aéroport du pays, par ordre d'importance, après celui de Bagdad ⁽²⁰⁹⁾. En septembre 2018, des militants non identifiés auraient tiré trois roquettes près de l'aéroport de Bassora lors de violents soulèvements dans la ville; aucune victime n'aurait été déplorée dans l'attaque de l'aéroport et les opérations aériennes n'ont pas été interrompues ⁽²¹⁰⁾.

Selon G. Chatelard, l'aéroport de Bassora possède un lourd dispositif de sécurité assuré de manière coordonnée par des entrepreneurs privés et par les FSI. Elle a toutefois souligné que ce dispositif n'avait pas empêché de récents incidents de sécurité de se produire ⁽²¹¹⁾.

Il n'a pas été possible de trouver des informations sur les exigences en matière de résidence pour les personnes autres que celles originaires de territoires anciennement détenus par l'EIIL.

Le HCR a indiqué que les personnes originaires de régions auparavant contrôlées par l'EIIL, en particulier les Arabes sunnites, «sont tenues d'obtenir une habilitation de sécurité auprès des forces de sécurité locales et de s'enregistrer en tant que PDI auprès de l'antenne locale du MOMD pour pouvoir résider légalement dans ce gouvernorat. Toutefois, les personnes originaires d'une zone déclarée «sûre» par le centre national des opérations du cabinet du Premier ministre ne sont pas admissibles

⁽²⁰⁵⁾ UNHCR, Iraq: Relevant COI for Assessments on the Availability of an Internal Flight or Relocation Alternative (IFA/IRA): Ability of Persons Originating from (Previously or Currently) ISIS-Held or Conflict Areas to Legally Access and Remain in Proposed Areas of Relocation, 12 April 2017 ([url](#)), p. 6.

⁽²⁰⁶⁾ UNHCR, Iraq: Relevant COI for Assessments on the Availability of an Internal Flight or Relocation Alternative (IFA/IRA): Ability of Persons Originating from (Previously or Currently) ISIS-Held or Conflict Areas to Legally Access and Remain in Proposed Areas of Relocation, 12 April 2017 ([url](#)), p. 6.

⁽²⁰⁷⁾ UNHCR, Iraq: Relevant COI for Assessments on the Availability of an Internal Flight or Relocation Alternative (IFA/IRA): Ability of Persons Originating from (Previously or Currently) ISIS-Held or Conflict Areas to Legally Access and Remain in Proposed Areas of Relocation, 12 April 2017 ([url](#)), p. 6.

⁽²⁰⁸⁾ UNHCR, Iraq: Relevant COI for Assessments on the Availability of an Internal Flight or Relocation Alternative (IFA/IRA): Ability of Persons Originating from (Previously or Currently) ISIS-Held or Conflict Areas to Legally Access and Remain in Proposed Areas of Relocation, 12 April 2017 ([url](#)), p. 6.

⁽²⁰⁹⁾ WFP, Logistics Capacity Assessment – 2.3.3 Iraq Basrah International Airport, March 2015 (Updated 6 May 2016) ([url](#)).

⁽²¹⁰⁾ Reuters, Rockets fired at Basra airport as violent protests grip Iraq, 8 September 2018 ([url](#)); GardaWorld, Iraq: Rockets fired near Basra airport September 8, 8 September 2018 ([url](#)).

⁽²¹¹⁾ Chatelard, G., commentaire formulé au cours de la révision du présent rapport, 10 octobre 2018.

à l'enregistrement auprès du MOMD à Bassora et, dès lors, ne peuvent pas régulariser leur séjour dans le gouvernorat» ⁽²¹²⁾.

Aucune autre antenne du MOMD n'applique ce type d'exclusion. Le HCR a indiqué qu'en avril 2017, les zones suivantes étaient déclarées sûres par l'antenne de Bassora (avril 2017):

- «gouvernorat d'Anbar: Ameriyat al-Falloudja, Al-Falloudja, Al-Habbaniya, Al-Khalidiya;
- Ramadi, Al-Wafaa, Al-Furat, Heet, Al-Kubaysa, Al-Baghdadi, Haditha, Al-Rahaliya, Al-Nukaïb et Al-Rutba;
- gouvernorat de Salah ad-Din: Baiji, Al-Seiniya, Yathrib, Suliman Bek, Awja, Aziz Balad; et
- gouvernorat de Diyala: Al-Muqdadiya, Al-Saadiya, Al-Mansouriya et Al-Udhaïm» ⁽²¹³⁾.

Le HCR a par ailleurs noté que les personnes admissibles à l'enregistrement auprès du MOMD ont besoin d'un garant pour pouvoir résider à Bassora. Le MOMD peut parrainer les familles qui n'en ont pas, afin qu'elles puissent séjourner dans le camp de PDI de «5-Miles», situé à environ huit kilomètres de la ville de Bassora ⁽²¹⁴⁾. Le HCR a en outre expliqué ceci:

«[i]l en va de même pour les personnes ayant des membres de leur famille déjà présents à Bassora: si ces derniers ne sont pas eux-mêmes originaires de Bassora, ils ne peuvent pas se porter garants pour leurs proches, mais l'antenne du MOMD de Bassora peut les parrainer. En revanche, les personnes célibataires qui n'ont pas de membres de leur famille résidant déjà à Bassora ne peuvent pas être parrainées par le MOMD; elles ne peuvent donc résider à Bassora que si elles ont un garant» ⁽²¹⁵⁾.

G. Chatelard a souligné que cela ne s'applique qu'aux PDI et qu'il doit être entendu que les personnes originaires de zones déclarées «sûres» ne peuvent pas s'enregistrer en tant que PDI et prétendre résider à Bassora pour ce motif. Toutefois, elles peuvent toujours régulariser leur séjour avec le parrainage d'un parent, d'une institution ou d'une société privée ⁽²¹⁶⁾. En 2018, le DFAT écrivait qu'une personne souhaitant s'installer à Bassora est tenue d'avoir un ami ou un parent pour «garantir qu'elle est "dégagée de tout lien avec le terrorisme et de bonne moralité"»; le garant doit disposer d'une habilitation de sécurité et être physiquement présent pour passer la chercher au poste de contrôle. Si la personne concernée est une PDI, elle doit s'enregistrer auprès du MOMD ⁽²¹⁷⁾.

3.4 Région du Kurdistan iraquien

Des vols internationaux sont opérationnels à destination d'Erbil ⁽²¹⁸⁾ et de Sulaymaniyah (voir la section 1.2.2). Le Programme alimentaire mondial a estimé que l'aéroport de Sulaymaniyah dispose

⁽²¹²⁾ UNHCR, Iraq: Relevant COI for Assessments on the Availability of an Internal Flight or Relocation Alternative (IFA/IRA): Ability of Persons Originating from (Previously or Currently) ISIS-Held or Conflict Areas to Legally Access and Remain in Proposed Areas of Relocation, 12 April 2017 ([url](#)), pp. 6-7.

⁽²¹³⁾ UNHCR, Iraq: Relevant COI for Assessments on the Availability of an Internal Flight or Relocation Alternative (IFA/IRA): Ability of Persons Originating from (Previously or Currently) ISIS-Held or Conflict Areas to Legally Access and Remain in Proposed Areas of Relocation, 12 April 2017 ([url](#)), p. 6.

⁽²¹⁴⁾ UNHCR, Iraq: Relevant COI for Assessments on the Availability of an Internal Flight or Relocation Alternative (IFA/IRA): Ability of Persons Originating from (Previously or Currently) ISIS-Held or Conflict Areas to Legally Access and Remain in Proposed Areas of Relocation, 12 April 2017 ([url](#)), p. 7.

⁽²¹⁵⁾ UNHCR, Iraq: Relevant COI for Assessments on the Availability of an Internal Flight or Relocation Alternative (IFA/IRA): Ability of Persons Originating from (Previously or Currently) ISIS-Held or Conflict Areas to Legally Access and Remain in Proposed Areas of Relocation, 12 April 2017 ([url](#)), p. 7.

⁽²¹⁶⁾ Chatelard, G., commentaire formulé au cours de la révision du présent rapport, 10 octobre 2018.

⁽²¹⁷⁾ Australia, DFAT, Country Information Report – Iraq, 9 October 2018 ([url](#)), p. 30.

⁽²¹⁸⁾ FlyErbil, Summer Schedule, n.d. ([url](#)); Kurdistan24, Fly Erbil: Kurdistan Region launches first airline after three-year delay, 18 June 2018 ([url](#)).

d'un service de sécurité 24 heures sur 24 et que les points d'entrée sont «suffisamment surveillés par du personnel de sécurité privé» ⁽²¹⁹⁾.

Entrée

Selon le rapport établi en novembre 2018 par le DIS et Landinfo, pour les PDI, l'accès à la RKI s'est amélioré, bien qu'il n'existe pas de normes juridiques, de législations ou de politiques officielles et que les procédures fassent l'objet de fréquentes modifications liées à l'évolution de la situation politique et en matière de sécurité ⁽²²⁰⁾.

Le département d'État des États-Unis a écrit qu'en 2017, «le GRK [gouvernement régional du Kurdistan] a restreint la liberté de circulation dans les zones qu'il administrait. Les autorités ont exigé des non-résidents qu'ils obtiennent des permis autorisant des séjours d'une durée limitée dans la RKI» ⁽²²¹⁾. Le DIS et Landinfo ont indiqué en novembre 2018 que les PDI peuvent accéder à la RKI à condition de posséder des documents d'identité. Selon deux responsables kurdes et selon l'OIM, toute personne qui franchit la frontière pour se rendre dans la RKI doit se présenter au service de renseignement kurde (Asayish) dans les 48 heures et, à son entrée au poste de contrôle, son nom et ses documents d'identité sont vérifiés par rapport à une base de données, puis un permis de séjour lui est délivré pour un mois ⁽²²²⁾. Le DIS et Landinfo ont observé que tout citoyen iraquien qui retourne dans la RKI en passant par l'un des aéroports de celle-ci sera autorisé à y séjourner trois jours mais devra ensuite s'adresser aux Asayish dans les 48 heures, et qu'«il peut être difficile d'obtenir une prolongation de ce permis de séjour de trois jours» ⁽²²³⁾. G. Chatelard a également précisé que les exigences consistaient à être en possession de documents d'identité officiels (carte d'identité, certificat de nationalité ou passeport), à passer un contrôle d'identité réalisé par la police militaire Asayish et à se faire photographier sur place aux fins de la fabrication d'une carte de séjour valable un mois. Il faut s'acquitter d'un montant de 10 000 dinars irakiens [soit environ 7,40 euros ⁽²²⁴⁾] ⁽²²⁵⁾.

D'après le DIS/Landinfo, les exigences de parrainage pour l'entrée ont été «assouplies ou supprimées» après la reprise de Mossoul en 2017. Toutefois, des sources font également savoir qu'il arrive que certaines personnes, au cas par cas, soient encore tenues de présenter un garant; certaines PDI se sont vu refuser l'entrée pour des raisons de sécurité et certaines personnes suscitant des «préoccupations accrues en matière de sécurité» dans le passé auraient été détenues ⁽²²⁶⁾. Dans un rapport publié en octobre 2018, le DFAT australien a indiqué que l'admission dans la RKI s'effectue à la discrétion du GRK, «qui a imposé de nouvelles restrictions, obligeant notamment les personnes à avoir un garant», bien que leur mise en œuvre soit souvent «incohérente dans la pratique» ⁽²²⁷⁾.

⁽²¹⁹⁾ WFP, Logistics Capacity Assessment – 2.2.4 Iraq Sulaimaniyah International Airport, March 2015 (Updated 26 March 2018) ([url](#)).

⁽²²⁰⁾ Denmark, DIS (Danish Immigration Service) and Norway (Landinfo), Northern Iraq – Security Situation and the Situation for Internally Displaced Persons (IDPs) in the Disputed Areas, Including the Possibility to Enter and Access the Kurdistan Region of Iraq (KRI), November 2018 ([url](#)), p. 35.

⁽²²¹⁾ USDOS, Country Reports on Human Rights Practices for 2017 – Iraq, 20 April 2018 ([url](#)), pp. 29-30.

⁽²²²⁾ Denmark, DIS (Danish Immigration Service) and Norway (Landinfo), Northern Iraq – Security Situation and the Situation for Internally Displaced Persons (IDPs) in the Disputed Areas, Including the Possibility to Enter and Access the Kurdistan Region of Iraq (KRI), November 2018 ([url](#)), p. 36.

⁽²²³⁾ Denmark, DIS (Danish Immigration Service) and Norway (Landinfo), Northern Iraq – Security Situation and the Situation for Internally Displaced Persons (IDPs) in the Disputed Areas, Including the Possibility to Enter and Access the Kurdistan Region of Iraq (KRI), November 2018 ([url](#)), p. 38.

⁽²²⁴⁾ XECurrency Converter, 10,000 Iraqi Dinar to Euro, 10 November 2018 ([url](#)).

⁽²²⁵⁾ Chatelard, G., commentaires formulés au cours de la révision du présent rapport, 22 octobre 2018.

⁽²²⁶⁾ Denmark, DIS (Danish Immigration Service) and Norway (Landinfo), Northern Iraq – Security Situation and the Situation for Internally Displaced Persons (IDPs) in the Disputed Areas, Including the Possibility to Enter and Access the Kurdistan Region of Iraq (KRI), November 2018 ([url](#)), p. 36.

⁽²²⁷⁾ Australia, DFAT, Country Information Report – Iraq, 9 October 2018 ([url](#)), p. 29.

Selon des sources consultées par le DIS/Landinfo, les personnes qui ont besoin d'un garant pour accéder à la RKI sont par exemple:

- les femmes célibataires à la tête d'un ménage et qui ne sont pas en mesure d'expliquer l'absence de leur mari;
- les hommes et les femmes célibataires sans famille; et
- les jeunes hommes arabes qui se sont vu refuser l'accès ou ont eu des difficultés à accéder à la RKI en fonction de leurs relations ⁽²²⁸⁾.

Le département d'État des États-Unis a également observé que l'entrée dans la RKI «était souvent plus difficile pour les hommes, en particulier pour les hommes arabes voyageant sans famille» ⁽²²⁹⁾. De même, le DFAT a constaté que les Arabes sunnites rencontraient des difficultés pour y entrer ⁽²³⁰⁾.

Dans leur rapport de novembre 2018, le DIS et Landinfo ont indiqué que certaines PDI n'étaient pas autorisées à entrer dans la RKI pour des raisons de sécurité, ce qui a parfois conduit à leur placement en détention ⁽²³¹⁾. Le département d'État des États-Unis a de même observé que «des responsables ont empêché des personnes qu'ils considéraient comme des menaces pour la sécurité d'entrer dans la région» ⁽²³²⁾. G. Chatelard a souligné, au cours de la révision du présent rapport, qu'une personne doit disposer d'une habilitation de sécurité délivrée par les Asayish pour entrer; les personnes pour qui l'entrée dans la RKI pose problème sont celles qui sont soupçonnées d'être des membres de l'EI figurant sur des «listes de sécurité» ⁽²³³⁾.

Dans ses échanges électroniques avec EASO, Miriam Puttick (en charge des droits civils auprès du MRG), qui concentre ses activités sur l'Iraq et y effectue des recherches sur le terrain, a déclaré:

«[I]e GRK impose différentes conditions d'entrée qui peuvent varier selon l'identité ethnique et religieuse des personnes ou de leur appartenance politique supposée. Par exemple, les personnes appartenant à la communauté kurde originaires de n'importe quelle partie de l'Iraq peuvent généralement entrer facilement dans la RKI, alors que celles d'origine ethnique arabe ou autre sont normalement tenues de prouver qu'elles ont un garant dans la RKI avant de pouvoir y entrer. Les membres de minorités ont également fait l'objet d'un traitement différent, l'entrée étant généralement plus facile pour les chrétiens et les yézidis que pour les Shabaks et les Turkmènes, par exemple. Les conditions d'entrée sont parfois arbitraires, mal communiquées et susceptibles d'être modifiées quasiment sans préavis. L'appartenance politique supposée peut également nuire à la capacité d'une personne à s'installer dans la RKI et à se déplacer librement à l'intérieur de la région. Les responsables du GRK subordonnent régulièrement le bon traitement et l'accès à des services au fait de soutenir les principaux partis politiques kurdes. Cette situation a même une incidence sur les minorités religieuses que le GRK a autorisées à entrer en grand nombre dans la région, comme les chrétiens et les yézidis. Par exemple, le GRK a empêché les chrétiens d'entrer pendant les périodes où des manifestations chrétiennes étaient prévues et les yézidis ont également fait état de restrictions entravant leur liberté de

⁽²²⁸⁾ Denmark, DIS (Danish Immigration Service) and Norway (Landinfo), Northern Iraq – Security Situation and the Situation for Internally Displaced Persons (IDPs) in the Disputed Areas, Including the Possibility to Enter and Access the Kurdistan Region of Iraq (KRI), November 2018 ([url](#)), p. 36.

⁽²²⁹⁾ USDOS, Country Reports on Human Rights Practices for 2017 – Iraq, 20 April 2018 ([url](#)), pp. 29-30.

⁽²³⁰⁾ Australia, DFAT, Country Information Report – Iraq, 9 October 2018 ([url](#)), p. 29.

⁽²³¹⁾ Denmark, DIS (Danish Immigration Service) and Norway (Landinfo), Northern Iraq – Security Situation and the Situation for Internally Displaced Persons (IDPs) in the Disputed Areas, Including the Possibility to Enter and Access the Kurdistan Region of Iraq (KRI), November 2018 ([url](#)), p. 36.

⁽²³²⁾ USDOS, Country Reports on Human Rights Practices for 2017 – Iraq, 20 April 2018 ([url](#)), pp. 29-30.

⁽²³³⁾ Chatelard, G., commentaire formulé au cours de la révision du présent rapport, 22 octobre 2018.

circulation dans la région. Au sein de la RKI, les résidents non kurdes subissent des restrictions quant à leur capacité de posséder des biens ou des entreprises, ainsi que d'autres restrictions»⁽²³⁴⁾.

Dans son rapport de 2017, le département d'État des États-Unis écrivait ceci:

«[I]es citoyens (toutes origines ethniques et confessions confondues, y compris les Kurdes) ayant quitté les régions centrales ou méridionales pour la RKI se trouvaient dans l'obligation de franchir des postes de contrôle et faire l'objet d'un contrôle personnel et d'une inspection de leur véhicule. Le gouvernement a imposé des restrictions similaires aux PDI en provenance du gouvernorat de Ninive et des territoires contestés. Si les autorités ont autorisé de nombreuses PDI à regagner leur lieu d'origine dans des zones reprises, les Arabes de souche originaires de territoires contestés contrôlés par les forces Peshmerga en ont généralement été empêchés. Les autorités du GRK ont appliqué les restrictions d'une manière plus stricte dans certains endroits qu'ils ne l'ont fait ailleurs. Les Nations unies et des organisations humanitaires internationales ont déclaré que les pratiques d'admission des PDI et des réfugiés cherchant à rentrer chez eux étaient plus ou moins restrictives en fonction de l'origine ethnique et de l'appartenance confessionnelle des personnes déplacées et de l'endroit où elles comptaient rentrer. Il a également été signalé que les autorités ont parfois fermé des postes de contrôle pour entrer dans la région pendant de longues périodes, obligeant les PDI à attendre»⁽²³⁵⁾.

La même source a indiqué en 2017 que «les responsables du GRK ont généralement admis des PDI appartenant à des minorités dans la RKI, même si les contrôles de sécurité ont parfois été longs»⁽²³⁶⁾. Le DFAT a fait observer que des chrétiens, des yézidis et des Shabaks ont pu entrer dans la RKI «avec une relative facilité»⁽²³⁷⁾.

Résidence

Le DIS et Landinfo ont fait remarquer que les conditions de résidence «peuvent varier considérablement entre les trois gouvernorats»⁽²³⁸⁾. Le HCR a également indiqué en 2017 que «les conditions de résidence varient considérablement entre les trois gouvernorats de la RKI et dépendent de l'origine ethnique/religieuse des personnes, de leur lieu d'origine et de leurs liens préexistants au sein de la région»⁽²³⁹⁾. Selon G. Chatelard, cela reflète la situation sur le terrain⁽²⁴⁰⁾. Le DFAT a constaté que les personnes qui sont nées dans la région ou y ont des liens familiaux «peuvent obtenir des papiers d'identité kurdes, notamment des documents nationaux faisant état de leur résidence au Kurdistan», et que les Iraquiens venant de l'extérieur de la région ont besoin d'une carte de résidence, délivrée une fois qu'ils se sont présentés au service des titres de séjour de l'endroit où ils souhaitent résider; cette carte permet de circuler et d'avoir accès à des services⁽²⁴¹⁾.

⁽²³⁴⁾ Puttick, M., courrier électronique à l'EASO, 3 août 2018.

⁽²³⁵⁾ USDOS, Country Reports on Human Rights Practices for 2017 – Iraq, 20 April 2018 ([url](#)), pp. 29-30.

⁽²³⁶⁾ USDOS, Country Reports on Human Rights Practices for 2017 – Iraq, 20 April 2018 ([url](#)), pp. 29-30.

⁽²³⁷⁾ Australia, DFAT, Country Information Report – Iraq, 9 October 2018 ([url](#)), p. 29.

⁽²³⁸⁾ Denmark, DIS (Danish Immigration Service) and Norway (Landinfo), Northern Iraq – Security Situation and the Situation for Internally Displaced Persons (IDPs) in the Disputed Areas, Including the Possibility to Enter and Access the Kurdistan Region of Iraq (KRI), November 2018 ([url](#)), p. 37.

⁽²³⁹⁾ UNHCR, Iraq: Relevant COI for Assessments on the Availability of an Internal Flight or Relocation Alternative (IFA/IRA): Ability of Persons Originating from (Previously or Currently) ISIS-Held or Conflict Areas to Legally Access and Remain in Proposed Areas of Relocation, 12 April 2017 ([url](#)), p. 7.

⁽²⁴⁰⁾ Chatelard, G., commentaire formulé au cours de la révision du présent rapport, 10 octobre 2018.

⁽²⁴¹⁾ Australia, DFAT, Country Information Report – Iraq, 9 October 2018 ([url](#)), p. 29.

Selon une organisation internationale interrogée par le DIS/Landinfo en 2018,

«[I]e permis d'entrée initial délivré à une famille ou à une personne déplacée peut être remplacé par un permis de séjour obtenu auprès du bureau local des Asayish du quartier où elle envisage de vivre. Il faut une lettre de confirmation du *mukhtar* ou du conseil du district pour pouvoir obtenir ledit permis de séjour, qui est initialement valable pour un mois. Un permis de séjour est renouvelable pour une période de six mois, puis pour douze mois supplémentaires. Les demandes doivent être introduites au bureau local des Asayish» ⁽²⁴²⁾.

G. Chatelard a décrit une procédure similaire, en précisant qu'une personne souhaitant prolonger son séjour au-delà d'un mois doit se rendre dans un bureau des Asayish dans un délai d'un mois pour demander une carte de séjour valable un an. Elle a indiqué que les conditions consistaient en la présentation d'un contrat de bail établi par un propriétaire, d'une attestation du producteur d'électricité du quartier et d'une autre attestation fournie par le *mukhtar* local ⁽²⁴³⁾.

Dans son rapport annuel de 2017, le département d'État des États-Unis a observé que «les citoyens qui cherchaient à obtenir un permis de séjour pour les secteurs contrôlés par le GRK devaient être parrainés par un résident de la région» ⁽²⁴⁴⁾. Selon G. Chatelard, le fait que des garants ne sont exigés à aucune étape constitue un changement majeur par rapport à la période qui a précédé le référendum kurde ⁽²⁴⁵⁾. Cependant, le DIS et Landinfo ont écrit en novembre 2018 qu'il n'existe ni normes juridiques ni règles en matière de parrainage, notant que les exigences à cet égard ont été «levées dans de nombreux cas», quoique certains groupes aient encore besoin d'un parrainage pour leur séjour. Les procédures font l'objet de modifications fréquentes et sont «appliquées différemment au cas par cas». Selon le DIS/Landinfo, malgré l'absence de normes juridiques en la matière, «certaines sources avaient l'impression que l'obligation de parrainage s'appliquait toujours aux personnes souhaitant obtenir un permis de séjour dans la RKI» ⁽²⁴⁶⁾.

Dans leur rapport de novembre 2018, le DIS et Landinfo ont observé que dans la RKI, la nécessité d'un garant s'applique aux Turkmènes et aux chrétiens, ces derniers étant normalement parrainés par l'Église. Les PDI seront généralement parrainées par les camps, mais doivent s'enregistrer de nouveau si elles en ont été radiées ⁽²⁴⁷⁾. D'après la même source, un permis de séjour est requis pour les Arabes et autres PDI appartenant à des minorités ⁽²⁴⁸⁾.

Selon des sources consultées par le DIS et Landinfo dans le cadre de leur rapport de novembre 2018, il est à présent «plus facile» pour les Iraquiens originaires d'Anbar, de Ninive, de Salah ad-Din et de Diyala d'obtenir un permis de séjour pour la RKI, en fonction de leurs documents d'identité; ceux dont le passeport ne comporte pas de cachet de sortie seront interrogés. Une source a signalé que le

⁽²⁴²⁾ Denmark, DIS (Danish Immigration Service) and Norway (Landinfo), Northern Iraq – Security Situation and the Situation for Internally Displaced Persons (IDPs) in the Disputed Areas, Including the Possibility to Enter and Access the Kurdistan Region of Iraq (KRI), November 2018 ([url](#)), p. 38.

⁽²⁴³⁾ Chatelard, G., commentaires formulés au cours de la révision du présent rapport, 22 octobre 2018.

⁽²⁴⁴⁾ USDOS, Country Reports on Human Rights Practices for 2017 – Iraq, 20 April 2018 ([url](#)), pp. 29-30.

⁽²⁴⁵⁾ Chatelard, G., commentaires formulés au cours de la révision du présent rapport, 22 octobre 2018.

⁽²⁴⁶⁾ Denmark, DIS (Danish Immigration Service) and Norway (Landinfo), Northern Iraq – Security Situation and the Situation for Internally Displaced Persons (IDPs) in the Disputed Areas, Including the Possibility to Enter and Access the Kurdistan Region of Iraq (KRI), November 2018 ([url](#)), p. 37.

⁽²⁴⁷⁾ Denmark, DIS (Danish Immigration Service) and Norway (Landinfo), Northern Iraq – Security Situation and the Situation for Internally Displaced Persons (IDPs) in the Disputed Areas, Including the Possibility to Enter and Access the Kurdistan Region of Iraq (KRI), November 2018 ([url](#)), p. 37.

⁽²⁴⁸⁾ Denmark, DIS (Danish Immigration Service) and Norway (Landinfo), Northern Iraq – Security Situation and the Situation for Internally Displaced Persons (IDPs) in the Disputed Areas, Including the Possibility to Enter and Access the Kurdistan Region of Iraq (KRI), November 2018 ([url](#)), pp. 37-38.

processus pour obtenir un permis de séjour comprend de nombreuses étapes et que les jeunes hommes célibataires arabes trouveraient son obtention «très difficile»⁽²⁴⁹⁾. Les Asayish doivent approuver toutes les demandes de permis de séjour et, par exemple, les contrats de bail, ce qui est considéré comme un «obstacle majeur»⁽²⁵⁰⁾.

Kurdes

Selon deux sources interrogées par le DIS/Landinfo en 2018, les Kurdes en provenance du reste de l'Iraq «n'ont pas besoin d'une autorisation spéciale» et «peuvent entrer et séjourner dans la RKI sans aucun problème» ou sans avoir besoin d'un garant⁽²⁵¹⁾. Le DFAT a également observé que les personnes originaires de la RKI ou d'origine ethnique kurde devraient pouvoir entrer dans la RKI «relativement facilement»; toutefois, cela peut varier en fonction des cas⁽²⁵²⁾.

G. Chatelard a fait remarquer que les Kurdes de Kirkouk devraient suivre la même procédure que les autres pour s'installer dans la RKI et que «le fait d'être kurde n'apporte pas de privilèges particuliers»⁽²⁵³⁾. Elle a ajouté qu'il n'est pas forcément évident de prouver une appartenance ethnique kurde. Elle a d'ailleurs constaté que de nombreux Kurdes qui ont vécu toute leur vie dans des gouvernorats en dehors de la RKI ne parlent pas le kurde, et a eu connaissance de plusieurs cas de ce type dans lesquels des personnes ont vu leur appartenance kurde mise en doute alors qu'elles essayaient d'entrer dans la RKI par route ou voie aérienne, et ont par la suite préféré se conformer à l'obligation de parrainage pour éviter des problèmes⁽²⁵⁴⁾. Au sujet des Kurdes de souche de Kirkouk, le rapport de la mission d'enquête du DIS indique que, selon trois sources, les personnes appartenant à l'ethnie kurde, y compris celles originaires de Kirkouk, peuvent entrer librement dans la RKI et n'y sont pas soumises à des exigences de parrainage. Cependant, Human Rights Watch a fait savoir qu'il n'était pas certain que ce soit le cas, évoquant le fait qu'il existe également «des exemples de PDI [kurdes] qui peuvent entrer dans Kirkouk mais qui ne peuvent pas passer de Kirkouk à la RKI»⁽²⁵⁵⁾. Dans le même rapport, il est également indiqué que, selon le HCR, «les Kurdes enregistrés en tant qu'habitants de Kirkouk ne peuvent s'enregistrer à nouveau ou acheter une propriété dans une quelconque partie de la RKI». Si un homme de Kirkouk épouse une femme d'une autre partie des zones sous contrôle kurde ou de la RKI, le dossier de cette femme est transféré à Kirkouk. Un couple comme celui-ci ne pourrait pas aller et venir à Kirkouk et ne pourrait pas emménager ou faire l'acquisition d'une propriété dans la RKI»⁽²⁵⁶⁾. En novembre 2018, le DFAT a écrit qu'«officiellement, les Kurdes d'une autre origine ethnique ne peuvent pas acheter de propriété»⁽²⁵⁷⁾.

⁽²⁴⁹⁾ Denmark, DIS (Danish Immigration Service) and Norway (Landinfo), Northern Iraq – Security Situation and the Situation for Internally Displaced Persons (IDPs) in the Disputed Areas, Including the Possibility to Enter and Access the Kurdistan Region of Iraq (KRI), November 2018 ([url](#)), p. 38.

⁽²⁵⁰⁾ Denmark, DIS (Danish Immigration Service) and Norway (Landinfo), Northern Iraq – Security Situation and the Situation for Internally Displaced Persons (IDPs) in the Disputed Areas, Including the Possibility to Enter and Access the Kurdistan Region of Iraq (KRI), November 2018 ([url](#)), p. 38.

⁽²⁵¹⁾ Denmark, DIS (Danish Immigration Service) and Norway (Landinfo), Northern Iraq – Security Situation and the Situation for Internally Displaced Persons (IDPs) in the Disputed Areas, Including the Possibility to Enter and Access the Kurdistan Region of Iraq (KRI), November 2018 ([url](#)), p. 39.

⁽²⁵²⁾ Australia, DFAT, Country Information Report – Iraq, 9 October 2018 ([url](#)), p. 29.

⁽²⁵³⁾ Chatelard, G., commentaire formulé au cours de la révision du présent rapport, 22 octobre 2018.

⁽²⁵⁴⁾ Chatelard, G., commentaire formulé au cours de la révision du présent rapport, 10 octobre 2018.

⁽²⁵⁵⁾ Denmark, DIS (Danish Immigration Service): The Kurdistan Region of Iraq (KRI); Access, Possibility of Protection, Security and Humanitarian Situation; Report from fact finding mission to Erbil, the Kurdistan Region of Iraq (KRI) and Beirut, Lebanon, 26 September to 6 October 2015, 12 April 2016 ([url](#)), p. 21.

⁽²⁵⁶⁾ Denmark, DIS (Danish Immigration Service), The Kurdistan Region of Iraq (KRI); Access, Possibility of Protection, Security and Humanitarian Situation; Report from fact finding mission to Erbil, the Kurdistan Region of Iraq (KRI) and Beirut, Lebanon, 26 September to 6 October 2015, 12 April 2016 ([url](#)), p. 21.

⁽²⁵⁷⁾ Australia, DFAT, Country Information Report – Iraq, 9 October 2018 ([url](#)), p. 29.

En octobre 2017, les forces fédérales iraqiennes ont repris Kirkouk des mains du GRK à la suite du référendum sur l'indépendance de la RKI et les Kurdes de Kirkouk ont pu avoir accès à Erbil sans permis de séjour obligatoire, tandis que les sunnites et les chiites étaient tenus d'en posséder un ⁽²⁵⁸⁾. G. Chatelard a observé que de nombreux résidents kurdes de Kirkouk ont été autorisés à entrer dans la RKI sans restriction après la reprise de Kirkouk en octobre 2017 ⁽²⁵⁹⁾. Selon deux sources, il est difficile pour les Kurdes enregistrés ailleurs de faire renouveler leurs documents d'identité et il est impossible aux Kurdes de Kirkouk de faire modifier leur inscription pour aller à Erbil sans «payer de pots-de-vin ni avoir les bons contacts» ⁽²⁶⁰⁾.

3.4.1 Erbil

Entrée par voie aérienne

Le HCR a indiqué qu'en général, les Iraquiens peuvent accéder à Erbil par voie aérienne sans avoir besoin d'un garant, sauf lorsqu'il s'agit d'Arabes de Ninive ⁽²⁶¹⁾. Selon le DIS/Landinfo, pour ce qui est d'entrer à Erbil et à Sulaymaniyah par voie aérienne, la personne peut présenter un passeport et sera interrogée si ledit passeport ne comporte pas de cachet de sortie. En ce qui concerne les interrogatoires, DIS/Landinfo a indiqué que selon l'OIM,

[i]l n'existe pas de procédure selon laquelle il ou elle sera interrogé(e), donc l'interrogatoire dépend de l'agent de sécurité à l'aéroport. Les personnes rapatriées, dont le passeport ne comporte pas de cachet de sortie, seront dans certains cas envoyées à Bagdad pour y être contrôlées. Les autorités du GRK se sont vu accorder l'accès à la base de données du gouvernement fédéral iraquien. L'Organisation internationale pour les migrations (OIM) a constaté qu'il est impossible de quitter l'Iraq sans cachet de sortie dans le passeport. Un cachet est apposé à la sortie sur tous les passeports aussi bien dans les aéroports qu'aux points de passage frontaliers terrestres. À la même occasion, chacun doit donner ses empreintes digitales à sa sortie d'Iraq. En cas de perte du passeport, il est possible de présenter un laissez-passer délivré par une ambassade d'Iraq en Europe, accompagné d'une pièce d'identité. Les personnes soumises à un retour qui présentent un laissez-passer plutôt qu'un passeport feront l'objet d'un contrôle plus approfondi à l'aéroport. Lors de leur retour dans la RKI, les personnes qui en sont originaires seront autorisées à y avoir accès sur simple présentation d'un laissez-passer. Seules quelques questions seront posées aux chrétiens d'Erbil, tandis que les rapatriés de Mossoul feront l'objet d'un interrogatoire plus poussé. Tout citoyen iraquien empruntant un aéroport de la RKI pour y revenir sera autorisé à y séjourner pendant trois jours. Toutefois, une prolongation de ce permis de séjour de trois jours peut s'avérer difficile à obtenir. [...] Récemment, personne n'a été détenu dans les aéroports de la RKI ⁽²⁶²⁾.

⁽²⁵⁸⁾ Denmark, DIS (Danish Immigration Service) and Norway (Landinfo), Northern Iraq – Security Situation and the Situation for Internally Displaced Persons (IDPs) in the Disputed Areas, Including the Possibility to Enter and Access the Kurdistan Region of Iraq (KRI), November 2018 ([url](#)), p. 39.

⁽²⁵⁹⁾ Chatelard, G., commentaire formulé au cours de la révision du présent rapport, 22 octobre 2018.

⁽²⁶⁰⁾ Denmark, DIS (Danish Immigration Service) and Norway (Landinfo), Northern Iraq – Security Situation and the Situation for Internally Displaced Persons (IDPs) in the Disputed Areas, Including the Possibility to Enter and Access the Kurdistan Region of Iraq (KRI), November 2018 ([url](#)), p. 39.

⁽²⁶¹⁾ UNHCR, Iraq: Relevant COI for Assessments on the Availability of an Internal Flight or Relocation Alternative (IFA/IRA): Ability of Persons Originating from (Previously or Currently) ISIS-Held or Conflict Areas to Legally Access and Remain in Proposed Areas of Relocation, 12 April 2017 ([url](#)), p. 7.

⁽²⁶²⁾ Denmark, DIS (Danish Immigration Service) and Norway (Landinfo), Northern Iraq – Security Situation and the Situation for Internally Displaced Persons (IDPs) in the Disputed Areas, Including the Possibility to Enter and Access the Kurdistan Region of Iraq (KRI), November 2018 ([url](#)), p. 36.

Dans le cadre de leur rapport de novembre 2018, le DIS et Landinfo se sont entretenus avec une ONG internationale opérant au sein de la RKI, qui a déclaré que les règles, les règlements et les procédures de sécurité applicables aux PDI qui entrent dans la RKI ne relèvent d'aucune législation et sont susceptibles d'être modifiés. La même source a indiqué qu'aucun garant n'est requis, quelles que soient les origines ethniques ou religieuses, mais que les PDI doivent se soumettre à un contrôle de sécurité aux points d'entrée terrestres et aériens, notamment à une vérification de leur nom par recoupement ⁽²⁶³⁾. Selon la même source, les chrétiens et les Kurdes «ne seront pas contrôlés» et les ménages dirigés par des femmes de combattants de l'EI «se voient refuser l'accès au gouvernorat d'Erbil», encore que «l'entrée soit décidée au cas par cas» ⁽²⁶⁴⁾.

Résidence

Selon une ONG internationale active dans la RKI interrogée par le DIS/Landinfo en 2018, pour résider à Erbil, les Arabes, les Turkmènes et autres minorités déplacées à l'intérieur du pays doivent obtenir un permis de séjour. Il n'est pas exigé des Kurdes et des chrétiens qu'ils aient un garant ou un permis de séjour, et ils n'ont pas non plus besoin d'un parrainage. D'après la source, il n'y a pas d'obligation de parrainage pour pouvoir séjourner à Erbil. Cependant, elle a également indiqué que les familles qui souhaitent demander un permis de séjour ou le renouvellement d'un tel permis pour une durée de six ou douze mois doivent fournir une lettre du *mukhtar* et soumettre leur demande auprès des Asayish locaux. De plus, selon la même source, les femmes célibataires qui ne sont pas en mesure de justifier l'absence de leur époux par des documents (acte de décès ou de divorce), ainsi que les hommes et femmes célibataires sans famille, peuvent être tenues d'avoir un garant. Cette décision est également prise «au cas par cas» ⁽²⁶⁵⁾.

En 2017, le HCR a noté que la possibilité de séjour dépend du profil des personnes et de leur situation familiale ⁽²⁶⁶⁾.

Personnes originaires de Ninive

Selon un rapport d'avril 2017 du HCR, les personnes de Ninive

«cherchant à entrer dans Erbil par l'aéroport qui s'y trouve (ou par un poste de contrôle routier) doivent disposer d'un garant kurde local, qui doit être présent au point d'arrivée et accompagner la personne ou la famille au bureau des Asayish à Ankawa (Erbil) afin d'obtenir une lettre permettant à celle-ci de séjourner à Erbil. Il convient de présenter cette lettre dans les 48 heures suivant la date de sa délivrance à l'antenne des Asayish du secteur où la PDI choisit de résider» ⁽²⁶⁷⁾.

Le HCR a indiqué que cette règle d'admissibilité s'applique à toutes les PDI de Ninive, quelle que soit leur identité ethnoreligieuse, bien qu'elle soit apparemment appliquée «d'une manière plus stricte»

⁽²⁶³⁾ Denmark, DIS (Danish Immigration Service) and Norway (Landinfo), Northern Iraq – Security Situation and the Situation for Internally Displaced Persons (IDPs) in the Disputed Areas, Including the Possibility to Enter and Access the Kurdistan Region of Iraq (KRI), November 2018 ([url](#)), p. 37.

⁽²⁶⁴⁾ Denmark, DIS (Danish Immigration Service) and Norway (Landinfo), Northern Iraq – Security Situation and the Situation for Internally Displaced Persons (IDPs) in the Disputed Areas, Including the Possibility to Enter and Access the Kurdistan Region of Iraq (KRI), November 2018 ([url](#)), p. 37.

⁽²⁶⁵⁾ Denmark, DIS (Danish Immigration Service) and Norway (Landinfo), Northern Iraq – Security Situation and the Situation for Internally Displaced Persons (IDPs) in the Disputed Areas, Including the Possibility to Enter and Access the Kurdistan Region of Iraq (KRI), November 2018 ([url](#)), p. 38.

⁽²⁶⁶⁾ UNHCR, Iraq: Relevant COI for Assessments on the Availability of an Internal Flight or Relocation Alternative (IFA/IRA): Ability of Persons Originating from (Previously or Currently) ISIS-Held or Conflict Areas to Legally Access and Remain in Proposed Areas of Relocation, 12 April 2017 ([url](#)), p. 8.

⁽²⁶⁷⁾ UNHCR, Iraq: Relevant COI for Assessments on the Availability of an Internal Flight or Relocation Alternative (IFA/IRA): Ability of Persons Originating from (Previously or Currently) ISIS-Held or Conflict Areas to Legally Access and Remain in Proposed Areas of Relocation, 12 April 2017 ([url](#)), p. 7.

pour les Arabes et pour les Turkmènes de Tal Afar, que pour les chrétiens, les Turkmènes non originaires de Tal Afar, les yézidis, les Shabaks et les Kakaïs de Ninive ⁽²⁶⁸⁾. Le HCR a également noté que «les PDI qui ne prennent pas contact avec l'antenne des Asayish dans les 48 heures se verraient tout de même délivrer un titre de séjour ("laissez-passer touristique"), mais qu'elles seraient probablement interrogées» au sujet de ce retard ⁽²⁶⁹⁾. Par ailleurs, le HCR a constaté que

«[I]es conditions d'obtention d'un permis de séjour ("laissez-passer touristique") varient en fonction du profil et de la famille de la personne. Les Kurdes, les Turkmènes (non originaires de Tal Afar), les yézidis, les Shabaks et les Kakaïs n'ont généralement pas besoin de permis de séjour pour résider légalement dans le gouvernorat d'Erbil» ⁽²⁷⁰⁾.

De plus, les Turkmènes (sauf ceux de Tal Afar), les yézidis, les Shabaks et les Kakaïs peuvent généralement résider à Erbil sans obtenir de documents à cet effet. Toutefois, certains bureaux locaux des Asayish (par exemple à Soran) délivrent des cartes de séjour aux PDI yézidies, shabaks et kakaïs (suivant les mêmes procédures que pour les PDI arabes). En outre, dans certains cas, les personnes sans papiers qui ne parlent pas le kurde sont tenues d'obtenir des titres de séjour auprès des Asayish locaux ⁽²⁷¹⁾.

Arabes et Turkmènes de Tal Afar

Le HCR a indiqué qu'à l'issue d'un contrôle de sécurité, les PDI arabes se voient délivrer un laissez-passer pour 72 heures. Les Arabes originaires spécifiquement de Ninive qui entrent dans la RKI par Erbil, par voie aérienne ou terrestre, auraient besoin d'un garant kurde local, qui «doit être présent au point d'arrivée et accompagner la personne ou la famille au bureau des Asayish à Ankawa (Erbil) afin d'obtenir pour cette personne ou famille une lettre» qui sera ensuite présentée dans un délai de 48 heures à l'antenne locale des Asayish du quartier où la personne/famille souhaite s'installer ⁽²⁷²⁾.

Le HCR a indiqué que les PDI arabes, turkmènes de Tal Afar et chrétiennes non originaires de la RKI sont tenues d'obtenir un permis de séjour de courte durée renouvelable («laissez-passer touristique») ⁽²⁷³⁾. Le permis de tourisme donne le droit à son titulaire de franchir les postes de contrôle, de louer un logement ou de séjourner à l'hôtel et de travailler, même si certains employeurs exigeraient un «titre de séjour annuel» pour l'embauche ⁽²⁷⁴⁾. En outre, «les PDI [arabes, turkmènes

⁽²⁶⁸⁾ UNHCR, Iraq: Relevant COI for Assessments on the Availability of an Internal Flight or Relocation Alternative (IFA/IRA): Ability of Persons Originating from (Previously or Currently) ISIS-Held or Conflict Areas to Legally Access and Remain in Proposed Areas of Relocation, 12 April 2017 ([url](#)), p. 7.

⁽²⁶⁹⁾ UNHCR, Iraq: Relevant COI for Assessments on the Availability of an Internal Flight or Relocation Alternative (IFA/IRA): Ability of Persons Originating from (Previously or Currently) ISIS-Held or Conflict Areas to Legally Access and Remain in Proposed Areas of Relocation, 12 April 2017 ([url](#)), p. 7.

⁽²⁷⁰⁾ UNHCR, Iraq: Relevant COI for Assessments on the Availability of an Internal Flight or Relocation Alternative (IFA/IRA): Ability of Persons Originating from (Previously or Currently) ISIS-Held or Conflict Areas to Legally Access and Remain in Proposed Areas of Relocation, 12 April 2017 ([url](#)), p. 8.

⁽²⁷¹⁾ UNHCR, Iraq: Relevant COI for Assessments on the Availability of an Internal Flight or Relocation Alternative (IFA/IRA): Ability of Persons Originating from (Previously or Currently) ISIS-Held or Conflict Areas to Legally Access and Remain in Proposed Areas of Relocation, 12 April 2017 ([url](#)), p. 8.

⁽²⁷²⁾ UNHCR, Iraq: Relevant COI for Assessments on the Availability of an Internal Flight or Relocation Alternative (IFA/IRA): Ability of Persons Originating from (Previously or Currently) ISIS-Held or Conflict Areas to Legally Access and Remain in Proposed Areas of Relocation, 12 April 2017 ([url](#)), p. 7.

⁽²⁷³⁾ UNHCR, Iraq: Relevant COI for Assessments on the Availability of an Internal Flight or Relocation Alternative (IFA/IRA): Ability of Persons Originating from (Previously or Currently) ISIS-Held or Conflict Areas to Legally Access and Remain in Proposed Areas of Relocation, 12 April 2017 ([url](#)), p. 8.

⁽²⁷⁴⁾ UNHCR, Iraq: Relevant COI for Assessments on the Availability of an Internal Flight or Relocation Alternative (IFA/IRA): Ability of Persons Originating from (Previously or Currently) ISIS-Held or Conflict Areas to Legally Access and Remain in Proposed Areas of Relocation, 12 April 2017 ([url](#)), p. 8.

de Tal Afar et chrétiens non originaires de la RKI] séjournant ailleurs que dans des camps ont également besoin d'un "laissez-passer touristique" [permis de séjour] pour pouvoir s'enregistrer auprès du MOMD». Celles qui vivent dans des camps de PDI peuvent obtenir des lettres d'appui (parrainage) de la part des gestionnaires des camps en vue de s'enregistrer auprès du MOMD ⁽²⁷⁵⁾.

En avril 2017, le HCR a fait savoir que pour les Arabes et les Turkmènes de Tal Afar, le laissez-passer initial de 72 heures doit être remplacé par un permis de séjour de courte durée renouvelable, qui est valable un mois. Il est délivré par le bureau local des Asayish du quartier dans lequel ils prévoient de résider. À la suite d'un contrôle de sécurité:

- «[I]es familles peuvent obtenir un titre de séjour de courte durée renouvelable sans autre exigence.
- Les données des personnes célibataires qui ont déjà de la famille dans le gouvernorat d'Erbil peuvent être ajoutées au dossier de leur famille au bureau local des Asayish.
- Les hommes et les femmes célibataires qui n'ont pas de famille dans le gouvernorat d'Erbil doivent présenter un contrat de travail valide (généralement attesté au moyen d'une lettre d'appui délivrée par l'employeur) afin d'obtenir un titre de séjour de courte durée. Les personnes sans contrat de travail valide et sans famille présentes à Erbil ne recevront pas de titre de séjour de courte durée et sont passibles d'expulsion du gouvernorat d'Erbil» ⁽²⁷⁶⁾.

Chrétiens

À l'aéroport d'Erbil, après un contrôle de sécurité, les chrétiens recevront un laissez-passer pour trois à sept jours ⁽²⁷⁷⁾. Les chrétiens non originaires de la RKI doivent obtenir un permis de séjour de courte durée renouvelable («laissez-passer touristique») ⁽²⁷⁸⁾. Les chrétiens doivent prendre contact avec le bureau local des Asayish pour échanger leur permis d'entrée contre un titre de séjour pour six mois, dans les conditions suivantes:

- «les familles chrétiennes (à l'exception de celles originaires du gouvernorat de Ninive) ont besoin d'une lettre d'appui de l'Église ou du *mukhtar* prouvant qu'elles ont été déplacées vers le gouvernorat d'Erbil;
- les familles chrétiennes originaires du gouvernorat de Ninive ont besoin d'un garant kurde, qui doit les accompagner au bureau des Asayish;
- les hommes et les femmes célibataires chrétiens (toutes régions d'origine confondues) ont besoin d'un garant kurde, qui doit les accompagner au bureau des Asayish ⁽²⁷⁹⁾;

⁽²⁷⁵⁾ UNHCR, Iraq: Relevant COI for Assessments on the Availability of an Internal Flight or Relocation Alternative (IFA/IRA): Ability of Persons Originating from (Previously or Currently) ISIS-Held or Conflict Areas to Legally Access and Remain in Proposed Areas of Relocation, 12 April 2017 ([url](#)), p. 8.

⁽²⁷⁶⁾ UNHCR, Iraq: Relevant COI for Assessments on the Availability of an Internal Flight or Relocation Alternative (IFA/IRA): Ability of Persons Originating from (Previously or Currently) ISIS-Held or Conflict Areas to Legally Access and Remain in Proposed Areas of Relocation, 12 April 2017 ([url](#)), p. 8.

⁽²⁷⁷⁾ UNHCR, Iraq: Relevant COI for Assessments on the Availability of an Internal Flight or Relocation Alternative (IFA/IRA): Ability of Persons Originating from (Previously or Currently) ISIS-Held or Conflict Areas to Legally Access and Remain in Proposed Areas of Relocation, 12 April 2017 ([url](#)), p. 7.

⁽²⁷⁸⁾ UNHCR, Iraq: Relevant COI for Assessments on the Availability of an Internal Flight or Relocation Alternative (IFA/IRA): Ability of Persons Originating from (Previously or Currently) ISIS-Held or Conflict Areas to Legally Access and Remain in Proposed Areas of Relocation, 12 April 2017 ([url](#)), p. 8.

⁽²⁷⁹⁾ UNHCR, Iraq: Relevant COI for Assessments on the Availability of an Internal Flight or Relocation Alternative (IFA/IRA): Ability of Persons Originating from (Previously or Currently) ISIS-Held or Conflict Areas to Legally Access and Remain in Proposed Areas of Relocation, 12 April 2017 ([url](#)), p. 7.

Minorités et Turkmènes non originaires de Tal Afar

Les Turkmènes, les yézidis, les Shabaks et les Kakaïs ne sont pas tenus d'obtenir un permis d'entrée à l'aéroport d'Erbil ⁽²⁸⁰⁾. Selon le HCR, les Kurdes, les Turkmènes (non originaires de Tal Afar), les yézidis, les Shabaks et les Kakaïs n'ont «généralement pas besoin de permis de séjour pour résider légalement dans le gouvernorat d'Erbil». Certains bureaux des Asayish délivrent des «cartes de séjour» aux PDI yézidies, shabaks et kakaïs ⁽²⁸¹⁾.

G. Chatelard a fait remarquer que dans de nombreux cas, les personnes doivent prouver qu'elles appartiennent à l'un ou à l'autre de ces groupes ethnoreligieux et devront pour ce faire demander une attestation aux chefs de leur communauté ou à des parents qui résident déjà légalement dans la RKI, ce qui constitue encore une forme de parrainage ⁽²⁸²⁾. Dans ce contexte, G. Chatelard a observé que le certificat de nationalité et la carte d'état civil comportent la mention de la religion. Les religions reconnues par la législation sont l'islam, le christianisme (sans distinction de courant), le sabéisme-mandéisme et le yézidisme. Les membres d'autres groupes confessionnels doivent adhérer à l'une ou l'autre de ces religions. En outre, l'appartenance ethnique n'est pas mentionnée sur les documents d'identité, bien qu'elle puisse souvent être déduite du nom de la personne considérée et/ou de ceux de son père et de son grand-père paternel qui y sont quant à eux mentionnés ⁽²⁸³⁾.

3.4.2 Dohuk

Dans son rapport d'avril 2017 sur les PDI, le HCR a indiqué que pour Dohuk, «les exigences en matière de résidence varient en fonction de l'origine ethnique/religieuse des personnes».

«Les personnes d'origine arabe ou turkmène non originaires de la RKI qui arrivent par voie terrestre via l'aéroport d'Erbil ont besoin d'un garant qui soit un résident permanent du gouvernorat de Dohuk, afin de pouvoir entrer et résider légalement dans ce gouvernorat. Une fois l'entrée autorisée à la suite d'un contrôle de sécurité, la personne parrainée doit introduire une demande de titre de séjour auprès des Asayish de l'endroit où elle cherche à s'établir. Les titres de séjour sont délivrés pour une période d'un an ou d'un mois, en fonction d'une évaluation de sécurité effectuée par les Asayish. Dans la pratique, les Arabes obtiennent généralement des titres de séjour renouvelables, valables seulement un mois. Les personnes qui séjournent dans le gouvernorat de Dohuk sans garant ni titre de séjour rencontrent des difficultés d'accès à l'emploi et peuvent être arrêtées et renvoyées de force dans le camp de PDI de Garmawa ⁽²⁸⁴⁾.

⁽²⁸⁰⁾ UNHCR, Iraq: Relevant COI for Assessments on the Availability of an Internal Flight or Relocation Alternative (IFA/IRA): Ability of Persons Originating from (Previously or Currently) ISIS-Held or Conflict Areas to Legally Access and Remain in Proposed Areas of Relocation, 12 April 2017 ([url](#)), p. 7.

⁽²⁸¹⁾ UNHCR, Iraq: Relevant COI for Assessments on the Availability of an Internal Flight or Relocation Alternative (IFA/IRA): Ability of Persons Originating from (Previously or Currently) ISIS-Held or Conflict Areas to Legally Access and Remain in Proposed Areas of Relocation, 12 April 2017 ([url](#)), p. 7.

⁽²⁸²⁾ Chatelard, G., commentaire formulé au cours de la révision du présent rapport, 10 octobre 2018.

⁽²⁸³⁾ Chatelard, G., commentaire formulé au cours de la révision du présent rapport, 10 octobre 2018.

⁽²⁸⁴⁾ UNHCR, Iraq: Relevant COI for Assessments on the Availability of an Internal Flight or Relocation Alternative (IFA/IRA): Ability of Persons Originating from (Previously or Currently) ISIS-Held or Conflict Areas to Legally Access and Remain in Proposed Areas of Relocation, 12 April 2017 ([url](#)), p. 8.

Les personnes d'origine yézidie, kurde ou chrétienne n'ont pas besoin de permis de séjour ⁽²⁸⁵⁾. Il peut leur être demandé de prouver leur appartenance au moyen d'attestations fournies par les chefs de leur communauté ou par des membres de leur famille résidant légalement dans la RKI, ce qui constitue une forme de parrainage ⁽²⁸⁶⁾. Aucune information complémentaire n'a pu être trouvée.

3.4.3 Sulaymaniyah

Pour des informations sur l'entrée par voie aérienne à Sulaymaniyah, voir la [section 3.4.1](#), qui s'applique également à Erbil.

Le HCR a noté que «depuis le début des opérations militaires à Mossoul le 17 octobre 2016, les conditions d'accès et de résidence pour les personnes originaires de Ninive sont les mêmes que dans le gouvernorat d'Erbil ⁽²⁸⁷⁾.

G. Chatelard a également fait observer que les conditions d'entrée et de résidence pour les Arabes ou pour les membres de toute ethnie qui résident légalement dans un gouvernorat du centre ou du sud et arrivent par l'aéroport sont les mêmes qu'à Erbil ⁽²⁸⁸⁾. Le DIS et Landinfo ont rapporté que selon une ONG internationale active dans la RKI, il faut l'autorisation des Asayish pour entrer à Sulaymaniyah ⁽²⁸⁹⁾.

En ce qui concerne les Arabes et les Turkmènes de Tal Afar, le HCR a indiqué ce qui suit.

«Les Arabes et les Turkmènes originaires de Tal Afar et qui rentrent de l'étranger en Iraq en empruntant des vols internationaux à destination de l'aéroport de Sulaymaniyah se verront délivrer un "laissez-passer touristique" (valable 10, 15 ou 30 jours) à la suite d'un contrôle de sécurité. Dans les 10 jours suivant leur arrivée, et quelle que soit la durée de validité du "laissez-passer touristique", ils sont tenus de se présenter au bureau local des Asayish du quartier où ils souhaitent résider. Dans certains endroits [Chamchamal, Rania, Dukan, Pirmagroon, Arbat-Tanjro, Bazyan, Barda Qaraman et Hajiawa], les personnes d'origine arabe ont besoin d'un garant kurde pour pouvoir rester légalement. Après un contrôle de sécurité, les Asayish leur délivrent un "code Asayish", qui leur donne également accès aux services de base, ainsi que le droit de travailler. Même si les personnes d'origine arabe cherchant à résider dans le district de Sulaymaniyah (notamment dans la ville de Sulaymaniyah) n'ont pas besoin d'un garant kurde pour y rester légalement, dans la pratique, il arrive fréquemment qu'elles n'obtiennent pas de "code Asayish". Au lieu de cela, elles n'obtiennent que des prolongations à court terme de leur "laissez-passer touristique". Contrairement aux personnes disposant d'un "code Asayish", les titulaires d'un "laissez-passer touristique" n'ont pas accès à l'éducation, ne sont pas autorisés à travailler, ne peuvent pas ouvrir de compte bancaire sur place et rencontrent des difficultés pour louer un logement en raison de leur statut juridique incertain» ⁽²⁹⁰⁾.

⁽²⁸⁵⁾ UNHCR, Iraq: Relevant COI for Assessments on the Availability of an Internal Flight or Relocation Alternative (IFA/IRA): Ability of Persons Originating from (Previously or Currently) ISIS-Held or Conflict Areas to Legally Access and Remain in Proposed Areas of Relocation, 12 April 2017 ([url](#)), p. 8.

⁽²⁸⁶⁾ Chatelard, G., commentaire formulé au cours de la révision du présent rapport, 10 octobre 2018.

⁽²⁸⁷⁾ UNHCR, Iraq: Relevant COI for Assessments on the Availability of an Internal Flight or Relocation Alternative (IFA/IRA): Ability of Persons Originating from (Previously or Currently) ISIS-Held or Conflict Areas to Legally Access and Remain in Proposed Areas of Relocation, 12 April 2017 ([url](#)), pp. 8-9.

⁽²⁸⁸⁾ Chatelard, G., commentaire formulé au cours de la révision du présent rapport, 10 octobre 2018.

⁽²⁸⁹⁾ Denmark, DIS (Danish Immigration Service) and Norway (Landinfo), Northern Iraq – Security Situation and the Situation for Internally Displaced Persons (IDPs) in the Disputed Areas, Including the Possibility to Enter and Access the Kurdistan Region of Iraq (KRI), November 2018 ([url](#)), p. 37.

⁽²⁹⁰⁾ UNHCR, Iraq: Relevant COI for Assessments on the Availability of an Internal Flight or Relocation Alternative (IFA/IRA): Ability of Persons Originating from (Previously or Currently) ISIS-Held or Conflict Areas to Legally Access and Remain in Proposed Areas of Relocation, 12 April 2017 ([url](#)), pp. 8-9.

3.5 Gouvernorats du centre-nord

Veillez consulter la [section 3.2](#) pour de plus amples renseignements sur les exigences à Kirkouk.

3.5.1 Anbar, Salah ad-Din, Diyala, Ninive

S'agissant des caractéristiques des retours, l'OIM a constaté en juin 2018 que «la population de retour la plus nombreuse se trouvait dans le gouvernorat de Ninive (1,4 million, principalement dans les districts de Mossoul, de Tal Afar et d'Al-Hamdaniya), suivi du gouvernorat d'Anbar avec 1,2 million de personnes soumises à un retour (districts de Falloudja et de Ramadi) et de celui de Salah ad-Din, qui en comptait 534 000. Parmi les plus de 3,8 millions de personnes soumises à un retour, plus de 3,7 millions ont regagné la région et le lieu où elles résidaient avant le déplacement». Au cours du premier semestre de 2018, 590 000 Iraquiens sont rentrés chez eux, ce qui témoigne d'un ralentissement du rythme des retours, les PDI encore déracinées étant confrontées à des «difficultés importantes» ⁽²⁹¹⁾. En novembre 2018, le DIS et Landinfo ont souligné que, selon certaines sources, «dans l'ensemble, les retours volontaires de PDI dans les zones libérées se produisent et se poursuivent», tout en notant également qu'environ 10 % ou moins des PDI seraient disposées à rentrer chez elles à ce stade, en fonction de leur gouvernorat d'origine, ce qui témoigne d'un ralentissement du rythme des retours ⁽²⁹²⁾.

Les populations de retour dans ces zones se sont retrouvées en présence de munitions non explosées, de mines et de pièges, et confrontées à «des processus administratifs complexes ainsi qu'à de nouvelles dynamiques locales» ⁽²⁹³⁾. En juin 2018, des sources ont indiqué que les PDI qui hésitent à retourner dans les zones libérées citaient comme principaux facteurs la fourniture de services limitée, le peu de possibilités de subsistance et l'insécurité ⁽²⁹⁴⁾. Les destructions généralisées et la pollution due aux séquelles de la guerre constituent un obstacle majeur au retour dans les anciennes zones de l'EIL; les services de base font en outre cruellement défaut dans les régions d'Iraq libérées où les infrastructures sont détruites, la nourriture et l'eau sont en pénurie et les administrations civiles accusent des écarts de fonctionnement; les services éducatifs sont insuffisants et, sur le plan social, les filets de sécurité pour les groupes particulièrement vulnérables sont inopérants, d'où le fait que de nombreuses personnes, en particulier les personnes handicapées et les veuves, restent dans une situation de pauvreté ⁽²⁹⁵⁾. Selon un rapport établi en juillet 2018 par la MANUI, les femmes, les enfants, les personnes handicapées, les personnes âgées et les membres des communautés ethnoreligieuses d'Iraq étaient «particulièrement vulnérables» dans les situations de déplacement et avaient besoin «d'un soutien et d'une assistance urgents» ⁽²⁹⁶⁾. La MANUI a observé qu'il restait de nombreux membres de communautés minoritaires déplacés ⁽²⁹⁷⁾. En novembre 2018, l'OIM a fait savoir au DIS et à Landinfo qu'elle ne recommande pas les retours à Ninive, à Anbar, à Salah ad-Din et à Diyala ⁽²⁹⁸⁾.

⁽²⁹¹⁾ IOM, Returns Continue While Obstacles to Return Remain in Iraq, June 2018 ([url](#)).

⁽²⁹²⁾ Denmark, DIS (Danish Immigration Service) and Norway (Landinfo), Northern Iraq – Security Situation and the Situation for Internally Displaced Persons (IDPs) in the Disputed Areas, Including the Possibility to Enter and Access the Kurdistan Region of Iraq (KRI), November 2018 ([url](#)), p. 26

⁽²⁹³⁾ IDMC/NRC, Global Report on Internal Displacement 2018, May 2018 ([url](#)), p. 22.

⁽²⁹⁴⁾ IOM, Returns Continue While Obstacles to Return Remain in Iraq, June 2018 ([url](#)); UNOCHA, Humanitarian Bulletin – Iraq (June 2018), 18 July 2018 ([url](#)), p. 1.

⁽²⁹⁵⁾ Denmark, DIS (Danish Immigration Service) and Norway (Landinfo), Northern Iraq – Security Situation and the Situation for Internally Displaced Persons (IDPs) in the Disputed Areas, Including the Possibility to Enter and Access the Kurdistan Region of Iraq (KRI), November 2018 ([url](#)), pp. 29-30.

⁽²⁹⁶⁾ UNAMI, Report on Human Rights in Iraq – July to December 2017, 8 July 2018 ([url](#)), p. 2.

⁽²⁹⁷⁾ UNAMI, Report on Human Rights in Iraq – January to June 2017, 14 December 2017 ([url](#)), p. 15.

⁽²⁹⁸⁾ Denmark, DIS (Danish Immigration Service) and Norway (Landinfo), Northern Iraq – Security Situation and the Situation for Internally Displaced Persons (IDPs) in the Disputed Areas, Including the Possibility to Enter and Access the Kurdistan Region of Iraq (KRI), November 2018 ([url](#)), p. 39.

De nouveaux déplacements à plus petite échelle ont été signalés, concernant des familles rentrées dans leur région d'origine, mais qui ont dû la quitter à nouveau en raison de violences intercommunautaires, de la crainte de représailles au prétexte de liens présumés avec l'EIIL et de l'accès insuffisant aux moyens de subsistance et aux services ⁽²⁹⁹⁾. Les conflits de propriété dans les zones libérées posent d'importants problèmes là où des maisons ont été vendues ou lorsque des personnes soumises à un retour craignent d'être expulsées dès leur retour ⁽³⁰⁰⁾. En juillet 2018, la MANUI a indiqué que les attaques contre des familles de personnes soupçonnées d'appartenir à l'EIIL se poursuivaient et que leurs biens étaient détruits dans le but de les forcer à quitter la zone ou d'empêcher leur retour, en particulier à Anbar et à Salah ad-Din ⁽³⁰¹⁾. En 2016, par exemple, le conseil du gouvernorat de Salah ad-Din aurait décrété que les personnes considérées comme complices de l'EIIL ou appartenant à celui-ci «n'avaient aucun droit de retour» dans la région et que les parents proches de membres de l'EIIL étaient passibles d'une interdiction pouvant aller de 10 ans à perpétuité, leur retour n'étant possible qu'à condition qu'«ils soient jugés "inoffensifs"» ⁽³⁰²⁾. Autre exemple, en février 2018, les dirigeants locaux et les forces de sécurité du district d'Al-Baaj, dans la province de Ninive, ont également émis une ordonnance stipulant que les membres masculins de l'EIIL n'étaient pas autorisés à rentrer chez eux ⁽³⁰³⁾. En septembre 2018, le HCR a indiqué que les chefs tribaux, les forces de sécurité et les communautés «continuent de faire entrave aux familles ayant des liens présumés avec des extrémistes ou de leur refuser la permission de regagner leur région d'origine à Anbar, à Kirkouk et à Ninive» et a signalé des cas survenus à Salah ad-Din, ainsi qu'à Bagdad ⁽³⁰⁴⁾. Entre octobre 2017 et août 2018, les autorités iraqiennes ont expulsé plus de 6 300 ménages (environ 37 800 personnes) des camps officiels et des campements informels d'Anbar, de Bagdad et de Salah ad-Din ⁽³⁰⁵⁾.

Dans un effort visant à favoriser le retour en toute sécurité des familles, le gouvernement iraquien a créé et rendu opérationnels quatre comités des gouvernorats pour les retours (CGR) sur un total de cinq. Opérant à Anbar, à Kirkouk, à Salah ad-Din et en partie à Ninive, ces comités composés de représentants d'ONG, de responsables et de représentants de l'ONU, visent à faciliter la fermeture des camps et le retour dans la dignité des personnes déplacées ⁽³⁰⁶⁾. Les décisions relatives à la fermeture de camps continuent d'être prises en dehors de ce cadre ⁽³⁰⁷⁾.

Voici d'autres exemples d'expulsions forcées et d'interdictions de retour signalées à partir de 2018.

- En septembre 2018, le HCR a fait état de cas de menaces d'expulsion et de réinstallations forcées à Anbar, à Bagdad et à Salah ad-Din ⁽³⁰⁸⁾.
- En août 2018, le HCR a fait état de plusieurs cas où la police de Salah ad-Din a confisqué des documents et avisé des PDI qu'elles devaient partir et retourner dans leur région d'origine. Ces faits ont concerné 58 familles dans le complexe Al Diorn de Tikrit et 36 familles dans le bâtiment des passeports. La police a également saisi les documents de 270 familles de Shirwat, Jazerat, Sammara, Jazerate Tikrit, Yathrib et Jurf al-Sakhar, et annoncé que toutes les PDI du complexe Dream City, à l'exception de 500 personnes de Baiji et d'Al Saniya, devaient quitter les lieux ⁽³⁰⁹⁾.

⁽²⁹⁹⁾ UNICEF, Iraq – Humanitarian Situation Report (Mid-year 2018), 30 June 2018 ([url](#)), p. 2.

⁽³⁰⁰⁾ Denmark, DIS (Danish Immigration Service) and Norway (Landinfo), Northern Iraq – Security Situation and the Situation for Internally Displaced Persons (IDPs) in the Disputed Areas, Including the Possibility to Enter and Access the Kurdistan Region of Iraq (KRI), November 2018 ([url](#)), p. 30.

⁽³⁰¹⁾ UNAMI, Report on Human Rights in Iraq – July to December 2017, 8 July 2018 ([url](#)), p. 3.

⁽³⁰²⁾ HRW, Iraq: Displacement, Detention of Suspected “ISIS Families”, 5 March 2017 ([url](#)).

⁽³⁰³⁾ HRW, Iraq: Local Forces Banish ISIS Suspects' Families, 26 April 2018 ([url](#)).

⁽³⁰⁴⁾ UNHCR, Iraq Protection Update – September 2018, 30 September 2018 ([url](#)), pp. 2-4.

⁽³⁰⁵⁾ USAID, Iraq – Complex Emergency Factsheet # 10, Fiscal Year (FY) 2018, 30 September 2018 ([url](#)), p. 2.

⁽³⁰⁶⁾ UNOCHA, Humanitarian Bulletin – Iraq (June 2018), 18 July 2018 ([url](#)), p. 2.

⁽³⁰⁷⁾ UNHCR, Iraq Protection Update – September 2018, 30 September 2018 ([url](#)), p. 3.

⁽³⁰⁸⁾ UNHCR, Iraq Protection Update – September 2018, 30 September 2018 ([url](#)), pp. 2-4.

⁽³⁰⁹⁾ UNHCR, Iraq Protection Update – August 2018, 31 August 2018 ([url](#)), p. 3.

- En juillet 2018, le HCR a signalé qu'il continuait à se produire des cas où les retours étaient refusés à Anbar, à Kirkouk, à Ninive et à Salah ad-Din; cela incluait notamment l'expulsion de 112 familles de PDI d'un campement informel à Tikrit et de 20 familles ayant des liens présumés avec des extrémistes dans le village d'Al-Ramadhaniya ⁽³¹⁰⁾.
- Toujours en juillet 2018, 18 000 ménages déplacés ont été menacés d'expulsion lorsqu'un tribunal de Salah ad-Din a donné l'autorisation de reprendre possession d'un complexe dans lequel les PDI avaient trouvé refuge ⁽³¹¹⁾. Les autorités locales auraient autorisé les ménages à rentrer dans leur région d'origine, à se réinstaller dans des camps de PDI ou à payer un loyer à Tikrit ⁽³¹²⁾.
- Des menaces d'expulsion forcée à Salah ad-Din ont été signalées dans plusieurs camps et campements informels entre mai et juillet 2018, notamment à l'encontre de 150 familles de PDI à Shirwat ⁽³¹³⁾.
- Dans la province d'Anbar, en 2018, les forces de l'armée iraquienne présentes aux postes de contrôle ont empêché un groupe de familles déplacées de rentrer chez elles. Human Rights Watch a estimé que cela était lié à leur appartenance à la tribu Saada et à leurs liens présumés avec l'EIIL ⁽³¹⁴⁾. Ces familles auraient été autorisées à rentrer chez elles en juin 2018 ⁽³¹⁵⁾.
- Human Rights Watch a indiqué avoir relevé «de nombreux incidents similaires» au cours desquels les forces de sécurité et les chefs tribaux avaient empêché le retour de 50 familles dans l'ouest d'Anbar en mai 2018, occasionnant une situation de déplacement secondaire ⁽³¹⁶⁾.
- En avril 2018, le commandement des opérations de Salah ad-Din a autorisé 17 familles à quitter le camp d'Al Shahama pour retourner dans leur région d'origine avec un parrainage ou pour se réinstaller dans le camp de PDI d'Al Karama ⁽³¹⁷⁾.
- En avril 2018, Human Rights Watch a fait état d'expropriations portant sur des biens immobiliers de personnes appartenant prétendument à l'EIIL à Mossoul; de telles expropriations de biens de membres de l'EIIL seraient autorisées en vertu de la législation antiterroriste ⁽³¹⁸⁾.
- En janvier 2018, 235 familles soupçonnées d'appartenir à l'EIIL dans la région de Hawija ont été déplacées de force dans des camps et leurs habitations ont été détruites par les forces de mobilisation populaire (FMP) ⁽³¹⁹⁾.

Quelques exemples d'expulsions forcées, de menaces et de retours contrariés à partir de 2017 ⁽³²⁰⁾ ont été rapportés, notamment ceux qui suivent.

- En octobre 2017, la MANUI a consigné des cas où les FSI avaient demandé aux membres de familles rattachées à l'EIIL de quitter la ville de Heet (Anbar) dans les 72 heures, plusieurs maisons ayant ensuite été détruites ⁽³²¹⁾. À Tikrit (Salah ad-Din), au moins 20 maisons appartenant à de telles familles, situées dans trois villages de Shirqat, auraient été détruites par explosion en novembre 2017 ⁽³²²⁾.

⁽³¹⁰⁾ UNHCR, Iraq: Monthly Protection Update 28 May – 1 July 2018, 1 July 2018 ([url](#)).

⁽³¹¹⁾ USAID, Iraq – Complex Emergency: Fact Sheet #9, Fiscal Year (FY) 2018, 20 July 2018, ([url](#)), p.2; UNOCHA, Humanitarian Bulletin – Iraq (May 2018), 11 June 2018 ([url](#)).

⁽³¹²⁾ USAID, Iraq – Complex Emergency: Fact Sheet #9, Fiscal Year (FY) 2018, 20 July 2018, ([url](#)), p.2; UNOCHA, Humanitarian Bulletin – Iraq (May 2018), 11 June 2018 ([url](#)).

⁽³¹³⁾ UNHCR, Iraq: Monthly Protection Update 28 May - 1 July 2018, 1 July 2018 ([url](#)).

⁽³¹⁴⁾ HRW, Iraq: Displaced Families Blocked from Returning, 24 June 2018 ([url](#)).

⁽³¹⁵⁾ HRW, Iraqi Authorities Finally Allow Group of Families to Return Home to Anbar, 30 June 2018 ([url](#)).

⁽³¹⁶⁾ HRW, Iraq: Displaced Families Blocked from Returning, 24 June 2018 ([url](#)).

⁽³¹⁷⁾ UNHCR, Iraq: Bi-weekly Protection Update 5-16 April 2018, 16 April 2018 ([url](#)), p. 2.

⁽³¹⁸⁾ HRW, Iraq: ISIS Suspects' Homes Confiscated, 19 April 2018 ([url](#)).

⁽³¹⁹⁾ HRW, Families with ISIS Relatives Forced into Camps, 4 February 2018 ([url](#)).

⁽³²⁰⁾ UNAMI, Report on Human Rights in Iraq – January to June 2017, 14 December 2017 ([url](#)), p. 2.

⁽³²¹⁾ UNAMI, Report on Human Rights in Iraq – July to December 2017, 8 July 2018 ([url](#)), p. 3.

⁽³²²⁾ UNAMI, Report on Human Rights in Iraq – July to December 2017, 8 July 2018 ([url](#)), p. 3.

- En mars 2017, 125 familles ont été déplacées de force et leurs habitations détruites par les FMP de Salah ad-Din ⁽³²³⁾.
- Dans les derniers mois de 2017, l'étude directe menée par le conseil norvégien pour les réfugiés (Norwegian Refugee Council, NRC) sur les retours à Anbar a révélé une forte augmentation des expulsions forcées et des menaces d'expulsion, principalement à l'encontre de personnes vivant dans les camps. Il a été constaté que 8 700 personnes de trois camps d'Anbar avaient été renvoyées de force dans leur région d'origine au cours des six dernières semaines de 2017, malgré les préoccupations en matière de sécurité ⁽³²⁴⁾. En janvier 2018, Reuters a également signalé qu'entre novembre 2017 et janvier 2018, les FSI auraient obligé de 2 400 à 5 000 PDI vivant dans le camp d'Amriyat al-Falloudja (AAF) à retourner dans leur lieu d'origine à Anbar, sur fond de craintes pour la sécurité dans la région en raison de la présence de pièges et de groupes d'autodéfense ⁽³²⁵⁾.
- Selon le rapport 2018 du NRC sur les retours à Anbar, 16 % des PDI de deux camps étudiés n'ont pas pu rentrer chez elles soit parce qu'elles n'étaient pas autorisées à quitter les camps, soit parce que les forces de sécurité les en ont empêchées aux postes de contrôle, soit parce que des membres de la communauté s'y sont opposés ⁽³²⁶⁾.

Dans le cadre de leur rapport de novembre 2018, le DIS et Landinfo n'avaient pas enregistré récemment de retours forcés au départ de la RKI vers les zones libérées du pays. En 2017, après le référendum sur l'indépendance, 100 Arabes sunnites ont été expulsés des camps de Debaga près de Makhmour dans le gouvernorat d'Erbil. Toujours en 2017, 46 PDI arabes considérées comme une menace pour la sécurité ont été priées de quitter la RKI, mais néanmoins autorisées à se réinstaller à Sulaymaniyah à la suite de l'intervention d'acteurs humanitaires. La même source a indiqué que le GRK exerce moins de coercition sur les PDI que ne le font les autorités locales dans d'autres régions d'Iraq, mais a noté un accroissement de la pression exercée par le GRK sur les PDI pour qu'elles rentrent dans leur région d'origine avant les élections de septembre 2018. Certaines PDI ont signalé des problèmes pour renouveler leur inscription dans la RKI ⁽³²⁷⁾.

Le GRK aurait empêché un nombre important de PDI arabes sunnites de retourner dans les villages des territoires contestés ⁽³²⁸⁾.

En outre, des sources consultées par le DIS/Landinfo ont fait état de tentatives visant à empêcher le retour à Sinjar de PDI arabes sunnites et d'entraves au retour de chrétiens à Sinjar en 2017-2018, imputées au GRK ⁽³²⁹⁾.

⁽³²³⁾ HRW, Iraq: Displacement, Detention of Suspected "ISIS Families", 5 March 2017 ([url](#)).

⁽³²⁴⁾ NRC, DRC and IRC, The Long Road Home - Achieving Durable Solutions to Displacement in Iraq: Lessons from Returns in Anbar, ([url](#)), p. 20.

⁽³²⁵⁾ Reuters, Iraq returning displaced civilians from camps to unsafe areas, 7 January 2018 ([url](#)).

⁽³²⁶⁾ NRC, DRC and IRC, The Long Road Home - Achieving Durable Solutions to Displacement in Iraq: Lessons from Returns in Anbar, ([url](#)), p. 21.

⁽³²⁷⁾ Denmark, DIS (Danish Immigration Service) and Norway (Landinfo), Northern Iraq – Security Situation and the Situation for Internally Displaced Persons (IDPs) in the Disputed Areas, Including the Possibility to Enter and Access the Kurdistan Region of Iraq (KRI), November 2018 ([url](#)), pp. 33-34.

⁽³²⁸⁾ Denmark, DIS (Danish Immigration Service) and Norway (Landinfo), Northern Iraq – Security Situation and the Situation for Internally Displaced Persons (IDPs) in the Disputed Areas, Including the Possibility to Enter and Access the Kurdistan Region of Iraq (KRI), November 2018 ([url](#)), pp. 32-33.

⁽³²⁹⁾ Denmark, DIS (Danish Immigration Service) and Norway (Landinfo), Northern Iraq – Security Situation and the Situation for Internally Displaced Persons (IDPs) in the Disputed Areas, Including the Possibility to Enter and Access the Kurdistan Region of Iraq (KRI), November 2018 ([url](#)), pp. 32-33.

4. Difficultés de certains groupes en matière de circulation

4.1 Les déplacés internes ayant des liens avec l'EIL ou une affiliation présumée à l'EIL

Veillez consulter la [section 3.2](#) et les chapitres relatifs aux gouvernorats pour de plus amples informations.

Des sources indiquent qu'en 2017, des responsables locaux ont déplacé de force des «centaines» de familles ayant des liens présumés avec l'EIL à Anbar, à Babel, à Diyala, à Salah ad-Din et à Ninive ⁽³³⁰⁾. Le HCR a signalé des cas de familles soupçonnées d'avoir des liens avec l'EIL, auxquelles des tribus locales ou leurs propres tribus ont interdit de rentrer chez elles ⁽³³¹⁾. Veillez consulter les chapitres sur les gouvernorats pour de plus amples informations.

Chatham House a animé en 2016 un atelier avec la société civile sur les déplacements dans la RKI, dans le cadre duquel il a été constaté que «la nécessité de disposer de documents appropriés a été reconnue comme un obstacle majeur nuisant à la mobilité des PDI et à leur accès à des services, en particulier lors des déplacements entre des régions administrées par des autorités différentes» et que, parfois, des raisons politiques empêchent les PDI de retourner dans une région où elles pourraient vivre ⁽³³²⁾. Amnesty International a signalé des cas de familles vivant dans des camps de PDI originaires de zones anciennement tenues par l'EIL et ayant prétendument des liens avec lui, dont les documents d'état civil délivrés par l'EIL ont été invalidés, qui se sont débarrassées elles-mêmes de tout document d'état civil de crainte d'être assimilées à l'EIL, ou encore se sont vu confisquer leurs documents par le personnel des camps ⁽³³³⁾. Selon une étude réalisée en 2017-2018 par Amnesty International sur les familles déplacées, les personnes ayant des liens présumés avec l'EI n'ont pas été autorisées à obtenir des documents d'identité (et autres documents d'état civil comme des cartes d'identité) nouveaux ou de remplacement ⁽³³⁴⁾.

Des sources indiquent que les proches parents de membres présumés de l'EI se voient «régulièrement refuser» l'octroi d'une habilitation de sécurité par les forces iraqiennes ⁽³³⁵⁾. Human Rights Watch y voit une interdiction de fait de recevoir des documents d'état civil ⁽³³⁶⁾. Des habilitations de sécurité seraient nécessaires pour l'obtention de papiers d'identité civile tels que des cartes d'identité, des actes de naissance, de mariage ou de décès, des cartes de sécurité sociale et des passeports ⁽³³⁷⁾. Selon Amnesty International, ces familles déplacées sont confrontées à l'intérieur des camps à d'importants retards ou, bien souvent, les autorités gouvernementales ou les forces de sécurité les empêchent d'obtenir de nouvelles pièces d'identité, du fait de la vérification de leurs antécédents par rapport aux «listes de personnes recherchées» pour affiliation à l'EI, qui conduit vraisemblablement au rejet de leur demande ⁽³³⁸⁾. Le HCR a de même signalé de tels cas au cours des années 2017 et 2018; par

⁽³³⁰⁾ HRW, World Report 2018 – Iraq, 9 January 2018 ([url](#)).

⁽³³¹⁾ UNHCR, Iraq: Bi-weekly Protection Update 5-16 April 2018, 16 April 2018 ([url](#)), pp. 1-2.

⁽³³²⁾ Chatham House, Internal Displacement in the Kurdistan Region of Iraq: Impact, Response and Options 16-18 May 2016, 1 July 2017 ([url](#)), pp. 5-6.

⁽³³³⁾ AI, The Condemned: Women and Children Isolated, Trapped and Exploited in Iraq, April 2018 ([url](#)), p. 22.

⁽³³⁴⁾ AI, The Condemned: Women and Children Isolated, Trapped and Exploited in Iraq, April 2018 ([url](#)), p. 22.

⁽³³⁵⁾ Human Rights Watch, Iraq: Families of Alleged ISIS Members Denied IDs, 25 February 2018, ([url](#)).

⁽³³⁶⁾ Human Rights Watch, Iraq: Families of Alleged ISIS Members Denied IDs, 25 February 2018, ([url](#)).

⁽³³⁷⁾ Ceasefire Centre for Civilian Rights, Mosul: Civilian Protection Challenges Post-ISIS, May 2018 ([url](#)), p. 9; Human Rights Watch, Iraq: Families of Alleged ISIS Members Denied IDs, 25 February 2018, ([url](#)); HRW, Iraq: ISIS Suspects' Homes Confiscated, 19 April 2018 ([url](#)).

⁽³³⁸⁾ AI, The Condemned: Women and Children Isolated, Trapped and Exploited in Iraq, April 2018 ([url](#)), pp. 22-23.

exemple, dans le camp de PDI d'Al-Alam à Salah ad-Din, 140 personnes se sont vu refuser des documents d'état civil en raison de leur implication présumée dans l'EIL (339). Des personnes portant un nom semblable à celui de suspects recherchés se sont également vu refuser des pièces d'identité (340).

Selon des sources, les familles ayant des liens présumés avec l'EIL qui vivent dans des camps de PDI connaissent de «sévères restrictions» de leur liberté de circulation (341). Amnesty International a indiqué que les familles de PDI ayant des liens présumés avec l'EIL se trouvent en «détention de fait», puisqu'on les empêche de quitter les camps ou qu'elles ne peuvent pas franchir les postes de contrôle à l'extérieur des camps faute de carte d'identité ou de crainte d'être arrêtées (342). Le NRC a également relevé des restrictions imposées aux personnes résidant dans des camps de PDI: dans trois camps étudiés à Anbar, il leur fallait un laissez-passer de sécurité (*kasassa*) pour pouvoir quitter les lieux (343). De même, d'après un article du quotidien *The Independent* citant le NRC (organisation internationale qui œuvre auprès des personnes déplacées pour le remplacement de documents perdus), des familles dépourvues de documents appropriés n'ont pas été autorisées à quitter les camps de PDI pour rentrer chez elles (344). En outre, des habilitations de sécurité sont nécessaires pour les PDI qui souhaitent retourner dans leur région d'origine; or, il a été signalé que ces habilitations ont parfois été refusées ou que les autorités locales ont empêché des personnes déplacées de rentrer chez elles au motif qu'elles les soupçonnaient de soutenir l'EIL après leur avoir délivré une habilitation (345).

La [section 2.4](#) contient des informations sur les documents d'état civil.

4.2 Enfants nés sous le régime de l'EIL et ne disposant pas de documents d'état civil

Des sources estiment que des centaines ou des milliers d'enfants nés sous la domination de l'EIL ou de pères étrangers n'ont pas été déclarés à la naissance et ne possèdent pas de documents d'état civil (346). En vertu de la législation iraquienne, l'identité des deux parents d'un enfant doit être confirmée pour qu'un acte de naissance puisse être délivré (347). Les actes de naissance sont nécessaires pour obtenir une carte nationale d'état civil et un certificat de citoyenneté (348). Les enfants nés de combattants étrangers et ceux dont l'identité du père ne peut être confirmée, par exemple ceux nés dans le cadre de l'EI et sans papiers, et ceux en possession de documents délivrés par l'EI, nés d'une mère dont le mari est décédé ou a disparu, sont exposés au risque de grandir sans identification civile (349) ou d'être apatrides, puisqu'un acte de naissance est requis pour l'attribution

(339) USAID, Iraq – Complex Emergency: Fact Sheet #8, Fiscal Year (FY) 2018, 8 June 2018 ([url](#)), p. 2.

(340) USAID, Iraq – Complex Emergency: Fact Sheet #8, Fiscal Year (FY) 2018, 8 June 2018 ([url](#)), p. 2.

(341) UNHCR, Iraq: Bi-weekly Protection Update 5-16 April 2018, 16 April 2018 ([url](#)); AI, *The Condemned: Women and Children Isolated, Trapped and Exploited in Iraq*, April 2018 ([url](#)), pp. 24-26.

(342) AI, *The Condemned: Women and Children Isolated, Trapped and Exploited in Iraq*, April 2018, ([url](#)), pp. 24-26.

(343) NRC, DRC and IRC, *The Long Road Home - Achieving Durable Solutions to Displacement in Iraq: Lessons from Returns in Anbar*, ([url](#)), p. 18.

(344) *Independent*, *Iraq's generation of stateless ISIS children are being 'punished for the crimes of their fathers'*, 18 May 2017 ([url](#)).

(345) Human Rights Watch, *Iraq: Displaced Families Blocked from Returning*, 24 June 2018 ([url](#));

(346) *Independent*, *Iraq's generation of stateless ISIS children are being 'punished for the crimes of their fathers'*, 18 May 2017 ([url](#)); Reuters, *Iraq's children of the caliphate face stateless future*, 15 November 2016 ([url](#)).

(347) *Independent*, *Iraq's generation of stateless ISIS children are being 'punished for the crimes of their fathers'*, 18 May 2017 ([url](#)).

(348) Chatelard, G., commentaire formulé au cours de la révision du présent rapport, 10 octobre 2018.

(349) MRG, *Humanitarian challenges in Iraq's displacement crisis*, 22 December 2016 ([url](#)), p. 52; *Independent*, *Iraq's generation of stateless ISIS children are being 'punished for the crimes of their fathers'*, 18 May 2017 ([url](#)).

de la nationalité ⁽³⁵⁰⁾. Sans accès à des documents, les enfants ne peuvent pas s'inscrire à l'école ⁽³⁵¹⁾. La nécessité de posséder des documents d'état civil est exposée à la [section 2.3](#) et à la [section 2.4.1](#).

4.3 Femmes

La liberté de circulation des femmes n'est généralement pas respectée par la législation ou la coutume ⁽³⁵²⁾, pour des raisons culturelles que des préceptes religieux viennent parfois renforcer ⁽³⁵³⁾. D'après les constats de l'atelier animé par Chatham House sur les déplacements dans la RKI, pour les femmes non accompagnées d'un parent masculin, comme les veuves ou les femmes qui dirigent un ménage, cela «peut conduire à la privation de revenu, de protection sociale et de soutien (de la part de la famille au sens large et de voisins) ⁽³⁵⁴⁾. Dans le cadre de son étude de 2017 sur les caractéristiques des retours, l'OIM a constaté que le manque d'argent constituait l'un des principaux obstacles au retour cités par les ménages dirigés par des femmes majeures ou mineures ⁽³⁵⁵⁾.

Les femmes ne peuvent pas obtenir de documents d'état civil sans le consentement d'un parent masculin ⁽³⁵⁶⁾. Les femmes dont le mari est décédé ou a disparu et qui ne peuvent pas obtenir de papiers d'identité pour elles-mêmes peuvent se trouver dans l'impossibilité de bénéficier d'une aide humanitaire ou des services du gouvernement, parce que les pièces d'identité indispensables à cela sont délivrées au nom de l'homme chef de famille ⁽³⁵⁷⁾ ou parce que ces femmes ne sont pas en mesure de fournir des documents confirmant le décès de leur tuteur masculin ⁽³⁵⁸⁾. L'UNICEF a indiqué que, bien qu'un cadre juridique soit en vigueur permettant aux enfants nés à la suite de violences sexuelles perpétrées dans le cadre du conflit en Iraq d'obtenir des documents d'identité, «dans la pratique, l'obtention de tels documents est extrêmement difficile et oblige les femmes à exposer publiquement ce à quoi elles ont survécu – des expériences que leur famille, leur culture, leur tribu et leur religion considèrent comme profondément honteuses» ⁽³⁵⁹⁾. Le MRG a fait savoir que les femmes déplacées à l'intérieur de leur propre pays trouvaient particulièrement difficile d'obtenir de nouveaux documents en raison de la nécessité de se rendre dans des services situés dans des zones «auxquelles il est impossible d'accéder» ⁽³⁶⁰⁾. La personne en charge des droits civils auprès du MRG a expliqué que les femmes célibataires et les veuves, ou les femmes devant voyager seules sans compagnie masculine, risquent d'éprouver des difficultés à se déplacer et à se réinstaller en raison des normes sociales dominantes selon lesquelles les hommes sont considérés comme les chefs de famille, et qu'une femme

⁽³⁵⁰⁾ Denmark, DIS (Danish Immigration Service) and Norway (Landinfo), Northern Iraq – Security Situation and the Situation for Internally Displaced Persons (IDPs) in the Disputed Areas, Including the Possibility to Enter and Access the Kurdistan Region of Iraq (KRI), November 2018 ([url](#)), p. 31; Independent, Iraq's generation of stateless ISIS children are being 'punished for the crimes of their fathers', 18 May 2017 ([url](#)); Ceasefire Centre for Civilian Rights, Mosul: Civilian Protection Challenges Post-ISIS, May 2018 ([url](#)); Human Rights Watch, Children of the Caliphate ([url](#)); Niqash, Extremist Fighters' Children Live in Stateless Limbo in Iraq, 12 May 2016 ([url](#)); Human Rights Watch, Iraq: Displaced Families Blocked from Returning, 24 June 2018 ([url](#)); Human Rights Watch, Iraq: Families of Alleged ISIS Members Denied IDs, 25 February 2018, ([url](#)).

⁽³⁵¹⁾ Denmark, DIS (Danish Immigration Service) and Norway (Landinfo), Northern Iraq – Security Situation and the Situation for Internally Displaced Persons (IDPs) in the Disputed Areas, Including the Possibility to Enter and Access the Kurdistan Region of Iraq (KRI), November 2018 ([url](#)), p. 39; Ceasefire Centre for Civilian Rights, Mosul: Civilian Protection Challenges Post-ISIS, May 2018 ([url](#)), p. 9.

⁽³⁵²⁾ USDOS, Country Reports on Human Rights Practices for 2017 – Iraq, 20 April 2018 ([url](#)), p. 4.

⁽³⁵³⁾ Chatelard, G., commentaire formulé au cours de la révision du présent rapport, 10 octobre 2018.

⁽³⁵⁴⁾ Chatham House, Internal Displacement in the Kurdistan Region of Iraq: Impact, Response and Options 16-18 May 2016, 1 July 2017 ([url](#)), p. 5.

⁽³⁵⁵⁾ IOM, Integrated Location Assessment II: Part I – Thematic Overview, October 2017 ([url](#)), p. 2.

⁽³⁵⁶⁾ USDOS, Country Reports on Human Rights Practices for 2017 – Iraq, 20 April 2018 ([url](#)), p. 4.

⁽³⁵⁷⁾ Chatham House, Internal Displacement in the Kurdistan Region of Iraq: Impact, Response and Options 16-18 May 2016, 1 July 2017 ([url](#)), p. 5; Human Rights Watch, Iraq: Displaced Families Blocked from Returning, 24 June 2018 ([url](#)); Human Rights Watch, Iraq: Families of Alleged ISIS Members Denied IDs, 25 February 2018, ([url](#)); Puttick, M., courrier électronique à l'EASO, 3 août 2018.

⁽³⁵⁸⁾ Puttick, M., courrier électronique à l'EASO, 3 août 2018.

⁽³⁵⁹⁾ UNAMI, United Nations Calls for the protection of children born of sexual violence in conflict, 27 June 2018 ([url](#)).

⁽³⁶⁰⁾ MRG, Humanitarian challenges in Iraq's displacement crisis, 22 December 2016 ([url](#)), p. 5, 9-11.

voyageant seule susciterait la méfiance ⁽³⁶¹⁾. Dans le cadre de sa correspondance avec l'EASO pour le présent rapport, le MRG a indiqué que les veuves et les femmes divorcées seraient particulièrement susceptibles de faire l'objet de mépris ou de harcèlement ⁽³⁶²⁾. Le DFAT a de même observé que les personnes seules, mais surtout les femmes et les enfants, en l'absence de réseaux existants à l'endroit de leur réinstallation, éprouveraient des difficultés pour s'établir dans la RKI et seraient confrontées à la même discrimination officielle et sociale qu'ailleurs en Iraq ⁽³⁶³⁾.

Selon la MANUI, le gouvernement fédéral n'autorise pas les groupes de la société civile à gérer des refuges et les rares organisations qui le font tout de même sont «ciblées et stigmatisées», perquisitionnées par la police ou intimidées et menacées par divers protagonistes ⁽³⁶⁴⁾. La MANUI a mentionné l'existence de «quelques» refuges à Kirkouk et d'un refuge à Bassora. La mission a également fait état d'un raid mené par un groupe armé en octobre 2017 dans un refuge de Bagdad, pour exiger que lui soit remise une femme qui avait fui la violence domestique ⁽³⁶⁵⁾. Dans la région du Kurdistan, des organisations sont autorisées à gérer des refuges, bien que les autorités aient apparemment refusé d'accorder des permis pour leur mise en place sous prétexte que ces refuges favoriseraient la prostitution ⁽³⁶⁶⁾.

⁽³⁶¹⁾ Puttick, M., courrier électronique à l'EASO, 3 août 2018.

⁽³⁶²⁾ Puttick, M., courrier électronique à l'EASO, 3 août 2018.

⁽³⁶³⁾ Australia, DFAT, Country Information Report – Iraq, 9 October 2018 ([url](#)), p. 29.

⁽³⁶⁴⁾ UN Human Rights Council, Report of the Special Rapporteur on extrajudicial, summary or arbitrary executions on her mission to Iraq, 14 to 23 November 2017 (A/HRC/38/44/Add.1), 5 June 2018 ([url](#)), para. 43.

⁽³⁶⁵⁾ UNAMI, Report on Human Rights in Iraq – July to December 2017, 8 July 2018 ([url](#)), para. 5. 3.

⁽³⁶⁶⁾ UN Human Rights Council, Report of the Special Rapporteur on extrajudicial, summary or arbitrary executions on her mission to Iraq, 14 to 23 November 2017 (A/HRC/38/44/Add.1), 5 June 2018 ([url](#)), para. 43.

Bibliographie

Sources orales, y compris les sources anonymes

ISW (Institute for the Study of War), courrier électronique à l'EASO, 11 juillet 2018.

Puttick, M., courrier électronique à l'EASO, 3 août 2018. En charge des droits civils auprès du MRG et du Ceasefire Centre for Civilian Rights, Miriam Puttick concentre ses activités sur l'Iraq et sur l'Iran et effectue par ailleurs des recherches sur le terrain en Iraq.

Chatelard, G., commentaires formulés au cours de la révision du présent rapport, 10 octobre 2018 et 22 octobre 2018. Les observations émises par G. Chatelard au cours de la révision du rapport y ont été ajoutées.

Sources publiques

AI (Amnesty International), The Condemned: Women and Children Isolated, Trapped and Exploited in Iraq, April 2018, <https://www.amnesty.org/download/Documents/MDE1481962018ENGLISH.PDF>, accessed 2 July 2018

Australia, DFAT (Department of Foreign Affairs), Country Information Report – Iraq [Version 9 October 2018], 9 October 2018 (<https://dfat.gov.au/about-us/publications/Documents/country-information-report-iraq.pdf>), accessed 11 November 2018.

Baghdad Post (The), Najaf international airport reopens: sources, 18 July 2018 (<https://www.thebaghdadpost.com/en/Story/29639/Najaf-international-airport-reopens-sources>), accessed 11 November 2018.

BIA (Baghdad International Airport), Baghdad Airport Arrivals, Dated: 26 June 2018, (<https://www.baghdad-airport.com/arrivals.php>), accessed 26 June 2018

BIA (Baghdad International Airport), Baghdad International Airport – Baghdad Airport (BGW), n.d. (<https://www.baghdad-airport.com/>), accessed 3 July 2018

Chatham House, Internal Displacement in the Kurdistan Region of Iraq: Impact, Response and Options 16-18 May 2016, 1 July 2017 (<https://www.chathamhouse.org/sites/default/files/events/special/2016-07-01-Internal-Displacement-KRI-Workshop-Summary.pdf>), accessed 31 July 2018.

Ceasefire Centre for Civilian Rights, Mosul: Civilian Protection Challenges Post-ISIS, May 2018 (https://civiliansinconflict.org/wp-content/uploads/2018/05/FINAL_MosulCIVProtectChallengesMay2018-1.pdf), accessed 5 July 2018.

Ceasefire Centre for Civilian Rights, Civilian-led monitoring in Iraq, n.d. (<https://www.ceasefire.org/civilian-led-monitoring-in-iraq/>), accessed 11 November 2018.

Denmark, DIS (Danish Immigration Service) and Norway (Landinfo), Kurdistan Region of Iraq (KRI): Report on issuance of the new Iraqi ID card, November 2018 (https://coi.easo.europa.eu/administration/denmark/PLib/IRAQ_Report_on_issuance_of_ID_cards.pdf), accessed 11 November 2018.

Denmark, DIS (Danish Immigration Service) and Norway (Landinfo), Northern Iraq – Security Situation and the Situation for Internally Displaced Persons (IDPs) in the Disputed Areas, Including the Possibility to Enter and Access the Kurdistan Region of Iraq (KRI), November 2018 (https://coi.easo.europa.eu/administration/denmark/PLib/IRAQ_Report_on_security_IDPs_and_access.pdf), accessed 6 November 2018.

Denmark, DIS (Danish Immigration Service), The Kurdistan Region of Iraq (KRI); Access, Possibility of Protection, Security and Humanitarian Situation; Report from fact finding mission to Erbil, the

Kurdistan Region of Iraq (KRI) and Beirut, Lebanon, 26 September to 6 October 2015, 12 April 2016 (<https://www.nyidanmark.dk/NR/rdonlyres/4B4E8C12-84B7-4ACB-8553-5E0218C5689A/0/FactfindingreportKurdistanRegionofIraq11042016.pdf>), accessed 11 November 2018.

EU (European Union), EASO (European Asylum Support Office), Practical Cooperation Meeting Report – Iraq in April 2017, July 2017, <https://www.easo.europa.eu/sites/default/files/publications/coi-iraq-meeting-report.pdf>, accessed 2 July 2018

EU (European Union), EC (European Commission), European Civil Protection and Humanitarian Aid Operations – Iraq, 23 January 2018 (https://ec.europa.eu/echo/printpdf/320_en), accessed 31 July 2018.

EIA (Erbil International Airport), Flight Information, Dated: 26 June 2018, (http://www.erbilairport.com/FLHT03/F_FLHT03_01_01.aspx), accessed 26 June 2018

FlightAware, Kirkuk Airport (Kirkuk), n.d. (<https://flightaware.com/live/airport/ORKK>), accessed 10 September 2018.

Flightradar24, XNH/ORTL Ali Air Base Iraq – Routes Nasiriyah, n.d., (<https://www.flightradar24.com/data/airports/xnh/routes>), accessed 28 June 2018

Flightradar24, Al Najaf International Airport (NJF/ORNI), Arrivals, n.d., (<https://www.flightradar24.com/data/airports/njf/arrivals>), n.d.

Flightradar24, Basra International Airport (BSR/ORMM), Arrivals, n.d., (<https://www.flightradar24.com/data/airports/bsr/arrivals>), accessed 26 June 2018

Flightstats, (KIK) Kirkuk Air Base Arrivals, n.d. (<https://www.flightstats.com/v2/flight-tracker/arrivals/KIK?year=2018&month=9&date=10&hour=6>), accessed 10 September 2018.

Fly Baghdad, Home, n.d., (<http://www.flybaghdad.net/en/>), accessed 28 June 2018

FlyErbil, Summer Schedule, n.d. (<http://www.flyebl.com/timetable/>), accessed 11 July 2018.

GardaWorld, Iraq: Rockets fired near Basra airport September 8, 8 September 2018 (<https://www.garda.com/crisis24/news-alerts/153531/iraq-rockets-fired-near-basra-airport-september-8-update-14>), accessed 10 September 2018.

Hasan, H., Beyond Security: Stabilization, Governance, and Socioeconomic Challenges in Iraq, Atlantic Council, July 2018 (http://www.atlanticcouncil.org/images/publications/Beyond_Security-Stabilization_Governance_and_Economic_Challenges.pdf), accessed 23 July 2018.

HRW (Human Rights Watch),

Children of the Caliphate (<https://www.hrw.org/news/2016/11/23/children-caliphate>), accessed 5 July 2018.

Iraq: Displaced Families Blocked from Returning, 24 June 2018 (<https://www.hrw.org/news/2018/06/24/iraq-displaced-families-blocked-returning>), accessed 5 July 2018

Iraq: Displacement, Detention of Suspected “ISIS Families”, 5 March 2017 (<https://www.hrw.org/news/2017/03/05/iraq-displacement-detention-suspected-isis-families>), accessed 10 November 2018.

Iraq: Families of Alleged ISIS Members Denied IDs, 25 February 2018, (<https://www.hrw.org/news/2018/02/25/iraq-families-alleged-isis-members-denied-ids>), accessed 5 July 2018

Iraq: ISIS Suspects’ Homes Confiscated, 19 April 2018 (<https://www.hrw.org/news/2018/04/19/iraq-isis-suspects-homes-confiscated>), accessed 5 July 2018.

Iraq: Local Forces Banish ISIS Suspects' Families, 26 April 2018 (<https://www.hrw.org/news/2018/04/26/iraq-local-forces-banish-isis-suspects-families>), accessed 11 November 2018.

Iraqi Authorities Finally Allow Group of Families to Return Home to Anbar, 30 June 2018 (<https://www.hrw.org/news/2018/06/30/iraqi-authorities-finally-allow-group-families-return-home-anbar>), accessed 11 November 2018.

Families with ISIS Relatives Forced into Camps, 4 February 2018 (<https://www.hrw.org/news/2018/02/04/families-isis-relatives-forced-camps>), accessed 11 November 2018.

World Report 2018 – Iraq, 9 January 2018 (<https://www.hrw.org/world-report/2018/country-chapters/iraq>).

IDMC/NRC (Internal Displacement Monitoring Centre/Norwegian Refugee Council), Global Report on Internal Displacement 2018, May 2018 (<http://www.internal-displacement.org/global-report/grid2018/downloads/2018-GRID.pdf>), accessed 30 July 2018.

Independent (The), Iraq's generation of stateless ISIS children are being 'punished for the crimes of their fathers', 18 May 2017 (<https://www.independent.co.uk/news/world/middle-east/isis-mosul-children-iraq-legal-system-stateless-school-aid-fighter-fathers-crime-a7742751.html>), accessed 11 November 2018.

International Crisis Group, The Contested Iraqi Parliamentary Elections in Kirkuk, 24 May 2018 (<https://www.crisisgroup.org/middle-east-north-africa/gulf-and-arabian-peninsula/iraq/crisis-group-statement-contested-iraqi-parliamentary-elections-kirkuk>).

IOM (International Organization for Migration),

Annual Report for 2017 (C/109/4), 18 June 2018 (<https://governingbodies.iom.int/system/files/en/council/109/C-109-4%20-%20Annual%20Report%20for%202017.pdf>), accessed 31 July 2017.

Assessing the Risks of Migration Along the Central and Eastern Mediterranean Routes: Iraq and Nigeria as Case Study Countries, 2016 (https://publications.iom.int/system/files/dfid_report_2016_final_sml.pdf), accessed 31 July 2018.

Assisted Voluntary Return and Reintegration – 2017 Key Highlights, 2018 (https://www.iom.int/sites/default/files/our_work/DMM/AVRR/avrr-2017-key-highlights.pdf), accessed 31 July 2018.

Integrated Location Assessment: Part 2 – Governorate Profiles, March 2017 (http://iraqdtm.iom.int/Downloads/DTM%20Special%20Reports/DTM%20Integrated%20Location%20Assessment/DTM%20Integrated%20Location%20Assessment_Part%20II_Governorate%20Profiles_March%202017.pdf), accessed 31 July 2018.

Integrated Location Assessment II: Part I – Thematic Overview on Displacement and Return, October 2017 (http://iraqdtm.iom.int/LastDTMRound/ILA%20II_PART1%20Thematic%20Overview.pdf), accessed 31 July 2018.

Integrated Location Assessment II: Part II - Governorate Profiles, October 2017 (http://iraqdtm.iom.int/LastDTMRound/ILA%20II_PART2%20Governorate%20Profiles.pdf), accessed 31 July 2018.

IOM helps Iraqi Migrants Voluntarily Return Home from Belgium, 2 February 2016 (<https://www.iom.int/news/iom-helps-iraqi-migrants-voluntarily-return-home-belgium>), accessed 31 July 2018.

Iraq: Displacement Tracking Matrix - DTM Round 96, May 2018
http://iraqdtm.iom.int/Downloads/DTM%202018/May%202018/Round%2096%20-%2031%20May%202018/Round96_Report_English_2018_May_31_IOM_DTM.pdf), accessed 5 August 2018.

Iraq: Displacement Tracking Matrix – DTM Round 100, July 2018
http://iraqdtm.iom.int/LastDTMRound/Round100_Report_English_2018_July_31_IOM_DT M.pdf), accessed 11 November 2018.

Iraq – Returnees from Europe: A DTM Snapshot Report on Iraqi Nationals Upon Return in Iraq (February 2018), 8 May 2018
http://displacement.iom.int/system/tdf/reports/DP.1635%20-%20Iraq_Returnees_Snapshot-Report%20-%20V5.pdf?file=1&type=node&id=3578), accessed 31 July 2018.

Returns Continue While Obstacles to Return Remain in Iraq, June 2018
<http://iomiraq.net/article/0/returns-continue-while-obstacles-return-remain-iraq>), accessed 31 July 2018.

Iraq: Timeline of displacement and returns (as of 30 June 2018), 10 July 2018
https://www.humanitarianresponse.info/sites/www.humanitarianresponse.info/files/documents/files/timeline_of_displacement_and_returns_30_june_2018.pdf), accessed 4 August 2018.

IOM (International Organization for Migration) and Italy, Assisted Voluntary Reintegration and Return – AVRR of Third Country Nationals hosted in Italy, n.d.
https://italy.iom.int/sites/default/files/news-documents/Scheda%20progetto_ENGLISH.pdf), accessed 11 November 2018.

Iraq,

Constitution of the Republic of Iraq 2005, 15 October 2005, Unofficial English translation, available at: (<http://www.refworld.org/docid/454f50804.html>), accessed 27 June 2018

MoFA (Ministry of Foreign Affairs), FAQ's, n.d.
<http://www.mofa.gov.iq/en/submenu.php?id=16>), accessed 5 July 2017.

MoFA (Ministry of Foreign Affairs), Iraqi Embassy to the UK, Frequently Asked Questions, n.d.
<http://www.mofamission.gov.iq/en/UKLondon&menu=fags>), accessed 4 July 2018

MoFA (Ministry of Foreign Affairs), Pass Doc, n.d.,
<http://www.mofa.gov.iq/en/submenu.php?id=61>), accessed 27 June 2018

National Policy on Displacement, July 2008
<http://www.refworld.org/docid/5a26b2264.html>), accessed 5 August 2018.

Iraqi Airways, Domestic Flights, n.d., (<https://iaw.gov.iq/en/destinations/domestic-flights/>), accessed 26 June 2018

Iraq's Economic Center, The First International Flight From Nasiriyah Airport to Iran, 21 May 2017,
<http://en.economiciraq.com/2017/05/21/the-first-international-flight-from-nasiriyah-airport-to-iran/>), accessed 26 June 2018

Kurdistan24, Fly Erbil: Kurdistan Region launches first airline after three-year delay, 18 June 2018
<http://www.kurdistan24.net/en/news/ab0d1dea-9485-41d7-a053-9ab3646d9472>, accessed 11 July 2018

Kurdistan24, Kirkuk International Airport to reopen next week: Governor, 9 July 2018
<http://www.kurdistan24.net/en/news/38bd5418-35b5-43fa-8167-147fa89bcc58>), accessed 11 July 2018

MERI (Middle East Research Institute), Displacement-Emigration-Return: Understanding Uncertain in the Context of Iraq, January 2018 (<http://www.meri-k.org/wp-content/uploads/2018/01/Displacement-Emigration-Report.pdf>), accessed 5 August 2018.

MRG (Minority Rights Group International), Humanitarian challenges in Iraq's displacement crisis, 22 December 2016 (http://minorityrights.org/wp-content/uploads/2016/12/MRG-report-A4_english-DECEMBER-2016_WEB-2.pdf), accessed 5 July 2018

National (The), ISIS attacks resurgent on Iraq's 'Highway of Death', 7 July 2018 (<https://www.thenational.ae/world/mena/isis-attacks-resurgent-on-iraq-s-highway-of-death-1.747943>), accessed 24 November 2018.

New York Times (The), In Iraq, I Found Checkpoints as Endless as the Whims of Armed Men, 2 April 2018 (<https://www.nytimes.com/2018/04/02/magazine/iraq-sinjar-checkpoints-militias.html>), accessed 10 November 2018.

Niqash, Dhi Qar's New Airport Mocked by Iraqis, n.d., (<http://www.niqash.org/en/articles/society/5567/>), accessed 26 June 2018

Niqash, Extremist Fighters' Children Live in Stateless Limbo in Iraq, 12 May 2016 (<http://www.niqash.org/en/articles/society/5267/>), accessed 5 July 2018.

Norway,

Landinfo, Irak: Militser i Bagdad, 15 September 2017 (<https://landinfo.no/wp-content/uploads/2018/03/Irak-Respons-Militser-i-Bagdad-15092017.pdf>), accessed 13 July 2018.

Landinfo, Irak: Reisedokumenter og andre ID-dokumenter, 11 April 2018 (<https://landinfo.no/wp-content/uploads/2018/04/Irak-Temanotat-Reisedokumenter-og-andre-IDdokumenter-oppdatering-11042018.pdf>), accessed 4 July 2018.

Landinfo, Irak: Situasjonen for sunnimuslimere i Bagdad, 23 June 2017 (https://landinfo.no/asset/3636/1/3636_1.pdf), accessed 13 July 2018.

Landinfo, Iraq: Travel documents and other identity documents, 16 December 2015 (https://landinfo.no/asset/3369/1/3369_1.pdf), accessed 4 July 2018.

NRC (Norwegian Refugee Council), DRC (Danish Refugee Council) and IRC (International Rescue Committee), The Long Road Home - Achieving Durable Solutions to Displacement in Iraq: Lessons from Returns in Anbar, (<https://www.nrc.no/globalassets/pdf/reports/the-long-road-home/the-long-road-home.pdf>), accessed 11 November 2018.

OSAC, Iraq 2018 Crime and Safety Report Baghdad, 12 February 2018, (<https://www.osac.gov/pages/ContentReportDetails.aspx?cid=23505>), accessed 28 June 2018

Reuters,

Iraq returning displaced civilians from camps to unsafe areas, 7 January 2018 (<http://news.trust.org/item/20180107073429-qrzkv/>), accessed 20 October 2018.

Iraq's children of the caliphate face stateless future, 15 November 2016 (<https://www.reuters.com/article/us-mideast-crisis-mosul-children/iraqs-children-of-caliphate-face-stateless-future-idUSKBN13A17F>), accessed 5 July 2018.

Islamic State makes comeback in Iraq with switch to guerrilla tactics, 24 July 2018 (<https://www.reuters.com/article/us-mideast-crisis-iraq-security/islamic-state-makes-comeback-in-iraq-with-switch-to-guerrilla-tactics-idUSKBN1KEOMH>), accessed 24 November 2018.

Rockets fired at Basra airport as violent protests grip Iraq, 8 September 2018
<https://www.reuters.com/article/us-iraq-protests/basra-airport-targeted-by-rocket-fire-as-violent-protests-grip-iraq-idUSKCN1L00DV>), accessed 10 September 2018.

Two protesters killed in clashes with Iraqi police as unrest spreads in the south, 15 July 2018
<https://www.reuters.com/article/us-mideast-crisis-iraq-protests/two-protesters-killed-in-clashes-with-iraqi-police-as-unrest-spreads-in-south-idUSKBN1K507A>), accessed 10 September 2018.

Rudaw, Kirkuk military airfield opens to civilian flights next week: governor, 9 July 2018
<http://www.rudaw.net/english/kurdistan/090720184>), accessed 31 July 2018.

Sulaymaniyah International Airport, Arrivals, n.d., (<http://www.sul-airport.com/arrival.php>), accessed 27 June 2018

UK (United Kingdom), Foreign Travel Advice – Iraq, n.d. (<https://www.gov.uk/foreign-travel-advice/iraq/safety-and-security>), accessed 24 November 2018.

UNAMI (United Nations Assistance Mission for Iraq),

Briefing to the Security Council by the SRSG for Iraq Ján Kubiš – New York, 30 May 2018 available at:

(https://reliefweb.int/sites/reliefweb.int/files/resources/FINAL%20VERSION%20-%20AS%20PREPARED_SRSG%20Briefing%20at%20UNSC%2030%20May%202018_%20ENGLISH.pdf), accessed 11 November 2018.

Report on Human Rights in Iraq – January to June 2017, 14 December 2017
http://www.uniraq.org/index.php?option=com_k2&view=item&task=download&id=2503_253b0775f00450cb43e23c97eda20737&Itemid=650&lang=en), accessed 26 July 2018.

Report on Human Rights in Iraq – July to December 2017, 8 July 2018
http://www.uniraq.org/index.php?option=com_k2&view=item&task=download&id=2727_b54677beccd14ed168dc0989d7312268&Itemid=608&lang=en), accessed 26 July 2018.

United Nations Calls for the protection of children born of sexual violence in conflict, 27 June 2018
http://www.uniraq.org/index.php?option=com_k2&view=item&id=9249:united-nations-calls-for-the-protection-of-children-born-of-sexual-violence-in-conflict&Itemid=605&lang=en), accessed 26 July 2018.

UNHCR (United Nations High Commissioner for Refugees),

In Search of Solutions: Addressing Statelessness in the Middle East and North Africa, September 2016 (<http://www.refworld.org/docid/57dbdaba4.html>), accessed 3 July 2018

Iraq: Bi-weekly Protection Update 5-16 April 2018, 16 April 2018
<https://reliefweb.int/sites/reliefweb.int/files/resources/20180507%20IRAQ%20BI-WEEKLY%20PROTECTION%20UPDATE.PDF>), accessed 31 July 2018.

Iraq: Monthly Protection Update 28 May - 1 July 2018, 1 July 2018
<https://reliefweb.int/sites/reliefweb.int/files/resources/20180713%20Iraq%20Protection%20Update%20-%20June%202018.pdf>), accessed 11 November 2018.

Iraq Protection Update – August 2018, 31 August 2018
<https://reliefweb.int/sites/reliefweb.int/files/resources/20180919%20Iraq%20Protection%20Update%20-%20August%202018.pdf>), accessed 11 November 2018.

Iraq Protection Update – September 2018, 30 September 2018
<https://reliefweb.int/sites/reliefweb.int/files/resources/20181026%20Iraq%20Protection%20Update%20-%20September.pdf>), accessed 10 November 2018.

Iraq: Relevant COI for Assessments on the Availability of an Internal Flight or Relocation Alternative (IFA/IRA): Ability of Persons Originating from (Previously or Currently) ISIS-Held or Conflict Areas to Legally Access and Remain in Proposed Areas of Relocation, 12 April 2017 (<http://www.refworld.org/docid/58ee2f5d4.html>), accessed 31 July 2018.

Thousands of displaced Iraqis obtain vital legal documents with UNHCR's help, 22 January 2018

(https://reliefweb.int/sites/reliefweb.int/files/resources/Press%20Release_UNHCR%20Iraq_Legal%20Documentation.pdf), accessed 31 July 2018.

UNHCR IDP Operational Update 1-31 January 2016, 31 January 2016

(<http://reporting.unhcr.org/sites/default/files/regionalupdates/UNHCR%20Iraq%20IDP%20Operational%20Update%20%28ENG%29%201-31JAN16.pdf>), accessed 5 July 2018.

UNHCR Letter to Legal Counsel in the Netherlands re Guidance on the Application of an IFA/IRA in Baghdad, Iraq, 5 February 2018

(<http://www.refworld.org/docid/5a9e5a434.html>), accessed 31 July 2018.

UN Human Rights Council,

Report of the Special Rapporteur on extrajudicial, summary or arbitrary executions on her mission to Iraq, 14 to 23 November 2017 (A/HRC/38/44/Add.1), 5 June 2018

(https://www.ohchr.org/EN/HRBodies/HRC/RegularSessions/Session38/Documents/A_HRC_38_44_Add.1.docx), accessed 11 November 2018.

Report of the Special Rapporteur on the human rights of internally displaced persons on his mission to Iraq (A/HRC/32/35/Add.1), 5 April 2016 (<https://documents-dds-ny.un.org/doc/UNDOC/GEN/G16/068/48/PDF/G1606848.pdf?OpenElement>), accessed 31 July 2018.

UNOCHA (United Nations Office for the Coordination of Humanitarian Affairs),

Humanitarian Bulletin – Iraq (June 2018), 18 July 2018

(<https://reliefweb.int/sites/reliefweb.int/files/resources/OCHA%20Iraq%20Humanitarian%20Bulletin%20-%20July%202018.pdf>), accessed 31 July 2018.

Humanitarian Bulletin – Iraq (May 2018), 11 June 2018

(https://www.ecoi.net/en/file/local/1435231/1788_1529056437_1106.pdf), accessed 11 November 2018.

UN (United Nations) Security Council, Implementation of resolution 2367 (2017); Report of the Secretary-General [S/2018/677], 9 July 2018 (<http://undocs.org/S/2018/677>), accessed 11 November 2018.

USAID (United States Agency for International Development),

Iraq – Complex Emergency Factsheet #7, Fiscal Year (FY) 2018, 11 May 2018, available at: (https://www.ecoi.net/en/file/local/1433127/1788_1526999779_1105.pdf), accessed 11 November 2018.

Iraq – Complex Emergency: Fact Sheet #8, Fiscal Year (FY) 2018, 8 June 2018, available at: (https://www.ecoi.net/en/file/local/1434571/5351_1528540876_8.pdf),

Complex Emergency: Fact Sheet #9, Fiscal Year (FY) 2018, 20 July 2018, available at: (https://www.ecoi.net/en/file/local/1440464/1788_1534163166_2007.pdf), accessed 11 November 2018.

Complex Emergency Factsheet # 10, Fiscal Year (FY) 2018, 30 September 2018

(<https://reliefweb.int/sites/reliefweb.int/files/resources/09.30.18%20-%20USG%20Iraq%20Complex%20Emergency%20Fact%20Sheet%20%2310.pdf>),

USDOS (US Department of State), Country Reports on Human Rights Practices for 2017 – Iraq (<https://www.state.gov/documents/organization/277487.pdf>), accessed 11 July 2018.

Washington Times, Oil-rich Basra threatens vote to pull away from Iraq, 27 August 2018 (<https://www.washingtontimes.com/news/2018/aug/27/basra-threatens-vote-pull-away-iraq-over-oil-profi/>), accessed 11 November 2018.

WFP (World Food Programme),

Logistics Capacity Assessment - 2.2.1 Iraq Baghdad International Airport, March 2015, (<http://dlca.logcluster.org/display/public/DLCA/2.2.1++Iraq+Baghdad+International+Airport>), accessed 11 July 2018

Logistics Capacity Assessment – 2.2.4 Iraq Sulaimaniyah International Airport, March 2015 (Updated 26 March 2018) (<http://dlca.logcluster.org/display/public/DLCA/2.2.4+Iraq+Sulaimaniyah+International+Airport>), accessed 11 July 2018

Logistics Capacity Assessment – 2.2.5 Iraq Al-Najaf International Airport, March 2015 (Updated 6 May 2016) (<http://dlca.logcluster.org/display/public/DLCA/2.2.5+Iraq+Al-Najaf+International+Airport>), accessed 11 July 2018

Logistics Capacity Assessment - 2.3 Iraq Road Network, 29 May 2018 (<https://dlca.logcluster.org/display/public/DLCA/2.3+Iraq+Road+Network>), accessed 11 July 2018.

Logistics Capacity Assessment – 2.3.3 Iraq Basrah International Airport, March 2015 (Updated 6 May 2016) (<http://dlca.logcluster.org/display/public/DLCA/2.2.3+Iraq+Basrah+International+Airport>), accessed 11 July 2018

XECurrency Converter, 10,000 Iraqi Dinar to Euro, 10 November 2018 (<https://www.xe.com/currencyconverter/convert/?Amount=10000&From=IQD&To=EUR>), accessed 10 November 2018.

Termes de référence

Le rapport devrait porter sur les questions de mobilité interne en Iraq, principalement dans la région de Bagdad, dans la RKI (en mettant l'accent sur Erbil) et dans le sud du pays (en mettant l'accent sur Bassora).

- Quelles sont les principales zones/régions relativement plus accessibles pour les personnes de l'extérieur?
- Vols, routes, postes de contrôle, etc.: disponibilité et sécurité des itinéraires de voyage
- Existe-t-il des exigences juridiques pour se rendre dans la région?
- Existe-t-il des exigences juridiques/pratiques pour être admis dans la région?
- Existe-t-il des exigences juridiques/pratiques pour s'y installer de façon permanente?
- Existe-t-il des obstacles auxquels certains groupes sont confrontés plus que d'autres?



Publications Office

doi: 10.2847/45088